

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire  
M. JEAN-THOMAS BERNARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE  
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT  
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION  
DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 7

---

Séance tenue le 11 mai 2006 à 19 h  
Hôtel Universel, salle Congrès B  
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville  
Rivière-du-Loup

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 11 MAI 2006	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JACQUES LEVASSEUR .....	4
Mme LISE THIBAUT .....	15
Mme JULIE MARCOUX.....	24
Mme CLAIRE DOUVILLE .....	30
Mme JOSÉE BOUDREAU LT .....	34
M. RÉMI BEAULIEU .....	40
M. YVAN ROY .....	43
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. CLAUDE GAUMOND .....	57
M. DAMIEN DUBÉ.....	63
M. GÉRARD MICHAUD.....	67
M. FRANÇOIS ROCHON .....	74
Mme MARIE-JOSÉE HENRY.....	85
Mme MICHÈLE CHAMARD.....	90
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. BERTRAND GAUDREAU.....	97
Mme LAURIE PELLETIER .....	99
Mme HUGUETTE GUÉRETTE .....	104
M. GILLES NADEAU .....	107
M. PHILIPPE BÉLANGER .....	118
M. GASTON HERVIEUX .....	127
Mme LUCILLE BOUCHARD.....	139
Mme DANIELLE PITRE.....	145
M. DENIS OUELLET .....	151
MOT DE LA FIN .....	155

---

**SÉANCE DU 11 MAI 2006**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette septième séance de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de terminal méthanier Énergie Cacouna.

10 Nous allons poursuivre ce soir la période de questions et j'en profite pour saluer les internautes qui nous écoutent.

15 À la lumière du bilan des six (6) premières séances, la Commission en est arrivée à la conclusion qu'elle fermera son registre à huit heures (8 h) ce soir, et la Commission poursuivra avec les intervenants inscrits jusqu'à épuisement du registre! Alors il est possible que l'audience se termine à une heure tardive.

20 Par contre, afin d'assurer un meilleur roulement possible des personnes inscrites au registre, je demande la collaboration des personnes-ressources et du promoteur pour donner des réponses concises et synthétiques et aux intervenants bien entendu, je demande leur collaboration pour éviter des préambules et je leur demande d'essayer de poser des questions de la façon la plus précise possible.

25 Par ailleurs, la Commission a plusieurs questions techniques. On a choisi dès le début de l'audience d'éviter de poser des questions trop techniques, étant donné que ça peut rendre les explications très laborieuses, alors la Commission a des questions techniques à acheminer par écrit aux personnes-ressources et au promoteur vers la fin de la semaine prochaine, donc ce serait vendredi de la semaine prochaine.

30 La Commission demanderait bien entendu, ça peut arriver que des questions soient très complexes, mais règle générale, la Commission va demander une réponse pour la fin du mois de mai au plus tard, ceci afin de permettre à ceux qui désirent présenter un mémoire à la Commission pour le 8 juin de pouvoir tenir compte des réponses.

35 Par ailleurs aussi, la Commission demandera à Transports Canada et à Pêches et Océans Canada de produire chacun un avis plus technique relatif à leur champ de compétence pour le 8 juin 2006, étant donné que ces ministères ont à émettre ou non un permis ou des permis dans le cadre du projet.

40 Pour ceux et celles qui veulent profiter du fait que la Commission acheminera des questions par écrit la semaine prochaine, je vous invite à envoyer vos questions par écrit à l'attention de Monique Gélinas avant mercredi à la fin de la journée, parce que nous allons faire le traitement jeudi pour les regrouper avec nos questions et pouvoir les acheminer, soit aux

45 personnes-ressources, soit au promoteur. Alors vous pouvez envoyer vos questions bien  
entendu par courriel ou par fax.

50 À la lumière, comme j'ai dit tout à l'heure des réponses obtenues jusqu'à maintenant, je  
crois, et la Commission croit que c'est la meilleure façon de procéder, notamment pour des  
questions techniques, pour obtenir des réponses précises à des questions qui peuvent être  
parfois complexes.

55 Et je tiens à vous signaler, bon, ça adonne comme ça, il y a plusieurs projets soumis  
aux évaluations environnementales qui passent devant le BAPE dans la région ce printemps et  
il y a une audience publique qui est prévue, des séances de première partie qui sont prévues la  
semaine prochaine à Rivière-du-Loup concernant le projet d'éoliennes de Terrawinds, alors  
c'est une autre raison aussi qui a motivé la Commission à mettre fin ce soir à ses travaux  
d'audience publique de la première partie.

60 Alors avant de laisser la parole aux intervenants inscrits au registre, on m'informe que  
monsieur Boulianne de Transports Canada voudrait fournir un complément d'information.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

65 C'est exact monsieur le Président. Nous aimerions apporter des précisions sur les  
exigences fédérales en vertu de la Loi canadienne sur les évaluations environnementales  
concernant les impacts produits par la navigation d'un navire méthanier.

Alors je vais inviter madame Élane Bolduc à apporter ces précisions.

70 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, madame Bolduc.

75 **PAR Mme ÉLAINE BOLDUC:**

Bonjour. Donc nous autres, comme Michel l'a précisé, on veut donner des précisions  
sur les exigences fédérales concernant les impacts produits par la navigation des méthaniers,  
notamment sur les usages, l'environnement et les activités portuaires.

80 Ce qu'on entend par les usages, c'est la plaisance, la pêche, la navigation de pêche et  
la navigation commerciale. Donc TERMPOL regarde aussi ces aspects de plaisance, pêche et  
commercial, les impacts, mais dans le cadre de l'évaluation environnementale, on n'est pas  
obligé d'attendre la conclusion de TERMPOL pour se prononcer sur ces aspects-là.

85 Parce que même si ces aspects-là, comme j'ai dit tantôt, sont demandés dans  
TERMPOL, ils ont également été demandés dans les exigences fédérales. Donc c'est pour

faire une précision qu'on peut porter un jugement sur la navigation, sur les impacts sur les usages dans le cadre de l'évaluation environnementale, sans attendre les conclusions de TERMPOL.

90

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Donc c'est bien certain, comme je le mentionnais cet après-midi, après un éventail des possibilités, bien entendu en fonction de l'information dont nous disposons et aussi ce que vous seriez en mesure de nous produire dans votre avis écrit, à ce moment-là, bon, la Commission va regarder ce qu'elle a besoin. La Commission veut pas des documents, la Commission veut de l'information pour pouvoir faire son travail.

95

Donc à ce moment-là, si l'ensemble des points où la Commission s'interroge sont répondus par votre avis par exemple, bon, ça éviterait de recourir, ça voudrait dire que la Commission serait satisfaite des informations qu'elle obtient.

100

Après ça, bien, une autre hypothèse, ça peut être qu'il manque deux (2) ou trois (3) informations, auquel cas à ce moment-là, on pourrait rediscuter avec Transports Canada et avec le promoteur en disant, voici les informations toujours manquantes que la Commission considère essentielles pour faire son travail.

105

**PAR Mme ÉLAINE BOLDUC:**

Oui.

110

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors ça pourrait être à ce moment-là certaines bribes de documents TERMPOL qui seraient nécessaires ou ça pourrait être un document, mais n'anticipons pas pour l'instant! On va quand même nous-mêmes, pour l'avis que nous allons vous demander, nous allons le mettre par écrit la semaine prochaine pour être capable, et il va être rendu public, aussitôt que la Commission va l'avoir envoyé, cette demande d'avis va être rendue publique sur notre site internet, ça fait que les gens pourront voir qu'est-ce que la Commission a besoin à ce stade-ci.

115

120

Bien entendu, pour TERMPOL, si c'est possible, la Commission sera pas en mesure la semaine prochaine de statuer si elle a toute l'information ou pas ou est-ce qu'elle va l'avoir, toute l'information, à travers l'avis, donc on verra plus tard.

125

Ça pourrait arriver, de façon réaliste, probablement après la période des mémoires que la Commission va faire une analyse plus fine, une analyse préliminaire en rapport avec son rapport, et c'est là qu'elle pourra avoir à poser des questions additionnelles au sujet du processus TERMPOL entre autres. Mais nous verrons à ce moment-là.

130 Comme je vous dis, l'important, c'est que la Commission obtienne suffisamment d'information.

**PAR Mme ÉLAINE BOLDUC:**

135 OK, c'est bien, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

140 Très bien, je vous remercie.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
JACQUES LEVASSEUR**

145

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vais maintenant aller au registre!

150 Je vais inviter madame Pascale St-Amant! Monsieur Émilien Lavoie! Monsieur Yves St-Laurent! Madame Pierrette Bélanger! Monsieur Jacques Levasseur!

Bonsoir monsieur.

155 **PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Bonsoir, merci. J'ai justement une question sur la sécurité maritime que j'adresserais à monsieur Boulianne!

160 Est-ce que vous êtes en mesure de me donner des informations sur les normes de sécurité internationales en ce qui regarde le périmètre de sécurité qui doit accompagner les méthaniers, les normes internationales de périmètres de sécurité?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

165

Monsieur Boulianne.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

170 Vous parlez de périmètres de sécurité en fonction de la navigation ou des risques d'actes de malveillance? J'aimerais quand même préciser la question, parce que la réponse est différente.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

175 Cet après-midi, il y avait deux (2) aspects différents qui étaient traités, on avait un aspect de sécurité et un aspect de sûreté.

180 Dans ma conception, la différence que je vois, peut-être que je me trompe, mais la différence que je vois, pour moi une sécurité, on dit, on met une clôture pour empêcher les enfants de sortir de la cour; pour moi, un aspect de sûreté, ce serait, on met un cadenas à la porte de la cour autrement dit, de la porte de la cour. Ça peut être la différence entre sûreté et sécurité.

185 Donc si je comprends bien, monsieur Boulianne, lorsqu'il parle de sûreté, c'est plus des choses reliées au terrorisme, ce serait ça; la sécurité, c'est plus des choses reliées aux accidents, si on fait une histoire simple!

Donc monsieur Levasseur.

190 **PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

195 Alors c'est la sécurité. Si vous avez un méthanier sur la mer qui navigue, quel périmètre de sécurité les autres bateaux doivent-ils respecter pour ne pas s'approcher trop de ce méthanier-là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne.

200 **PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

205 Les mesures de sécurité sont en fonction, reliées à la navigation, sont en fonction des risques qu'il peut y avoir autour lors du transit du navire. À prime abord, une des mesures de sécurité, c'est le Règlement sur les abordages. Lorsque le navire fait sa traversée, le Règlement sur les abordages, c'est une des premières mesures de sécurité. S'il respecte le Règlement sur les abordages et puis qu'il adhère avec ça avec rigueur, c'est une des premières mesures d'atténuation.

210 Puis ensuite de ça, bien, il y a le respect des couloirs de navigation. Et puis à l'approche du terminal, eh bien, là, il peut y avoir d'autres mesures plus spécifiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

215 Ce que je me souviens aussi, monsieur Van der Put nous avait dit hier qu'en navigation, il n'y avait pas de distance d'assignée. C'était ça que vous nous avez dit hier, monsieur Van der Put?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

220 Ce que j'avais indiqué, monsieur le Président, c'est que dans le cas d'Énergie Cacouna, il n'y a pas de distances qui sont assignées. Bien sûr, ça a été mentionné, c'est certainement à Transports Canada de déterminer par l'entremise du processus TERMPOL ce qui est nécessaire et bien sûr, on respectera ce que Transports Canada décide de ce point de vue là.

225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Levasseur.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

230 Je ne suis pas un spécialiste, c'est évident, mais il existe des règles bien précises, et ces règles-là sont en fonction de la vitesse du méthanier.

235 On parle soit de deux kilomètres (2 km) ou d'un kilomètre (1 km) en avant, deux kilomètres (2 km) en arrière et de cinq cents mètres (500 m) de chaque côté.

Mon autre question! Si vous admettez ces règles, si vous les confirmez, puis je vous demanderais de le faire s'il vous plaît, bien sûr, mon autre question, c'est toujours...

240 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

245 Monsieur le Président, si vous me permettez! À ma connaissance, aux États-Unis, par exemple pour chaque terminal, la Garde côtière américaine détermine les conditions nécessaires pour chaque lieu. Les distances sont différentes dans chaque cas, et il y a des terminaux où il n'y a pas du tout de distance, de zone d'exclusion autour du méthanier. Alors ça dépend du site.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

250 Très bien, merci. Monsieur Levasseur.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Est-ce qu'on peut avoir une réponse, une certitude sur ces affirmations-là?



255 Et à partir de là, je comprends qu'on l'a pas ce soir, alors est-ce qu'on peut l'avoir dans les prochaines journées?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

260 Pour la question des distances?

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

265 Oui, sur les normes internationales bien strictes qui existent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne.

270 **PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Au niveau de la réglementation canadienne, c'est une analyse qui doit se faire, il y a pas de distances précises.

275 Au niveau des normes internationales, on va vérifier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans les eaux internationales par exemple, ce serait ça?

280

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Dans les eaux internationales, c'est le Règlement sur les abordages qui s'applique.

285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça que vous avez dit. Et dans les eaux canadiennes, il y a pas de distances précises, mais il pourrait y en avoir? Dans le cadre du processus TERMPOL, vous pourriez recommander une distance?

290

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Dans le cadre du processus TERMPOL, c'est en fonction des enjeux.

295

Peut-être que l'exemple que je pourrais donner, OK! Un méthanier qui procéderait vers Cacouna, il s'en viendrait mettons de l'océan, OK, il serait régi par le Règlement sur les

abordages jusqu'à temps qu'il rentre dans les eaux canadiennes, et puis là, il suivrait toutes les routes de navigation.

300 Le fait d'adhérer à ces pratiques de navigation là n'est censé devenir vraiment en situation rapprochée avec un autre navire, ce qui causerait un risque, OK. Les risques qui peuvent être un peu plus délicats, sur lesquels le comité d'examen TERMPOL s'attache plus précisément, ça va être dans des pointes de convergence, comme la station de pilotes aux Escoumins et puis à l'approche du terminal.

305 L'exemple que je peux donner! À la station des pilotes des Escoumins, il y a des règles d'approche qui sont différentes pour les navires-citernes et les navires de commerce qui transportent des cargaisons générales. Alors l'approche, l'exemple que je pourrais donner, c'est que ça pourrait être une approche similaire pour les méthaniers.

310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans ce cas-ci, c'est parce qu'il y a différents navires qui peuvent arriver au même quai au même port, c'est ça. Dans le cas du terminal méthanier, ce serait un usage exclusif?

315

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Il faut en faire l'analyse, là.

320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Levasseur, il semble, bon, on nous dit, il y a pas de normes de distances de fixées d'avance ou de prédéterminées dans le cas des eaux internationales canadiennes.

325

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

C'est vraiment en fonction des risques qui sont évalués pendant le trajet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

330

Mais il y a pas de distance, un kilomètre (1 km), deux kilomètres (2 km) d'attirée d'office, là?

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

335

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

340 C'est ça que je veux dire, c'est ça qu'on comprend.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

345 Je ne crois pas que ce soit le cas. Je crois qu'il existe des règles bien strictes avec des distances précisées. Peut-être qu'on va pouvoir vérifier ça plus tard.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

350 Disons qu'on prend la parole, nous avons un représentant de Transports Canada, donc il est habilité à répondre. C'est la réponse qu'il nous donne.

Je peux toujours demander à monsieur Boulianne de faire une vérification, mais ça risque d'être la même réponse.

355 **PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

360 Ma réponse, c'est qu'au Canada, il y en a pas, puis au niveau de l'OMI, il y a peut-être des recommandations, puis dans certains pays, il y a peut-être certaines règles, on va vérifier ça.

Au Canada, il y en a pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

365 On se comprend bien...

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

370 Je suis content avec la réponse, on va vérifier!

375 Ça amène un corollaire, c'est que monsieur Van der Put nous disait qu'à quai, il y aurait un périmètre de sécurité de trois cents mètres (300 m), je pense, et qu'ailleurs en fleuve, il y aurait un périmètre de sécurité de cinquante mètres (50 m) et que la solution pour faire respecter le périmètre de sécurité de cinquante mètres (50 m), entre autres que le remorqueur qui accompagne le méthanier pourrait éventuellement aller à la rencontre d'autres navires pour les avertir et qu'il y aurait un criard, et je cite "un criard" pour dire aux autres navires de s'éloigner.

380 Monsieur Boulianne, est-ce que vous trouvez que c'est sérieux comme mesure d'atténuation des risques?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne.

385 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur le Président, si je pouvais apporter une précision avant que monsieur Boulianne réponde!

390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

395 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Ce que j'ai dit, pour préciser, c'est que quand un méthanier est à quai, il y aura un périmètre de sécurité autour du méthanier de trois cents mètres (300 m). Quand le méthanier n'est pas à quai, il y aura un périmètre de cinquante mètres (50 m) autour du quai.

400 Comme nous venons de discuter, il n'y a pas de règle à l'heure actuelle qui détermine de zone autour des méthaniers en marche sur le fleuve.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

405 Alors il y a même pas cinquante mètres (50 m)?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

410 C'est ce que monsieur Boulianne a soulevé auparavant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va laisser monsieur Boulianne répondre, mais c'est la réponse, il faut l'accepter.

415 **PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Est-ce qu'il trouve ça sécuritaire?

420 Est-ce qu'il trouve ça plausible qu'on puisse demander au remorqueur qui est en train d'accoster ou d'aider aux manœuvres du méthanier d'être responsable d'aller éloigner les navires plaisanciers ou les navires de la marine marchande qui pourraient s'approcher de ce site-là? Est-ce que ça fait sérieux comme mesure de sécurité?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

425

Monsieur Boulianne.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

430

J'ai pas de réponse à donner là-dessus. On est après analyser ça dans le processus d'examen TERMPOL.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

435

Alors c'est possible que vous exigiez éventuellement qu'un autre navire qu'un remorqueur assure la sécurité autour du périmètre, ce serait possible?

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

440

Si ça serait possible qu'un remorqueur...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

445

Non, que vous demandiez à ce qu'un autre type de navire qu'un remorqueur par exemple, je sais pas, à la limite un zodiac ou un autre navire qu'un remorqueur pourrait patrouiller autour du navire pour assurer la zone de trois cents mètres (300 m) par exemple, est-ce que c'est possible?

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

450

Vous voulez dire, pour éloigner les plaisanciers, c'est ce que je comprends?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

455

Oui, entre autres, c'est de ça qu'on parle, oui.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

460

Oui, c'est possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Levasseur!

465 **PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

C'est parfait.

470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais pour l'instant, on n'a pas encore mis la main sur le processus TERMPOL.

475 **PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

La question est soulevée.

480 Ma deuxième question, si vous le permettez! C'est au niveau du plan de mesures d'urgence. Monsieur Lussier nous a dit qu'il y aurait un comité mixte qui servirait à identifier les meilleurs moyens d'alerte, que ce comité-là serait certainement prêt avant le début de la construction du méthanier.

485 Là, encore une fois, je suis surpris de ça et je trouve que ce n'est pas une bonne méthode d'information du public, en considérant tous les efforts humains et professionnels qui sont fournis ici ce soir, je pense que la population et vous-mêmes, vous êtes en droit de recevoir des certitudes sur le plan de sécurité.

490 Si vous permettez, je vais vous lire une conclusion du BAPE de Bécancour en juillet 2004. On parlait ici de gazoduc, mais vous reconnaîtrez que le gazoduc et les conduites cryogéniques et les terminaux méthaniers, c'est certainement des niveaux de danger présent. Alors je lis les conclusions du BAPE de Bécancour de juillet 2004:

495 "Il est essentiel que la population puisse prendre connaissance des risques potentiels liés à l'implantation d'un gazoduc dans son milieu et qu'elle puisse recevoir l'assurance qu'elle est protégée de ces risques par des mesures appropriées.

500 "La Commission est d'avis qu'à l'avenir, une évaluation de risques exhaustive comprenant un plan de mesures d'urgence et un scénario d'intervention minute par minute complet soit réalisé antérieurement à l'examen public d'un projet et soit exigé dans l'étude d'impact."

Je vais vous lire aussi, ça a été pris au sérieux par monsieur Thomas Mulcair, et je vais vous lire un bref passage de la Loi 118 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Il s'agit d'un principe de développement durable, c'est le principe numéro 9:

505 "En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place en priorité à la source."

510 Bien humblement, monsieur le Président, j'ai l'impression que de ne pas donner les  
détails du plan de sécurité à la population à ce stade-ci ne rencontre ni les recommandations du  
BAPE de Bécancour, ni les recommandations de l'article cité de la Loi 118 sur le  
développement durable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

515 C'est une opinion que vous nous donnez.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

520 Je vous pose aussi une question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

525 Le BAPE parle par ses rapports, premièrement. Je peux dire que chaque commission  
est autonome dans son exercice.

La Commission est arrivée à la conclusion de ça et l'a formulé dans son rapport. Bien  
entendu, le ministre regarde le contenu des rapports du BAPE et il donne suite en totalité ou en  
partie, c'est ni plus ni moins à la discrétion du ministre.

530 Donc dans ce cas-ci, on a un plan d'urgence préliminaire, c'est ce qu'on a eu. Donc on  
peut adresser la question à monsieur Rochon, à savoir, pourquoi le plan d'urgence est pas  
détaillé à ce stade-ci, dans le sens que monsieur Levasseur le mentionne?

**PAR M. YVES ROCHON:**

535 On a travaillé fort au niveau du plan d'urgence pour avoir un plan le plus détaillé  
possible. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a demandé au promoteur, au niveau de la directive, qu'il  
dépose un plan d'urgence.

540 Le promoteur, dans un premier temps, il l'a déposé, mais avec un sceau de  
confidentialité. Suite à une discussion avec lui et des gens qui sont impliqués dans le domaine  
des plans d'urgence, notamment le ministère de la Sécurité publique, le promoteur a conclu qu'il  
était préférable de le rendre public. Et c'est ce qu'il a fait, le plan a été déposé, avec un  
scénario minute par minute, donc qui correspond pas mal aux orientations du rapport du BAPE.

545 Le plan a été validé, le niveau d'information du plan a été validé par les gens de la  
Sécurité publique. À cette étape-ci du dossier, on est confortable, si on veut, avec l'information  
qui est contenue dans le plan.

550 Et l'analyse de risques a été faite d'une façon exhaustive, puis elle a été validée au sein  
du ministère par des spécialistes. On a aussi consulté des gens du MSSS sur l'analyse de  
risques. Les questions qui ont été posées, elles ont été véhiculées par nos questions et  
commentaires au promoteur et il a répondu d'une façon satisfaisante à nos spécialistes là-  
dessus.

555

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Et vous êtes satisfait même avec des déclarations comme de quoi le plan final sera prêt  
certainement avant le début de la construction?

560

**PAR M. YVES ROCHON:**

C'est qu'il faut comprendre que le plan final d'urgence, il y a des éléments là-dessus qui  
nécessitent des discussions entre le promoteur et les différents intervenants. Puis ces  
565 discussions-là, on rentre dans l'opérationnel, puis avant d'entreprendre ces discussions-là,  
l'importance, c'est d'abord de décider s'il va y avoir un projet ou pas.

Si on décide qu'il y a un projet, si le gouvernement décide d'aller de l'avant au niveau du  
projet, là, à ce moment-là, il y a une équipe qui va se mettre sur le plan d'urgence et dont le  
570 temps nécessaire pour travailler avec le promoteur, parce que le plan d'urgence, c'est une  
organisation du travail. On dit, le promoteur a identifié dans le plan d'urgence préliminaire  
différents scénarios d'accidents, nous, on l'a regardé, de mon côté, au niveau de  
l'environnement, on regarde s'il y a des problématiques environnementales qui peuvent être  
générées de ce plan-là pour voir si nos spécialistes en urgence ont à intervenir. Ce côté-là a  
575 été validé.

Les gens de la Sécurité publique regardent à leur niveau aussi le plan d'urgence. Et  
suite à une décision, comme je vous dis, si on va de l'avant, bien là, les gens vont travailler à  
améliorer le document avec le comité, le CMMI.

580

Parce qu'il y a beaucoup beaucoup de discussions, parce que tout doit être fait  
vraiment, on finit jusqu'aux téléphones, qui on doit appeler avant qu'il y ait tout ça. Puis avant  
de définir ça, il faut vraiment décider si on va de l'avant avec le projet ou pas.

585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le document est un document déposé, DA-1, bon, dans ses travaux préliminaires, la  
Commission avait l'intention de le demander. Et avant que la Commission ait fait la demande  
pour cette version préliminaire du plan d'urgence, donc c'est là que nous avons appris  
590 quelques jours avant qu'il avait été dédouané, donc il porte la cote DA-1. Donc c'est le premier  
document officiellement déposé par le promoteur dans le cadre des travaux de la Commission.



**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

595           Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

600           Je vous invite à le consulter. Merci.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

605           Merci beaucoup.

---

**LISE THIBAUT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

610           Je vais maintenant inviter madame Lise Thibault!

              Bonsoir madame.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

615           Bonsoir. Avant de formuler mes deux (2) questions, j'aimerais faire une demande d'information en ce qui regarde le processus du BAPE, et je m'adresse à monsieur Germain!

620           J'aimerais savoir dans quelle mesure le promoteur est tenu de répondre aux questions qui lui sont posées par les intervenants?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

625           Bien, dans quelle mesure! Il est invité à répondre aux questions. Bien entendu, le promoteur a le libre arbitre de répondre selon sa vision à lui. On ne peut pas lui mettre les mots que l'on veut, nous, dans la bouche.

630           La Commission, elle, a à faire un travail. Si la Commission n'a pas suffisamment d'information, elle peut poser des questions additionnelles.

635           Mais il reste qu'une question technique, lorsque par exemple, si on demande, est-ce qu'on peut avoir telle mesure de bruit à tel endroit, le résultat de ça, le dépôt des fichiers, bon, il nous le dépose. On peut forcer le dépôt de documents que la Commission juge important d'avoir.

Donc c'est dans cette mesure-là qu'il est tenu de répondre aux questions de la Commission et des intervenants.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

640

Pour clarifier un petit peu ma question, c'est que j'ai assisté aux audiences mardi en après-midi et en soirée, et j'ai réalisé que le promoteur, à certaines questions, peut-être celles qui lui plaisaient moins, tournait autour du pot et évitait de répondre. C'était des choses auxquelles il était facile de répondre. Alors c'est pour ça que je pose la question. Je voudrais savoir.

645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

650

C'est des choix du promoteur. Si le promoteur décide disons de s'en tenir au contenu de son étude d'impact par exemple, bon, alors c'est son choix.

655

Dans d'autres cas, il peut choisir de pas vouloir élaborer sur d'autres points, ce qui peut amener une absence de justification sur un point, mais la Commission va se pencher là-dessus et statuer en fonction de l'information qui lui est donnée, on se comprend!

660

Après ça, la Commission peut arriver, là, il y a beaucoup d'information qui est déposée, la Commission ramasse tout ça et commence à regarder les différents enjeux et il peut arriver, en disant, bon, tel point, il nous le faut absolument. Et là, à ce moment-là, la Commission prend les moyens pour avoir l'information.

665

Bien entendu, c'est un processus qui peut être à ce moment-là, je veux dire, on peut pas toujours savoir instantanément en audience, mais il reste que des fois, on peut entendre des réponses qui font pas notre affaire, mais c'est la réponse que l'on obtient.

670

C'est pour ça qu'il y a une deuxième partie d'audience, c'est à ce moment-là que nous invitons les gens à prendre position.

Alors je vous invite à poser vos questions.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

675

Bon, merci. Alors ma première question s'adresse à monsieur Richard, je crois, du ministère des Ressources naturelles. Ça regarde la justification des terminaux méthaniers, du terminal ici.

J'aimerais qu'on m'explique, les promoteurs et vous-même, je crois, avez affirmé que le terminal méthanier est essentiel, un pour la sécurité énergétique du Québec, deux, pour procurer une diversification de l'approvisionnement.

680           Moi, ce que je vois du projet, c'est qu'on propose de couper le Québec d'une source  
d'approvisionnement fiable qui vient de l'Ouest canadien présentement, de détourner cette  
source-là vers les États-Unis et de nous rendre dépendant de régions géopolitiques instables.  
J'aimerais que vous m'expliquiez en quoi cela nous donnerait plus de sécurité d'une part, puis  
comment aussi remplacer une distribution par une autre s'appelle diversifier?

685           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Richard.

690           **PAR M. RONALD RICHARD:**

Comme vous avez dit, effectivement on est captif d'une seule source  
d'approvisionnement qui est le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, essentiellement en  
Alberta. C'est la seule source. C'est une source qui plafonne malgré des hausses assez  
spectaculaires du nombre de forages faits. Et les nouveaux forages produisent de moins en  
695 moins, donc c'est des signes d'un bassin rendu à maturité.

Donc on peut pas espérer que ce bassin-là augmente sa production. D'ailleurs les  
prévisions de l'Office national qu'ils refont souvent confirment ça que c'est un bassin, au moins  
dans les sources conventionnelles, va commencer à décliner dans quelques années.

700           Aussi, on est captif d'un seul système de transport, c'est le réseau de TransCanada  
Pipelines avec sa filiale au Québec qui est TQM. Donc on est captif d'une seule source.

705           Est-ce qu'on va en manquer, du gaz de l'Ouest, non. Le Canada exporte environ la  
moitié de son gaz naturel aux États-Unis, c'est une proportion qui va en diminuant, parce que  
notre production plafonne face à une demande qui va en croissant. Donc effectivement, on  
pourrait tout simplement laisser baisser nos exportations, les exportations albertaines vers les  
États-Unis, et on en aurait encore un bout de temps.

710           Mais c'est toujours l'affaire, c'est que les prix, la demande ne cesse de s'accroître en  
Amérique du Nord, de l'ordre de près d'un pour cent (1 %) par année un peu partout au Canada  
et aux États-Unis; les États-Unis ont le même problème, ça plafonne eux aussi. Donc s'il y a  
pas d'importations de GNL, les prix sont déjà très hauts, ils vont monter encore plus.

715           Donc diversification, premièrement avec ce terminal-là, on va substituer une partie du  
gaz naturel qui vient actuellement de l'Ouest avec ce nouveau produit là.

720           Quand je donnais des chiffres l'autre jour en disant, exemple, je donnais l'exemple que  
la consommation moyenne, c'est six cents millions de pieds cubes (600 M pi<sup>3</sup>) par jour, puis là,  
il va en rentrer cinq cents (500 M pi<sup>3</sup>), donc en moyenne, on voit que ce gaz-là, physiquement,

va rester au Québec. Ça veut pas dire que Gaz Métropolitain ou en tout cas les consommateurs québécois vont acheter cent pour cent (100 %) de ce gaz-là.

725 Ce qu'ils font, c'est qu'ils vont faire des échanges. Là, c'est le marché, moitié-moitié, un tiers-deux tiers ( $\frac{1}{3}$ - $\frac{2}{3}$ ), etc., c'est selon le marché, selon lequel qui est meilleur marché. On a toujours la possibilité de s'approvisionner de l'Ouest, on va toujours continuer de s'approvisionner une partie de l'Ouest; sinon, comme vous dites, si on fait juste changer – là, ça vient de l'Ouest, on ferme la valve puis on achète de l'autre bord – changer un pour un, c'est pas une grosse diversification.

730 On va avoir accès à ces deux (2) sources-là et on va pouvoir acheter selon ce qui est le meilleur ratio sécurité-prix qu'on va avoir. Donc qu'est-ce qu'on fait, les échanges physiques? Je vais vous donner un exemple.

735 Le distributeur de l'Ontario, c'est Enbridge, eux pourraient être intéressés à acheter – je tire un chiffre – mettons deux cents millions de pieds cubes (200 M pi<sup>3</sup>) par jour du gaz de Cacouna. Et Gaz Métropolitain continuerait à acheter deux cents millions (200 M pi<sup>3</sup>) de l'Ouest. Donc chacun paie selon les prix, sauf que physiquement, on n'ira pas porter le gaz de Cacouna bord en bord du Québec puis aller le porter en Ontario; puis le gaz de l'Ouest, bord en bord de l'Ontario pour venir le porter ici. C'est tout du gaz de la même qualité ou à peu près, de toute façon c'est vendu par unité d'énergie.

745 Et c'est que TransCanada Pipelines, lui, il optimise son réseau, c'est qu'il s'organise pour transporter généralement les distances minimales, les distances optimales pour minimiser les coûts pour tout le monde.

750 Donc le gaz, donc cet exemple-là, le deux cents millions (200 M pi<sup>3</sup>) que Gaz Métro achète de l'Ouest, physiquement c'est peut-être du gaz importé, mais il le paie au prix de l'Ouest. Et si jamais il y avait un problème, exemple la canalisation entre Montréal et Québec, c'est une canalisation simple, si jamais il y avait un problème là-dessus, bien là, ce serait à court terme, là évidemment, on a une source alternative d'approvisionnement.

Donc c'est bel et bien une diversification qu'on a.

755 Il y a la question des prix aussi. La compétition fait baisser les prix. Ce GNL-là a le potentiel de rentrer en bas des prix, des prix du gaz nord-américain actuel qui sont très élevés et à ce moment-là, il va se faire un équilibre de prix qui seraient un petit peu plus bas.

760 Il y a des études, une étude américaine qui montre que ça peut baisser de dix-quinze pour cent (10 %-15 %). Il y a une étude faite au Québec qui montre que ça pourrait faire baisser les prix au Québec parce que plus qu'on est proche du point d'injection, si on veut, de GNL, plus que l'effet est grand. À mesure qu'on s'éloigne, donc que la distance s'éloigne de ce

point d'injection là, si on veut, avec les coûts de transport puis tout ça, cet effet-là va en s'amenuisant.

765

Donc au Québec, ça pourrait faire baisser les prix. Maintenant, on s'entend, faire baisser les prix! Ça pourrait être à la limite les empêcher de monter de cinq (5 %) à dix pour cent (10 %).

770

Donc il y a un effet économique, il y a un effet de diversification, il y a un effet de sécurité d'emploi. Effectivement, les trois (3) raisons mentionnées se retrouvent dans ce scénario-là.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

775

Bon, j'avais pas parlé de prix, mais par rapport au prix, j'ai de la difficulté à croire qu'un terminal méthanier va faire baisser les prix du gaz naturel en Amérique. Les prix sont fixés au niveau continental, je crois, si je me trompe pas, pour le gaz naturel, et de plus en plus...

780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça relève quand même de l'opinion! Vous pouvez poser des questions.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

785

Est-ce que je peux réagir à la réponse?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

790

Non.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

J'ai pas droit de réagir à la réponse?

795

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non. En deuxième partie, la réaction aux réponses!

800

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Vous voulez dire au mois de juin!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

805

C'est ça. Le but de l'audience, la première partie, c'est de poser des questions, de prendre note des réponses et de donner son opinion sur les réponses en seconde partie d'audience.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

810

Bon, de toute façon, j'avais pas demandé de question sur les prix, alors je vais laisser ça là.

815

J'avais une autre remarque sur une partie de la réponse...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

820

S'il vous plaît, je préférerais que vous posiez des questions!

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

825

Je vais poser ma deuxième question! Ça s'adresse au promoteur.

Je voudrais savoir comment les promoteurs évaluent les risques de l'acte délibéré ou plus précisément d'attentat terroriste sur vos installations du terminal méthanier?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

830

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

835

Ces évaluations sont réalisées dans le cadre du processus TERMPOL et aussi dans le cadre de nos travaux assujettis à la Loi sur la protection des eaux navigables. Nous devons soumettre un plan de mesures de sûreté qui tient compte des possibles actes intentionnels et des mesures qui seraient prises pour assurer la prévention et les mesures pour adresser de telles possibilités.

840

Je crois que monsieur Morin a soumis des commentaires par rapport à l'évaluation de sûreté maritime par rapport à ce plan.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

845

Je me suis peut-être mal exprimée, je voulais savoir, moi, à combien vous évaluez le risque d'attentat terroriste?

850 Vous avez parlé d'une chance sur dix millions (10 M) d'années, je me rappelle pas exactement du chiffre, c'est trop élevé pour moi pour le plus gros accident qui puisse arriver, mais l'attentat terroriste, vous en avez pas parlé.

Puis je voudrais savoir, moi, combien vous évaluez le risque de l'attentat terroriste sur le terminal, pas seulement sur le bateau, mais sur le terminal au complet? Ça peut être les réservoirs, l'usine de regazéification ou le bateau lui-même.

855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

860 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui monsieur le Président. Compte tenu qu'il n'y a pas eu d'attentat sur des installations de GNL ni contre des méthaniers, et compte tenu que ces installations ne sont pas une cible où les effets seraient assez certains pour représenter une cible attrayante pour des terroristes, l'évaluation avec la probabilité d'un tel événement est très très faible.

865 **PAR Mme LISE THIBAUT:**

Est-ce que ça veut dire que vous en avez pas tenu compte finalement, vous ne l'avez pas calculé?

870 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Nous avons, comme j'ai indiqué, nous avons tenu compte de cette possibilité et avons justement élaboré un plan de sûreté pour tenir compte d'événements possibles et de nous assurer que nos installations pourront être exploitées de façon sécuritaire.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

880 Pour bien comprendre votre réponse, est-ce que vous voulez dire que cette probabilité-là est aussi faible que les attentats qui ont eu lieu sur le World Trade Center en 2001 ou l'attentat de Madrid ou sur celui de Londres l'an dernier?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

885 Encore en tenant compte de ce que je viens de dire qu'il n'y a pas eu d'attentat et tenant compte que ce n'est pas une cible que des terroristes préféreraient utiliser, la probabilité serait certainement beaucoup plus faible que pour le World Trade Center.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

890

Est-ce que j'ai droit à une sous-question sur cette réponse-là parce que...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

895

Une dernière sous-question.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

900

... parce qu'il me dit que c'est pas une cible préférée des terroristes. Mais j'aimerais savoir, monsieur Van der Put, d'où vous tenez cette information que ça ne serait pas une cible préférée des terroristes?

905

Est-ce que vous vous êtes informé auprès de ces gens-là ou auprès de quelqu'un qui a des contacts avec ces gens-là, des contacts privilégiés?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

910

Je vous fais part de mon expérience dans le domaine. Je peux demander à monsieur Ernst Meyer de vous faire part, selon son expérience, de ses conclusions dans le domaine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

915

Monsieur Van der Put, je préférerais aller du côté de Transports Canada!

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

C'est bien monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

920

Alors tout à l'heure, vous avez mentionné, monsieur Van der Put a mentionné le plan de sûreté qui a été soumis à l'attention de Transports Canada et cet après-midi, on nous a dit que les mesures proposées dans le plan de sûreté, hier plutôt, étaient satisfaisantes.

925

Je vous laisse aller!

**PAR M. DANIEL MORIN:**

930

Oui madame, je suis prêt à répondre à vos questions!



**PAR Mme LISE THIBAUT:**

935 Bien, j'ai posé ma question. Là, c'est parce que monsieur Van der Put me disait que c'était pas une cible préférée des terroristes, des terminaux méthaniers, probablement parce qu'il y en a jamais eu, puis je lui demandais d'où venaient ses sources pour affirmer une telle chose.

940 Moi, ce que je veux savoir du promoteur, c'était à combien il avait évalué le risque d'attentat terroriste sur son terminal méthanier? Je parle pas seulement du méthanier lui-même qui navigue, mais je parle aussi de toute l'installation du terminal

**PAR LE PRÉSIDENT:**

945 Monsieur Morin.

**PAR M. DANIEL MORIN:**

950 Il est de la responsabilité du gouvernement canadien de protéger ses citoyens et son territoire. Pour ce faire, le gouvernement canadien s'est doté de différents services dont la Défense nationale, le Service de renseignement canadien sur la sécurité, la GRC ainsi que d'autres organismes de renseignement.

955 La sûreté des transports maritimes est faite pour toutes les installations portuaires qui reçoivent des navires internationaux. Et chaque installation, nonobstant sa vocation, doit présenter un plan de sûreté. Les mesures de sûreté qui sont incluses pour protéger les installations maritimes sont réglementées dans le Règlement canadien sur la sûreté du transport maritime.

960 La façon dont ils doivent le faire est décrite dans le Règlement sur la sûreté du transport maritime. Le gouvernement canadien a comme responsabilité de s'assurer que les exploitations maritimes sont exploitées selon l'évaluation du gouvernement du niveau de la menace et du risque.

965 Nous participons à l'évaluation de la menace avec toutes les installations et nous sommes en contact constant avec eux pour qu'ils maintiennent un niveau de sûreté adéquat. Ces niveaux de sûreté là peuvent être ajustés à la hausse, si jamais il est déterminé par le gouvernement canadien qu'il est nécessaire de le faire.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

970 D'accord, je vais me contenter de cette réponse-là, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

975 Madame Thibault, je vous remercie.

---

**JULIE MARCOUX**

980

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant appeler madame Marylène Thibault! Madame Julie Marcoux!

985

Bonsoir.

**PAR Mme JULIE MARCOUX:**

990

Bonsoir monsieur le Président, nous sommes deux (2) représentantes du Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent et madame Douville est la prochaine personne à prendre la parole, donc c'est pour ça qu'elle m'accompagne.

995

Le bihoreau gris a adopté la montagne près de la carrière comme halte migratoire et comme dortoir. Ce site représente le seul endroit connu du Bas-Saint-Laurent où se trouve une telle concentration de cette espèce peu commune à observer.

1000

Le 30 avril dernier, lors de notre sortie annuelle au marais de Cacouna, nous avons remarqué un déboisement dans la montagne et les bihoreaux se sont montrés particulièrement farouches. Le déboisement peut les avoir dérangés. D'ailleurs, l'absence d'observation de corbeaux nicheurs dans la carrière cette année pour la première fois depuis de nombreuses années semble confirmer qu'il y a de l'activité dérangeante pour ces espèces. Il y en a déjà.

1005

Le bruit, l'augmentation du passage de véhicules et l'ouverture en forêt peuvent contribuer à ce comportement des oiseaux. Pouvez-vous nous dire quand et pourquoi une ligne déboisée passant dans le dortoir de bihoreaux a été créée avant même que le projet ne soit autorisé?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1010

Alors nous allons adresser la question à Transports Canada étant donné que si je ne me trompe pas, c'est sur leur propriété?

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

1015

Monsieur Denis Bastien va venir apporter des clarifications.

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

1020 Il y a eu du déboisement, dans le fond c'est une ligne de déboisement pour des questions d'arpentage qui ont été faits. C'est la limite de propriété de Transports Canada avec la limite de propriété d'Environnement Canada ou bien du Service canadien de la faune.

C'est quelque chose qui devait être fait de toute façon et c'est certain que – en tout cas, j'ai pas d'autres commentaires.

1025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça a été fait par vous et Environnement Canada?

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

1030 Dans le fond, le promoteur nous a demandé l'autorisation de procéder, parce que nous, on avait une exigence en vertu des discussions qu'on a avec lui, de bien clarifier où ce qu'on appelle la zone d'exclusion passerait, et de nous soumettre un plan d'arpentage de la zone exacte qu'ils voulaient occuper. Ils ont engagé un arpenteur pour bien clarifier tous les endroits où ils allaient occuper le site.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1040 Monsieur Bastien, est-ce que c'est parce que c'est l'endroit où devra être située la clôture?

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

1045 C'est pas nécessairement où va être située la clôture. C'est plus la limite de propriété entre Transports Canada et Service canadien de la faune.

**PAR Mme JULIE MARCOUX:**

1050 J'ai une sous-question qui fait suite à ça. Advenant justement que le tracé de la clôture qui va délimiter le périmètre de sécurité passe dans le dortoir des bihoreaux, serait-il possible de le modifier afin de pas nuire encore plus à ces oiseaux?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1055 Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1060 Monsieur le Président, comme indiqué plus tôt durant ces audiences, nous sommes toujours en discussion avec Environnement Canada et Transports Canada justement pour déterminer où exactement devrait se localiser une clôture pour délimiter le périmètre du terminal.

1065 Il est pas nécessairement le cas qu'une clôture serait utilisée comme, je pense, Environnement Canada a même indiqué qu'une clôture serait utilisée pour délimiter le périmètre de sécurité, ça pourrait être de la signalisation, des pancartes, une autre façon d'indiquer la présence du périmètre.

1070 Cela est toujours en cours de discussion avec Environnement Canada pour déterminer ce qui est la meilleure chose à faire.

**PAR Mme JULIE MARCOUX:**

1075 Mais toutes les solutions vont entraîner du déboisement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Un petit instant!

1080 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Juste valider avant que vous continuiez, avec Environnement Canada, si on est bien dans le dortoir des bihoreaux, s'il vous plaît?

1085 **PAR M. LOUIS BRETON:**

1090 Monsieur le Président, concernant le déboisement, personnellement je suis pas au fait de s'il y a eu effectivement échange d'information entre monsieur Labonté et Transports Canada. Semble-t-il – donc à cet effet-là, s'il y avait eu déboisement cette année, je devrais vérifier avec monsieur Labonté.

1095 Concernant cette information, ça va demander pour nous plus de validation si du côté de monsieur Labonté, il y avait eu des autorisations pour le faire et quant à la position éventuelle d'une clôture.

Chose certaine, comme j'ai mentionné mardi, pour nous, l'intégrité du territoire d'Environnement Canada est importante. Ça fait plus de dix (10) ans qu'on travaille à conserver le marais et nos terrains. On a acquis les terrains en 2000 et actuellement, et encore récemment en avril, on a posé la question au promoteur à savoir s'il était pour y avoir

1100 empiètement sur nos terrains. La réponse du mois d'avril, c'est que non. Et pour nous, c'est  
quelque chose d'important.

1105 À l'heure actuelle, on n'accepterait pas d'empiètement sur nos terrains au niveau de  
construction, et c'est pour ça que s'il y avait une clôture pour délimiter le périmètre de sécurité, il  
serait à l'extérieur des terrains d'Environnement Canada.

1110 Mais on comprend qu'une partie du périmètre pourrait empiéter sur nos terrains et ça  
serait par réglementation quand la réserve serait nommée ainsi, quand le terrain serait  
éventuellement annexé à la Réserve de L'Isle-Verte qu'on pourrait limiter l'accès à ce secteur-  
là. Je dis bien l'accès qui serait au niveau du périmètre de sécurité, parce que pour nous, les  
sentiers présents sur la montagne sont importants également et tout le travail qui a été fait en  
termes de conservation, et pour nous l'accès au public demeure important sur nos terrains.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1115 Très bien. Madame Marcoux, question complémentaire!

**PAR Mme JULIE MARCOUX:**

1120 J'avais seulement demandé que même si c'était pour poser des panneaux ou des  
avertissements, ça va probablement nécessiter du déboisement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1125 Peut-être qu'il y aurait moyen d'éviter le déboisement si ces panneaux-là étaient mis par  
exemple, on sait qu'il y a des sentiers, peut-être qu'il y aurait moyen de mettre des mesures.

Monsieur Van der Put!

1130 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur Lussier va répondre à cette question.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

1135 Peut-être la meilleure chose, ce serait de travailler ensemble et Environnement Canada  
et Transports Canada pour trouver la meilleure façon pour éviter justement le déboisement et  
assurer justement la protection, puis minimiser le dérangement ou éliminer complètement le  
dérangement.

1140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça vous va!

1145 **PAR Mme JULIE MARCOUX:**

Oui. Ma deuxième question! Bon, ça se rapporte un peu à un autre territoire, mais l'arrivée du port méthanier a un impact. L'accès à la route du quai et au port de mer est déjà très restreint pour la population et les ornithologues de passage, alors que le potentiel d'observation est important.

1150

L'arrivée d'un port méthanier risque de limiter encore plus cet accès, ce que nous déplorons. La perte d'un stationnement touristique à l'extrémité nord-ouest du quai et la nouvelle réglementation interdisant tout stationnement de chaque côté de la jetée menant au port ne permettent plus aux ornithologues de passage d'apprécier ce site lors de courtes visites.

1155

Est-ce que le promoteur peut s'engager à intercéder en notre faveur auprès de la corporation qui gère l'accès à la route du quai, afin de faciliter l'accessibilité à l'étang qui se situe juste en bas et à droite de la côte et qui est l'étang le plus riche et le plus important du site de par sa biodiversité?

1160

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est possible d'avoir une figure et peut-être de donner le pointeur à madame Marcoux pour nous permettre de visualiser!

1165

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Justement, nous allons faire ça.

1170

**PAR Mme JULIE MARCOUX:**

Je tremble un peu, mais c'est cet étang-là.

1175

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est dans l'extrémité...

**PAR Mme JULIE MARCOUX:**

1180

C'est l'étang qui longe la digue ici mais du côté du marais.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1185           Donc l'extrémité sud-ouest du marais.

**PAR Mme JULIE MARCOUX:**

1190           Du territoire. Je peux vous expliquer, c'est parce qu'actuellement, l'accès est de ce côté-ci et les gens doivent stationner là et marcher ici et sur toute la digue, et pour se rendre, faire de l'observation, il y a beaucoup de nos membres qui sont des personnes âgées et lorsqu'il faut marcher avec des trépieds, des télescopes, ça peut réduire beaucoup pour eux la marche et bon, l'accès a déjà été interdit et on a peur qu'avec l'arrivée d'un terminal méthanier, l'accès nous soit complètement fermé pour des raisons de sécurité bien sûr.

1195

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          Oui monsieur Lussier.

1200

**PAR M. CARL LUSSIER:**

1205           Il faut comprendre que c'est la propriété de Transports Canada. Chose certaine, nos activités ne dérangerait pas du tout l'accès ou n'empêcherait pas l'accès et on pourrait certainement travailler ensemble et travailler avec le propriétaire du terrain pour voir qu'est-ce qu'on peut faire. Je pense que c'est la meilleure chose qu'on peut faire ensemble.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1210           En mode d'exploitation, ce serait quoi la circulation? Vous parlez de trente-cinq (35) employés?

**PAR M. CARL LUSSIER:**

1215           C'est bien ça. Et ça, il faut comprendre qu'il y a des quarts de travail, donc l'accès pour nos employés, on a peut-être, durant les heures normales de travail, autour de dix-huit (18) à vingt (20) personnes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1220           Très bien, je vous remercie. Madame Marcoux, ça vous va?

**PAR Mme JULIE MARCOUX:**

          Oui.

1225

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

1230

---

**CLAIRE DOUVILLE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1235

Alors madame Claire Douville!

**PAR Mme CLAIRE DOUVILLE:**

1240

Alors ma question s'adresse au promoteur! 2004, un couple de faucons pèlerins a niché dans la carrière qui se trouve sur le terrain où sera situé le terminal méthanier. Ces oiseaux de proie ont donné naissance à deux (2) fauconneaux. Cette espèce en péril est classée menacée au Canada et vulnérable au Québec.

1245

Bien que les plans de dynamitage n'incluent pas la zone où se trouve le nid, il est possible que cette paroi soit dynamitée pour des raisons de sécurité. Cette éventualité nous a été confirmée lors de notre rencontre avec le promoteur en janvier dernier. Même si le site n'est pas détruit, le dérangement occasionné par la construction suffira à chasser les faucons de ce site.

1250

De plus, l'érection d'un immense réservoir beaucoup plus large que la structure de béton actuelle viendra probablement obstruer leur vue. Les faucons verraient moins venir leurs ennemis et le danger, ce qui pourrait les inciter à déménager.

1255

Nous ne partageons pas l'avis du promoteur qui, dans la synthèse des études d'impact, indique que les impacts de cette espèce sont modérés. Le promoteur s'est engagé à mettre en place des mesures de compensation comme installer des nichoirs aux faucons pèlerins.

1260

Peut-il également s'engager à faire le suivi de ces mesures et donc à suivre la nidification du faucon pèlerin sur son site où nous n'aurons plus accès et aussi, à faire le suivi sur les nichoirs pour la période visée par son bail avec Transports Canada et transmettre les informations au Service canadien de la faune et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

1265

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.



**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1270

Monsieur Cantin va répondre à la question

**PAR M. MARIO CANTIN:**

1275

Monsieur le Président, comme il a été spécifié dans le chapitre 10, justement au niveau des programmes de surveillance et de suivi, oui il y aura de la surveillance et du suivi au niveau du nichoir et des zones de nidification du faucon pèlerin.

**PAR Mme CLAIRE DOUVILLE:**

1280

Mais est-ce que le suivi va être tout le temps que vous allez avoir le bail avec le ministère, avec Transports Canada, tout le temps que vous allez être là? Parce qu'on n'aura plus accès à ce site-là.

1285

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La question est effectivement pertinente, étant donné qu'actuellement, vous pouvez aller faire le suivi, c'est ça, vous pouvez aller observer?

1290

**PAR Mme CLAIRE DOUVILLE:**

Mais là, on pourra plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1295

Il y aura des restrictions d'accès. Monsieur Cantin.

**PAR M. MARIO CANTIN:**

1300

Ce qui est prévu normalement dans le cadre d'un programme de suivi au niveau de la construction, tout le temps de la construction, il y a aura un programme de suivi qui sera mis en place pour valider les informations.

1305

Et ce qui est prévu par la suite, c'est dans le cadre de la période d'exploitation. Un programme de surveillance minimum de trois (3) ans sera mis en place pour valider les différentes informations et d'agir ou de proposer des mesures de compensation, disons-le comme ça, si jamais il y avait perte de nidification.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1310

On peut aller du côté du ministère de l'Environnement! Pour des situations particulières comme ça, est-ce que le ministère peut demander qu'un suivi, donc si le terminal est prévu pour vingt-cinq (25) ans, est-ce que le ministère peut demander, étant donné qu'il y aurait des restrictions d'accès, est-ce que le ministère peut poser des conditions spéciales de suivi?

1315

**PAR M. YVES ROCHON:**

1320

En théorie oui, le ministère. Maintenant, c'est sûr que nous, c'est lors de notre analyse environnementale, on prend bonne note de votre préoccupation, j'imagine que vous allez la refléter dans votre mémoire.

1325

Et nous, normalement, on questionne aussi, on travaille avec le secteur Faune du MRN, c'est avec eux que cette analyse-là va se faire probablement en collaboration avec les gens d'Environnement Canada aussi.

1330

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Breton d'Environnement Canada!

1335

**PAR M. LOUIS BRETON:**

Oui. Concernant le faucon pèlerin, il amène une complexité administrative intéressante. Le faucon est de juridiction provinciale et également visé par la Loi canadienne sur les espèces en péril.

1340

Au niveau de la Loi canadienne sur les espèces en péril, il y a un article de loi intéressant, l'article 79-2 qui demande à l'autorité responsable de veiller à ce que l'évaluation des impacts soit faite sur l'espèce, les espèces visées à l'annexe 1 où on retrouve le faucon pèlerin, de s'assurer des mesures d'atténuation et du suivi environnemental.

1345

Et les mesures d'atténuation et le suivi environnemental doivent être en accord avec le plan de rétablissement. Donc à cet effet-là, et en plus, étant donné qu'on se trouve sur une terre fédérale, les autorités responsables et Transports Canada auront une certaine responsabilité à l'égard de l'application des mesures d'atténuation et du programme de suivi.

1350

Actuellement, on travaille, le Service canadien de la faune est en contact avec les gens du MRN pour harmoniser en fin de compte l'examen qui est fait des impacts sur le faucon

pèlerin et s'assurer que les mesures d'atténuation sont compatibles autant du côté fédéral que provincial pour assurer le maximum de sécurité, de protection pour le faucon.

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. C'est noté. Et également, nous vous invitons à présenter un mémoire pour traiter de ces différents aspects là.

1360 **PAR Mme CLAIRE DOUVILLE:**

1365 Ma deuxième intervention, c'est: la période de dynamitage proposée par le promoteur, on considère qu'elle est pas sans impact pour le faucon pèlerin. D'après des observations réalisées au Parc national du Bic, l'espèce arrive à son site de nidification dès la mi-mars et commence à défendre son territoire.

Est-ce que le promoteur peut devancer d'un mois la période de dynamitage prévue pour éviter de déranger cette espèce lors de cette période cruciale?

1370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

1375 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

À l'heure actuelle, les travaux sont prévus d'être commencés en janvier 2007. Vous comprendrez que ça dépendra de l'échéancier pour l'émission des autorisations, les certificats d'autorisation pour justement effectuer les travaux.

1380 Alors ça dépend majoritairement de ça. Mais selon ce qu'on voit comme échéancier, c'est ce qui est prévu actuellement.

Mais si possible, on serait pas adverse à avancer nos travaux si possible.

1385 **PAR Mme CLAIRE DOUVILLE:**

Vous me dites que c'est janvier, février, mars, en fait vous commencez vos travaux en janvier, le dynamitage est prévu pour janvier, février, mars, il peut pas être avant, ça peut pas être avant janvier, c'est ce que je comprends?

1390

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur le Président, ce que j'ai précisé, c'est que compte tenu de l'échéancier qu'on voit devant nous, compte tenu de l'échéancier pour un éventuel décret à l'émission d'un

1395 certificat d'autorisation qui serait requis pour effectuer les travaux, c'est ce qu'on prévoit  
actuellement comme échéancier pour pouvoir commencer le dynamitage effectivement en  
janvier 2007.

Mais c'est majoritairement de ces facteurs-là que cet échéancier dépend.

1400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est conditionnel aux autorisations gouvernementales. Oui monsieur Cantin.

1405

**PAR M. MARIO CANTIN:**

Peut-être juste un petit point! Comme il a été déterminé également, pour peut-être un  
peu répondre à la préoccupation de madame, il a été prévu dans le cadre de l'étude d'impact  
sur l'environnement que dans le cas où les travaux pourraient justement arriver en mars ou un  
peu plus tard ou dans une période qui pourrait approcher de la période de nidification, de mettre  
1410 en place des techniques afin d'empêcher le faucon de pouvoir nicher dans la paroi. Ce qu'on a  
pu voir dans le cadre du suivi ou des travaux de terrain l'an dernier, par exemple, que le faucon  
a niché ailleurs que sur la paroi rocheuse. Donc ça permettrait également qu'il puisse nicher à  
un autre endroit.

1415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie. Alors madame Douville, ça vous va! C'est un autre point que vous  
pourrez bien entendu traiter dans votre mémoire.

1420

**PAR Mme CLAIRE DOUVILLE:**

Oui, certainement.

1425

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie beaucoup.

1430

---

**JOSÉE BOUDREAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1435

Je vais maintenant inviter madame Josée Boudreault.

**PAR Mme JOSÉE BOUDREAUULT:**

1440 Bonsoir. Il est primordial que l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement intègrent l'ensemble des composantes d'un projet dans sa totalité. Ne pas considérer le projet de gazoduc de deux cent quarante kilomètres (240 km), faut-il le rappeler, remet en question tout le projet. On parle tout de même pas d'un gazoduc de vingt kilomètres (20 km) ici. Les gens doivent être informés sur ce projet et auraient dû l'être depuis le tout début.

1445 Il faut être conscient que l'acceptabilité sociale aurait sûrement été moindre si les gens avaient été informés sur ce dernier, surtout qu'il est très peu rassurant de constater que tous les deux (2) jours en Amérique du Nord, un incident relié à des pipelines de gaz naturel survient. Tous les quatre (4) jours, quelqu'un est blessé; tous les dix-sept (17) jours, quelqu'un décède.

1450 Ici, j'ai des références bien certainement, c'est pas moi qui a inventé ça. Au Canada, on rapportait, pour l'année, deux mille neuf cent cinquante (2950) incidents liés à des pipelines.

1455 Depuis le début de l'annonce de ce projet, les représentants d'Énergie Cacouna ne cessent de dire que la population sera informée et qu'ils feront preuve de transparence tout au long du processus...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1460 Madame Boudreault, votre question s'il vous plaît!

**PAR Mme JOSÉE BOUDREAUULT:**

Mais c'est important...

1465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est plus une opinion de mémoire!

**PAR Mme JOSÉE BOUDREAUULT:**

1470 Mais c'est important, quand je parle d'acceptabilité sociale, c'est qu'il y a eu un référendum dans le village et je pense que c'est important. Ça m'amène, si vous voulez me laisser, ça s'en vient!

1475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez faire ça rapidement.

**PAR Mme JOSÉE BOUDREault:**

1480

Comment se fait-il alors qu'à la rencontre de préconsultation du 1<sup>er</sup> juin 2005 portant sur les impacts sur l'environnement et où un nombre limité de vingt (20) personnes assistaient à cette rencontre, dans le compte rendu en page 8, un intervenant pose la question suivante concernant le gazoduc: est-ce que la population aura toutes les informations avant de se prononcer! Et peut-être, monsieur Van der Put, est-ce que vous vous rappelez de votre réponse?

1485

La rencontre de préconsultation du 1<sup>er</sup> juin, il y a un intervenant qui vous a posé cette question.

1490

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

1495

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Pas précisément, non.

1500

**PAR Mme JOSÉE BOUDREault:**

Donc la question, je pense que c'est important: est-ce que la population aura toutes les informations avant de se prononcer! La réponse du promoteur: la population sera informée, elle va avoir toutes les informations dont elle a besoin à la fin de l'année 2005 ou au début de 2006.

1505

C'était votre réponse, monsieur Van der Put. À la fin de l'année 2005 ou au début 2006. C'est votre réponse donc.

1510

Messieurs les Commissaires, j'en arrive à ma question! Nous sommes rendus en mai 2006 et toujours aucune information n'a été fournie par le promoteur à ce sujet. Si les gens d'Énergie Cacouna sont des gens de confiance et transparents comme ils le disent si bien, comment se fait-il que les informations n'ont toujours pas été mises sur la table et présentées à la population, quand on sait très bien que quelques mois après, en septembre 2005, on votait sur le projet de terminal méthanier en ignorant tout du projet de gazoduc? Ici, on parle de votre transparence aussi...

1515

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boudreault, c'est une question opinion en réalité.

1520 **PAR Mme JOSÉE BOUDREault:**

C'est que c'est une question à laquelle monsieur Van der Put a répondu, que la population aurait les informations, et ça n'a pas été fait. Donc ma question est à monsieur Van der Put, que s'est-il passé pour que vous...

1525

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put, pouvez-vous expliquer pourquoi vous n'avez pas mis le gazoduc au projet?

1530

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Par rapport à la question que vous venez de soulever, monsieur le Président, ça a été expliqué plus tôt dans les audiences, la raison pour laquelle le gazoduc ne fait pas partie de la portée du projet, que c'est un promoteur différent, c'est un échancier pour sa construction différent, il sera assujéti à un processus réglementaire particulier.

1535

**PAR Mme JOSÉE BOUDREault:**

Pourquoi avoir donné cette réponse-là, monsieur Van der Put? Vous saviez très bien dès le départ, et vous saviez qu'il y avait quelques citoyens de Cacouna qui étaient présents?

1540

Moi, je pense que c'est très important, parce que depuis le début...

1545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pourrez en traiter dans votre mémoire.

**PAR Mme JOSÉE BOUDREault:**

1550

Je vais le mettre, mais je pense que c'est important que vous le sachiez aussi...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1555

Oui, vous pouvez nous le dire dans le mémoire.

**PAR Mme JOSÉE BOUDREault:**

1560

Je voulais aussi vous en faire part, je crois que c'est important.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez nous en faire part aussi encore au mois de juin!

1565 **PAR Mme JOSÉE BOUDREAULT:**

Oui, je vais vous en faire part avec plaisir, je pense que la question de transparence est très importante ici.

1570 Merci monsieur Van der Put, parce que je pense que, en tout cas, il faut mettre sur table aussi ce qui s'est dit, puis bon, je sais que le temps presse, mais je vais aller à ma deuxième question!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1575

Merci.

**PAR Mme JOSÉE BOUDREAULT:**

1580 Selon la Limitation Vessel's Owners Liability Act USC 181, advenant un accident causant des pertes humaines et matérielles impliquant un navire méthanier, le propriétaire du navire ne serait pas tenu responsable pour les pertes encourues.

1585 Selon cette clause, la responsabilité financière serait de zéro dollar. Celle-ci se limiterait seulement à la perte de la cargaison contenue sur le méthanier, ce qui veut dire quatre cent vingt dollars (420 \$) pour chaque tonne de cargaison.

1590 Donc ma question, c'est très rapide: advenant un accident, qui serait alors tenu responsable, est-ce que ce serait les promoteurs?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

1595 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Le promoteur, on parle d'Énergie Cacouna, est le propriétaire, serait le propriétaire d'un terminal méthanier, ce ne serait pas lui qui serait responsable pour les activités du méthanier.

1600 **PAR Mme JOSÉE BOUDREAULT:**

Donc qui serait responsable advenant un accident, des pertes matérielles et humaines, qui serait tenu responsable?



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1605

Monsieur Lussier.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1610

Oui, monsieur Lussier va compléter la réponse.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

1615

La responsabilité va être départagée par la loi, compte tenu de l'incident, de la nature de l'incident, et comment ça s'est généré.

Donc les autorités compétentes vont pouvoir faire une enquête et d'après leurs conclusions, les compagnies d'assurance vont pouvoir agir de la compagnie qui serait la propriétaire du bateau, en fin de compte, j'imagine.

1620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ce serait la compagnie propriétaire du navire, si ça survient lorsque le navire...

1625

**PAR M. CARL LUSSIER:**

Je voudrais pas présumer de ça, ça dépend de l'incident.

**PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:**

1630

Mais les propriétaires du navire ne seraient pas tenus responsables ici, là, donc c'est qui, qui en serait tenu?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1635

Ça, c'est un règlement américain, mais on peut aller du côté de Transports Canada, s'ils peuvent nous renseigner sur la responsabilité maritime.

Alors le régime d'assurance ici, lorsqu'il arrivait justement un accident, on prend une fuite d'un méthanier par exemple et qu'il y avait des dommages et des mortalités, dans le régime canadien, ça fonctionne comment? Monsieur Boulianne.

1640

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

1645 Monsieur le Président, je suis plus un spécialiste en sécurité maritime. Au niveau des assurances, c'est pas mon domaine de compétence, alors je vais prendre la question et puis l'adresser aux bons endroits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1650 Nous allons faire le suivi pour avoir des réponses précises à votre question, au Canada, quel est le régime de responsabilité pour la navigation maritime.

**PAR Mme JOSÉE BOUDREAULT:**

1655 Donc, comme c'est là, il n'y a pas de réponse, il y a personne qui peut répondre à la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1660 Pour l'instant, il y en aurait pas, et on va s'assurer qu'il y en ait une qui soit déposée.

**PAR Mme JOSÉE BOUDREAULT:**

1665 OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1670 Merci. Je vous annonce que maintenant, le registre est fermé depuis dix (10) minutes!

---

**RÉMI BEAULIEU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1675 Je vais appeler monsieur Rémi Beaulieu! Bonsoir monsieur.

**PAR M. RÉMI BEAULIEU:**

1680 Bonsoir monsieur le Président. Étant donné que pour des gens, les oiseaux et on peut dire les poissons sont plus importants que nos enfants, on va parler de nos enfants!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1685

Je pense pas que c'est l'impression que les gens – les gens peuvent s'intéresser à des choses mais sans nécessairement, ça signifie pas nécessairement ce que vous venez de dire quand même.

**PAR M. RÉMI BEAULIEU:**

1690

OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1695

Très bien. Je vous laisse aller pour votre question!

**PAR M. RÉMI BEAULIEU:**

1700

Pour les jeunes qui finissent une formation professionnelle, comme ici à Rivière-du-Loup, à l'École des métiers, soit une formation en menuiserie, charpenterie, après ça soudeur, tuyauteur, est-ce qu'Énergie Cacouna a pensé pour la construction une façon, soit dans les devis ou l'obtention des contrats, de favoriser l'embauche, bien, de favoriser, de prendre en considération l'embauche des jeunes qui sortent de l'école? Pour ce que ces jeunes-là travaillent sur la construction, ça leur prend un carnet d'apprenti, est-ce qu'Énergie Cacouna a pensé à ça?

1705

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1710

Monsieur Van der Put, donc pour maximiser les retombées économiques locales, notamment en termes d'emplois, est-ce que vous avez une politique d'établie en ce domaine?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1715

Monsieur le Président, monsieur Lussier va répondre à cette question.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

1720

Deux (2) choses: la première, c'est qu'on a déjà rencontré les autorités scolaires pour identifier les cours qui se donnaient du côté professionnel et on va continuer nos discussions pour mieux comprendre la disponibilité et le type de spécialités qu'on peut avoir accès ici, qu'on peut former les jeunes.

1725

Deuxièmement, on veut d'une façon déterminante donner priorité aux corps de métiers, aux hommes et les femmes qui ont une profession de métier pour la construction du site et aussi, pour l'exploitation du site. Donc les gens qui habitent dans la région vont être favorisés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1730 Est-ce que vous prévoyez énoncer une politique, est-ce que vous prévoyez aussi établir un plan de maximisation des retombées économiques?

**PAR M. CARL LUSSIER:**

1735 Au niveau de la construction, la sélection dépend des unions en place du côté de la construction.

Donc ça va automatiquement, la préférence va au secteur régional pour ensuite déborder s'il y a un manque de main-d'œuvre.

1740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1745 Ça, pour les règles de construction et les règles d'embauche locale, mais effectivement, comme monsieur Beaulieu le mentionne, si on parle de formation pour des apprentis, est-ce que les besoins peuvent être établis suffisamment longtemps d'avance pour permettre à des jeunes autrement dit d'être...

**PAR M. RÉMI BEAULIEU:**

1750 Parce qu'à chaque année, il sort un bon bassin de jeunes dans la formation professionnelle. Exemple, l'année passée, sur soixante (60) jeunes électriciens, il y a à peu près seize (16) électriciens qui ont travaillé dans la région à la fin de leur cours. Ça fait que c'est un peu ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1755 Donc aller même au-delà, donc aller à l'avance, c'est-à-dire au milieu scolaire pour sensibiliser les jeunes, c'est à ça que vous vous attendriez d'Énergie Cacouna?

**PAR M. RÉMI BEAULIEU:**

1760 Oui. Et dans ma deuxième question, durant l'exploitation, vous allez avoir besoin de métiers que vous savez présentement, bien précis, est-ce que vous allez, comment donc, établir une politique peut-être avec le Collège de formation professionnelle à Rivière-du-Loup ou le cégep, pour embaucher, en fin de compte, des travailleurs qui vont être spécialisés dans ce type d'exploitation?

1765

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

1770 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Je peux tout simplement répondre oui.

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors vous vous engagez...

1780 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

C'est un engagement qu'on a déjà pris.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1785 Très bien. Monsieur Beaulieu!

**PAR M. RÉMI BEAULIEU:**

Je vous remercie beaucoup. Bonsoir.

1790

---

**YVAN ROY**

1795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jacques Lavoie! Monsieur Yvan Roy!

Bonsoir monsieur.

1800 **PAR M. YVAN ROY:**

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Je suis citoyen de Cacouna depuis cinquante-huit (58) ans et plusieurs mois et je fréquente le milieu naturel de Gros-Cacouna depuis à peu près le même temps, presque aux couches!

1805

Ma première question concerne, va se baser sur la colonie de guillemots à miroir de Cacouna, et comme toute vie m'intéresse, ma deuxième question va concerner l'étude de risques.

1810

Ma première question concernant la colonie de guillemots! C'est que je me questionne sur l'importance relative qu'un promoteur peut donner à une ressource faunique selon qu'elle

mette en valeur le projet ou qu'elle représente un irritant au projet. Et aussi sur la terminologie employée pour évaluer une ressource faunique.

1815 Je trouve important à ce stade-ci de le préciser, et je vais adresser ma question basée sur l'exemple de la colonie de guillemots au promoteur, et j'aimerais aussi avoir l'avis à propos de la terminologie employée de Service canadien de la faune et du côté québécois aussi. Et je pense que ça pourra éclairer un petit peu l'analyse de toutes les études qui souvent apparaissent un petit peu vagues quand on voit la terminologie employée.

1820 Je me permets de prendre l'étude sur la colonie de guillemots, parce qu'il y a vingt-cinq (25) ans, j'avais amené l'existence de la colonie de guillemots au même promoteur, mais ce n'était pas les mêmes personnes qui, lorsqu'ils avaient déposé l'étude, ne tenaient aucunement compte de la colonie de guillemots, n'avaient aucune documentation dessus. Pourtant, la colonie était en plein dans le chemin d'accès qui se rendait au site du terminal d'alors. Ça fait que peut-être l'expertise comparée pourra éclairer la façon dont on interprète des données par rapport à la même colonie.

1825 La protection de la colonie de guillemots à ce projet-ci a semblé très importante aux yeux du promoteur, à ce point qu'on a modifié les plans de la structure reliant le quai de déchargement au terminal et on s'est maintes fois servi de cette modification pour, comme exemple type de mesures d'atténuation, pour démontrer qu'on se préoccupait de la faune. Alors j'imagine que ça doit avoir une importance certaine.

1830 Mettons ça en relief par rapport à il y a vingt-cinq (25) ans! À ce moment-là, je représentais le Conseil régional de l'environnement de l'Est du Québec et je pilotais le dossier de port méthanier pour le projet pilote de l'Arctique à ce moment-là. J'avais mentionné justement l'absence de toute donnée au moment du début des audiences sur cette colonie-là. Alors j'ai été approché suite à ça, étant donné que je connaissais bien le milieu, pour participer à l'étude d'observation, à l'investigation et à faire le plan de la falaise et de la colonie, analyser la valeur de la population.

1835 Ce que je trouve maintenant curieux, parce que j'ai sorti ces études-là et j'ai sorti qu'est-ce que le promoteur avait dit avant qu'on fasse les études et qu'est-ce qu'il a dit après, et puis c'est là que je m'interroge sur les termes employés et sur l'évaluation.

1840 Avant qu'on commence l'étude, le promoteur a sorti un document d'information basé sur le fait des quelques années d'observations que j'avais faites avant, où je disais que j'observais à peu près annuellement une cinquantaine d'individus. Alors on a dit qu'il y avait une possibilité maximum de vingt (20) à vingt-cinq (25) couples.

1850 Basé sur cette information-là, on a étudié toute la documentation sur les guillemots du Saint-Laurent, des îles alentour et on a fait un premier document d'information préobservation. Dans ce document, d'abord sur la seule assertion de mes observations d'une cinquantaine

1855 d'individus, on évalue dans les documentations qu'il y a à peu près sept cents (700) couples sur les îles environnantes. Ça serait le fun de comparer avec ce que les gens pourront dire sur les couples actuellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1860 Mais votre question s'il vous plaît, monsieur Roy!

**PAR M. YVAN ROY:**

1865 Oui. Bien, ma question, elle était sur les termes employés. Dans cette évaluation-là, on évalue la population totale de la région; on ajoute la population totale de l'Est du Canada qui est de quelques milliers et on en remet en disant que la population de l'Arctique est beaucoup plus imposante et on retrouve des colonies de deux mille (2000) à dix mille (10 000) couples.

1870 Alors tout de suite, nos vingt (20) à vingt-cinq (25) couples ne peuvent qu'avoir l'air insignifiants ou sans signification à côté de ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875 Écoutez, monsieur Roy, c'est un peu comme si vous vouliez attirer notre attention dans le cadre d'un mémoire. On pourrait aller du côté du promoteur pour vérifier justement la question du guillemot, donc qu'est-ce que ça signifie, cette question-là, du vingt (20) à vingt-cinq (25) couples. Je pense qu'on pourrait commencer de cette façon-là.

1880 **PAR M. YVAN ROY:**

Si vous voulez, mais ma question était plus pointue, puis elle s'en venait tout de suite, là!

1885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, je vous fais confiance. Allez-y!

**PAR M. YVAN ROY:**

1890 Juste ce que je viens de dire, vous voyez, vingt (20) à vingt-cinq (25) par rapport à des millions possibles. C'est qu'on a mis, et après l'étude, on a gardé la même technicalité de comparaison d'individus pour finalement dire que c'est non significatif au niveau de la population même de la région ici, parce que ce n'est que vingt (20) à vingt-cinq (25).

1895 On a même dit qu'il pourrait y avoir dynamitage à la falaise et destruction complète de l'habitat et que ça demeurerait minime et sans trop de signification à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1900 On peut vérifier ça du côté du promoteur.

**PAR M. YVAN ROY:**

1905 On n'avait pas mentionné le côté unique de la population de Cacouna à ce moment-là, et c'est important le cas, que c'est la seule population qui niche sur la côte à l'est de Mont-Saint-Pierre.

1910 Alors le fait de relativiser par rapport aux populations insulaires, c'était une fausse comparaison, parce que le caractère unique de la colonie, c'était le seul à nicher sur la côte et on l'a omis complètement.

Est-ce qu'on l'omet encore, j'imagine que non, puisqu'elle revêt une importance de cette sorte.

1915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1920 Oui, j'admets un petit peu de confusion. Je pense que monsieur Roy parlait d'une étude qui était reliée au projet pilote de l'Arctique dans les années quatre-vingt et qu'il demande une précision sur notre conclusion actuellement dans notre étude. Si j'ai bien compris, monsieur le Président, est-ce que c'est ça la question?

1925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Roy, donc, vous voulez être certain des engagements du promoteur face à la colonie des guillemots?

1930 **PAR M. YVAN ROY:**

Je voudrais savoir qu'est-ce qui a fait que le promoteur a trouvé la colonie d'une telle importance pour modifier ses plans par rapport à cette colonie-là?

1935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, là, c'est très clair. Donc vous avez modifié des éléments de votre projet pour préserver la colonie.

1940



Donc quelles ont été les raisons qui ont motivé votre décision?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1945 Et pour préciser la modification dont parle monsieur Roy, c'est le déplacement du point où la jetée se reliait à la terre; on l'a déplacée un petit peu plus à l'ouest, pour s'éloigner justement de la localisation de la colonie de guillemots à miroir. Je vais passer maintenant la parole à monsieur Cantin pour compléter la réponse.

1950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cantin.

**PAR M. MARIO CANTIN:**

1955 Monsieur le Président, effectivement, comme monsieur Van der Put mentionnait, la raison principale, on peut en chercher d'autres, mais la raison principale était que les plans initiaux étaient à l'effet que le début de la jetée était directement dans le site de guillemots à miroir. Et cette modification-là a été faite également suite aux observations et à la surveillance de terrain qui a été faite dans le cadre des études de référence.

1960 Pour mentionner peut-être les résultats ou les conclusions qui ont été tirées par les spécialistes quant à l'effet de l'importance, comme monsieur Roy demandait, monsieur Simon Marcotte qui est ici avec nous qui a réalisé les études au niveau de la faune aviaire pourrait continuer la réponse.

1965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, brièvement s'il vous plaît! Monsieur Marcotte bonsoir.

1970 **PAR M. SIMON MARCOTTE:**

1975 Bonsoir. J'ai évidemment pas travaillé sur le projet il y a vingt-cinq (25) ans! Par contre, je peux vous dire qu'effectivement, les données qui sont présentées par l'intervenant sont véridiques, dans le sens où c'est la seule colonie qui niche sur le côté sud du fleuve Saint-Laurent, à l'ouest du Mont-Saint-Pierre.

1980 D'après ce que le Service canadien de la faune nous a mentionné et d'après les observations qu'on a faites au cours de l'année 2004 et 2005, il y aurait une centaine d'individus, donc une cinquantaine de couple. C'est l'information la plus récente qu'on a obtenue du Service canadien de la faune. C'est ce que je peux vous dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1985 Je vous remercie. Monsieur Breton, avez-vous quelque chose à ajouter?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

1990 Oui. Effectivement, pour répondre à monsieur, le caractère unique de la colonie a été pris en compte, et c'est à notre demande.

1995 Il y a eu une rencontre préliminaire avec le promoteur en décembre 2004, je crois, dans le cadre d'une rencontre d'information sur le projet où les gens du Service canadien de la faune avaient déjà à ce moment-là identifié certains enjeux au niveau de l'avifaune. On avait parlé du faucon pèlerin mais également la colonie de guillemots à miroir qui, pour nous, revêt, comme vous le dites, un caractère unique.

2000 Et dès ce moment-là, on avait signifié l'information, parce qu'on nous avait présenté des données préliminaires quant au nombre de couples potentiels au niveau de la falaise et ça correspondait pas à nos chiffres de l'époque. Même de plus en plus, il y a des données qui pourraient s'étendre même au niveau de la jetée; on voit des individus qui utilisent la jetée.

2005 Donc c'est à notre demande que cette mesure-là a été en fin de compte, a entraîné des modifications, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Si les chiffres ne correspondent pas, quels seraient vos chiffres à vous?

2010 **PAR M. LOUIS BRETON:**

2015 Non, c'est que les chiffres qui étaient présentés en 2004 dans les données préliminaires correspondaient pas à nos derniers inventaires de la colonie à guillemots. Depuis, ils ont été révisés, parce que des études de terrain ont été accomplies par le promoteur pour refaire les inventaires.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

2020 Merci.

**PAR M. LOUIS BRETON:**

Et notamment la localisation, parce qu'on jouait sur l'emplacement de la colonie.

2025 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

C'est possible d'avoir une description ou le dépôt d'un document qui précise l'emplacement de la colonie ou si c'est celui qu'on retrouve dans l'étude d'impact?

2030 **PAR M. LOUIS BRETON:**

De mémoire, je crois qu'on a peut-être une figure au service plus précise que ce qui est dans l'étude d'impact.

2035 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci.

2040 **PAR M. MARIO CANTIN:**

Monsieur le Président, je pense qu'il serait important également pour compléter la réponse à monsieur Roy de présenter l'acétate de la zone de dynamitage!

2045 Donc comme on peut voir, le plan, également le promoteur a changé son plan de dynamitage pour laisser, donc au lieu d'aller comme il était prévu initialement, d'avoir un dynamitage qui était presque à angle droit vers le fleuve, donc le promoteur fait la courbe pour laisser le roc à droite de la jetée.

2050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Roy.

2055 **PAR M. YVAN ROY:**

Pour terminer ce point-là...

2060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez, monsieur Breton!

2065 **PAR M. LOUIS BRETON:**

Excusez, j'avais un blanc de mémoire. Dans l'information que j'ai déposée mardi, concernant la description de la faune et des inventaires qui ont été faits par Environnement Canada en 2005, il y a une figure stylisée pour l'emplacement de la colonie de guillemots.

En ce qui concerne les chiffres, je vais m'assurer que vous avez les chiffres les plus récents.

2070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Roy.

2075 **PAR M. YVAN ROY:**

Pour terminer sur ce point-là, est-ce qu'il pourrait y avoir un souhait que le terme insignifiant soit éliminé de la traduction pour "insignifiant"? Parce que c'est très, pour des gens ordinaires ou des gens qui lisent des études d'impact ou qui reçoivent des données, c'est très frustrant, si vous voulez, de faire évaluer une population vivante en ces termes-là. Je pense qu'il y a des termes peut-être plus appropriés.

2080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors les gens en prennent note.

2085

Votre seconde question, monsieur Roy!

**PAR M. YVAN ROY:**

2090 Ma seconde question concerne l'analyse de risques, et est-ce que je peux me permettre de suggérer que peut-être la traductrice, parce que j'en avais parlé plusieurs fois avec monsieur Ernst Meyer, et ça c'est pour amener une demande de nouvelles figures qui engloberaient plus de choses et pour qu'il sache de quoi je vais parler. Je suis pas mal sûr que c'est lui qui va répondre.

2095

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On pourrait demander la figure que nous avons vue...

2100 **PAR M. YVAN ROY:**

Ce serait la figure 9.4.6. Ce qui amène la question, c'est que l'analyse de risques est incomplète car elle n'inclut pas l'occurrence de risques individuels pour les gens de la zone habitée de Cacouna qui pourraient être touchés ou blessés par les accidents les plus graves aux navires et au terminal.

2105

Dans cette figure-là, la figure 9.4.6, elle présente les contours de risques individuels pour les accidents qui sont nommés dans la table 9.4.15 qui suit cette figure-là et qui présente le risque le plus grand aux individus dans la région du terminal.

2110 Et la table 9.4.15, simplement, parce que des chiffres, ça dit pas grand-chose, c'est que  
ça touche les accidents occasionnés par le matériel qui est sur l'installation, sauf celle du  
terminal et celle, ce qui relie le méthanier au terminal, OK. Ça prend en compte quatre-vingt-  
quatre pour cent (84 %) des facteurs de risques, et les seize pour cent (16 %) qui restent sont  
justement du navire et du bras d'accès.

2115 Ça exclut donc les accidents à grande échelle avec déversement du méthanier, les  
accidents des lignes de transfert maritimes; ça exclut les accidents aux réservoirs dont les  
conséquences avec blessures s'étendraient possiblement jusqu'à trois kilomètres (3 km) du lieu  
de déversement.

2120 Est-ce qu'il serait possible de demander que soit déposée une figure comme celle-là,  
mais qui inclurait les contours de risques individuels, donc qui peuvent toucher une partie de la  
population, peu importe le niveau de risques, quelle que soit l'infinité du niveau de risques?

2125 Est-ce que vous comprenez? Non?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2130 Non, bien, je comprends pas vraiment, parce que c'est des contours de probabilités. On  
parle du risque, on a une période de retour ou une espérance, c'est lié, mais c'est-à-dire, c'est  
évident que si je m'en vais, un, dans cent millions (100 M) d'années ou dans un milliard (1 G)  
d'années, les courbes vont être constantes autour de celles-ci!

**PAR M. YVAN ROY:**

2135 Tout ce que je demande, c'est qu'on tienne compte dans ce schéma-là des mêmes  
probabilités qu'on a tenu compte pour faire des calculs. C'est-à-dire qu'on a tenu compte entre  
autres d'un déversement majeur d'un accident qui pourrait survenir puis où il y aurait un  
déversement majeur sous la ligne d'eau, pour pas qu'il y ait explosion, et où seraient déversés  
2140 approximativement, je pense que c'était vingt-cinq mille mètres cubes (25 000 m<sup>3</sup>) et qui  
pourrait, dans les meilleurs cas ou les moins bons cas pour nous autres, dans les meilleurs cas  
de conditions de vent, amener un danger de brûlures et même de mortalité jusqu'à une certaine  
zone.

2145 C'est ce risque-là qui est possible, puisqu'il a été calculé dans les pires scénarios. Est-  
ce qu'une figure comme celle-là pourrait inclure cette zone-là aussi, pour que visuellement, on  
le voit? Parce que ça, en réalité, ça ne dit presque rien pour le commun des mortels. Les gens  
qui vivent à côté regardent ça, ah bien c'est pas dangereux, il y a aucun danger pour nous  
autres!

2150

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien là, c'est centré sur les probabilités en fonction des installations, mais vous voulez savoir s'il y avait une fuite à partir du méthanier?

2155

**PAR M. YVAN ROY:**

Exactement les scénarios dont ils tiennent compte ailleurs dans l'étude. Est-ce que c'est possible de faire une ligne qui marquerait ceci par – montre visuellement l'étendue des pires cas étudiés?

2160

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans le cas de la fuite du méthanier?

2165

**PAR M. YVAN ROY:**

Oui.

2170

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'une fuite du méthanier. Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2175

Monsieur le Président, l'analyse de risques, pour être sûr que tout le monde est clair, l'analyse de risques tient compte de tous les incidents potentiels impliquant toutes les composantes du terminal, y compris le méthanier à quai, y compris des incidents qui pourraient impliquer les bras de déchargement.

2180

La figure démontre les contours jusqu'à un niveau de risques de un dans dix millions (10 M) d'années, parce que c'est la limite qui est jugée comme étant négligeable par les autorités à l'échelle internationale que j'ai mentionnée auparavant, le Health Safety Executive au Royaume-Uni, le ministère de l'Environnement en Hollande, le comté de Santa Barbara, les autorités réglementaires les plus sévères au monde.

2185

Le pire scénario auquel monsieur Roy fait référence est bien documenté dans le chapitre 9 de l'étude d'impact sur l'environnement. C'est clairement démontré que la conséquence reliée à cet accident aurait une étendue de mille huit cent vingt-cinq mètres (1825 m) à partir du méthanier, et la raison pour laquelle on ne voit pas ça sur cette figure, c'est parce que sa probabilité est moins que un dans dix millions (10 M) d'années. C'est plutôt proche de un dans cent millions (100 M) d'années.

2190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2195

C'est ça. Parce qu'on parle pas de contours de probabilités dans le cas d'un déversement, avec un incendie, on parle plus d'un wattage, kilowatt par mètre carré émis, je crois que c'est ça. Monsieur Haemmerli, oui.

2200

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Est-ce qu'on pourrait avoir la figure 9.4.2. ou celle de la question QC120? Juste si ça nous dit quelque chose?

2205

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Alors QC120, 9.4.2 s'il vous plaît!

Est-ce que c'est celle-là à laquelle vous faites référence?

2210

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Non, c'est celle qui présente justement des distances pour une fuite de réservoir de méthanier. C'est celle de la radiation thermique.

2215

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

C'est QC-120, c'est la figure...

2220

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

9.4-2.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2225

C'est beau. Pour bien comprendre ce qu'on a ici, le cercle, alors on voit le méthanier à quai, on voit la nappe du côté de la mer du méthanier, on voit le cercle jaune ici qui correspond à la limite de niveau de radiation thermique de cinq kilowatts par mètre carré ( $5 \text{ kW/m}^2$ ) et on voit ici le cercle bleu qui correspond à la distance sur laquelle un nuage de vapeur, s'il n'est pas allumé, pourrait être transporté avant que la concentration du gaz soit dispersée à un niveau en deçà de la limite inférieure d'inflammabilité qui est, comme j'ai dit, à une distance de mille huit cent vingt-cinq mètres (1825 m) du méthanier, comme vous remarquez, n'atteint pas le village.

2230

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

2235

Est-ce que, pour répondre à la préoccupation de monsieur Roy, c'est là l'illustration du pire scénario de fuite du méthanier, pour ce qui est de la sécurité des résidents du village?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2240

Effectivement, tenant compte de tout ce qu'on a discuté auparavant durant ces audiences par rapport à la probabilité d'un tel événement et toutes les mesures de prévention qui font en sorte, qui créent l'improbabilité dès qu'un tel incident pourrait survenir.

2245

Mais c'est effectivement les conséquences, sans parler de probabilités, c'est les conséquences de l'événement.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

2250

Merci. Est-ce que c'est ça que vous vouliez savoir, monsieur Roy?

**PAR M. YVAN ROY:**

2255

En partie, mais je regarde le paragraphe de l'étude d'impact qui suit le tableau 9.4.14 où il est dit:

2260

"Le tableau 9.4.15 qui suit présente le classement des dix (10) éléments qui contribuent le plus aux risques individuels dans le terminal. Ces éléments sont tous associés à la zone de traitement du terminal et génèrent quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) du risque total. Les seize pour cent (16 %) restants du risque sont associés à des scénarios d'accidents connexes ainsi qu'à des scénarios d'accidents impliquant les méthaniers, l'équipement de chargement et les réservoirs de stockage."

2265

Ça, ce seize pour cent (16 %) là n'apparaît pas dans la figure 9.4.6. On ne met que le quatre-vingt-quatre pour cent (84 %), parce que l'autre étant considéré comme négligeable, comme monsieur Van der Put disait, on n'en tient pas compte dans la figure.

2270

Mais même s'il est considéré comme négligeable, il existe quand même, et est-ce qu'il pourrait y avoir une courbe qui montre le pire accident qui pourrait arriver, même si c'est plus qu'un par X millions, ils serait mis comme tel, puis il serait identifié comme tel, puis il pourrait être considéré comme négligeable quand même!



**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

2275 Ce que vous voulez savoir, c'est si on ajoute le seize pour cent (16 %) dans celui-là, dont la probabilité de classe est jugée négligeable, qu'est-ce que ça change sur les isocontours de risques qu'on a vus dans la figure précédente?

**PAR M. YVAN ROY:**

2280 C'est parce que ce seize pour cent (16 %) là, lorsqu'il se produit, il s'étend plus loin qu'eux autres mêmes. Le risque étend le danger plus loin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285 Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2290 Pour bien préciser, ce qui est affirmé dans l'étude d'impact, c'est que quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) des incidents sont reliés à des équipements comme des pompes, des compresseurs qui se trouvent dans l'ensemble du terminal, les conséquences ne dépassent pas les limites du terminal.

2295 Mais dans l'étude d'analyse de risques, on a tenu compte de tous les incidents. Dans la figure qu'on avait regardée avant le 9.4.6, on a indiqué les isocontours avec les niveaux de risques allant jusqu'à un dans dix millions (10 M) d'années, qui comprennent beaucoup plus que seulement quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) des incidents.

2300 Mais on s'est arrêté à un dans dix millions (10 M) d'années, compte tenu que ça représente la limite où le risque serait considéré négligeable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2305 C'est ça. Autrement dit, pousser l'exercice donnerait des isocontours à un dans cent millions (100 M) d'années?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2310 Effectivement, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2315 Monsieur Roy, bien entendu, là, c'est difficile de regarder ça en détail, mais j'ai pris des notes, c'était la figure 9.4.6 et la référence au tableau 9.4.15. Je me prends une note de relire

spécifiquement ce bout de texte là! Et s'il y a lieu, on pourra adresser de nouvelles questions au promoteur.

Ça vous va?

2320

**PAR M. YVAN ROY:**

Merci monsieur le Président.

2325

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie de votre participation.

2330

Nous allons faire une pause de quinze (15) minutes et nous allons reprendre à vingt et une heures (21 h) pile!

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

2335

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**CLAUDE GAUMOND**

2340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons inviter monsieur Claude Gaumond!

Bonsoir monsieur.

2345

**PAR M. CLAUDE GAUMOND:**

2350 Bonsoir. Il y a plusieurs personnes ici qui ont décliné leur titre professionnel pour leur donner un petit peu plus de crédibilité; je l'ai jamais fait à date, je vais vous expliquer pourquoi. En tant que président de Vision Cacouna, je suis inquiet malgré tout ce qu'ai entendu à ce jour.

2355 Je suis psychologue de formation. Je rencontre beaucoup de gens malheureux dans ma vie; j'arrive justement de faire plusieurs entrevues, c'est pour ça qu'il est un peu tard ce soir puis que j'ai la voix un peu cassée, et la plupart des gens que je rencontre qui sont malheureux, c'est qu'ils ont pris des mauvaises décisions dans leur vie. Les mauvaises décisions sont de tous ordres. On peut prendre des décisions, des mauvaises décisions familiales mais des décisions environnementales, c'est des décisions qui vont impliquer toutes des générations futures.

2360 Ce que j'ai écouté actuellement me porte à croire qu'il y a deux (2) questions fondamentales qui ont pas été posées. La première de ces questions-là, c'est: est-ce que les promoteurs peuvent garantir que durant les prochaines quarante (40) années qui s'en viennent, la situation géopolitique au Québec et dans le monde entier ne changera pas? Si les promoteurs sont capables de garantir que la situation géopolitique dans le monde ne changera pas, ils sont absolument capables de s'assurer qu'il va toujours y avoir un approvisionnement égal et équitable toujours en ressources, en hydrocarbures.

2370 Ce que les quarante (40) dernières années nous ont montré, c'est qu'il y a plusieurs utopies qu'on croyait qui était réelles jusqu'à ce jour, on est déjà en pénurie au niveau des hydrocarbures.

2375 L'autre chose que l'utopie que j'entends quand je regarde les gens d'Énergie Cacouna, et ça me fait plaisir de les regarder pour leur dire, c'est de croire que la situation géopolitique va faire qu'il y aura jamais de terrorisme au Québec. Il y a une coupure dans le journal de lundi qui expliquait qu'au contraire, la situation géopolitique au Québec laissait dire qu'on ne sait pas exactement quand est-ce que Al-Quaïda va frapper, mais toute la scène mondiale est presque certaine que la cible canadienne est une possibilité.

2380 Il est à peu près certain que la cible canadienne dans un champ arrivera jamais. Mais à partir du moment qu'on prend en otage le Saint-Laurent comme voie d'accès, à partir du moment qu'on prend en otage le Saint-Laurent avec des méthaniers dessus, la question est à savoir quelle sorte d'obus, de missile ou de produit dangereux pourraient faire exploser un méthanier.

2385 Donc ma question est: avec quelle sorte d'outils balistiques il est possible de faire exploser un méthanier sur le Saint-Laurent? Est-ce que c'est possible des airs, est-ce que c'est possible par sous-marin? Alors qu'on sait très bien que pendant la dernière Guerre mondiale, les sous-marins, en raison de l'eau profonde du Saint-Laurent, venaient nicher dans le Saint-Laurent, et on sait aussi qu'actuellement, on n'a aucun contrôle ni sur les armes nucléaires, ni sur rien qui est en train de se produire dans le monde!

2390 Est-ce qu'un méthanier, ça se coule? Ma question est à poser aux gens d'Énergie Cacouna.

2395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

2400 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui monsieur le Président, moi personnellement, je n'ai pas les compétences techniques pour répondre à cette question.

2405 Je vais demander à monsieur Ernst Meyer, voir s'il pourrait apporter une réponse à cette question technique.

**PAR M. ERNST MEYER (PAR TRADUCTEUR):**

2410 Il n'y a pas d'arme qui puisse faire en sorte que l'inventaire du méthanier explose. Bien sûr on peut retrouver des bombes et des armements qui, de par leur nature, exploseront, mais à ce moment-là, ce sera l'armement lui-même qui explosera et non pas le méthanier.

2415 Si ceci a lieu, bien sûr il y aurait un incendie majeur qui en serait les conséquences. Je ne sais pas du tout quel genre d'armement ceci pourrait être et je crois que c'est une réponse qui devrait être donnée par des experts militaires.

**PAR M. CLAUDE GAUMOND:**

2420 C'est ce que je crois aussi. Donc ma question maintenant s'adresse à Énergie Cacouna! Est-ce qu'il est possible d'avoir des renseignements qui vont nous permettre de nous garantir qu'advenant un conflit armé dans les vingt (20) prochaines années, cela va assurer la

sécurité du fleuve Saint-Laurent? Pas des gens de Cacouna, des entrées sur le fleuve Saint-Laurent. Parce qu'un méthanier en feu sur le fleuve Saint-Laurent, ça pourrait causer beaucoup de dégâts à beaucoup de niveaux.

2425

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

2430

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Nous ne sommes pas en mesure d'apporter des renseignements sur une telle question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2435

Monsieur Gaumond.

**PAR M. CLAUDE GAUMOND:**

2440

Ma deuxième question est un peu d'ordre un petit peu moins dramatique mais malgré tout assez importante.

On sait qu'il y a eu plusieurs erreurs qui se sont commises lors des grands chantiers de la Baie James. Le taux d'alcoolisme et de toxicomanie qui est arrivé chez les Inuits puis les Cris vient particulièrement du fait que les Blancs qui arrivaient sur les chantiers, après le travail, consommaient alcool et drogues.

2445

Maintenant, ce que je veux savoir, est-ce que mille (1000) travailleurs qui arrivent sur un chantier, sans enfants, peuvent assurer qu'il y aura pas un changement démographique dans notre population, qui va faire qu'on va se ramasser avec des problèmes qui vont impliquer la Sécurité publique et que si advenant le cas qu'on a des problèmes qui amène la Sécurité publique à s'intéresser au territoire, qui va en payer les frais?

2450

Est-ce que le six point quelques millions donnés à la municipalité va être suffisant pour assurer la sécurité de la population, même en cas d'un début de criminalité majeure?

2455

On sait très bien qu'à la Baie James, et encore plus en Abitibi, quand les travailleurs arrivent, les motards suivent de pas très loin, parce qu'ils ont un marché très lucratif à traiter.

2460

J'aimerais ça maintenant que les gens d'Énergie Cacouna me demandent, me disent plutôt si dans leurs documents, ils ont tenu compte du facteur criminalité, accroissement de la criminalité suite à l'arrivée d'une masse de travailleurs qui viennent simplement pour faire de l'argent et s'en retourner chez eux?

2465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put, étant donné aussi, je crois que c'est la durée du chantier, de façon notable, c'est environ trois (3) ans, alors avez-vous pris en compte ces différents facteurs-là, par exemple lorsqu'on tient compte que Cacouna même, c'est une municipalité, si je me souviens bien de dix huit cents (1800) habitants au total? Monsieur Van der Put.

2470

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui effectivement, monsieur le Président, ces facteurs ont été pris en compte dans l'ensemble de l'étude socio-économique réalisée par monsieur Paul Wilkinson.

2475

Avant de lui passer la parole, pour préciser les conclusions de ses études par rapport à ces facteurs, je veux juste indiquer qu'initialement, il était question d'un campement temporaire pour la main-d'œuvre qui serait affrétée à la construction. Ceci n'est plus le cas, comme il a été précisé dans la mise à jour qui a été déposée avec le BAPE, juste pour préciser.

2480

Maintenant, je vais passer la parole à monsieur Wilkinson.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2485

Très bien. Alors monsieur Wilkinson, est-ce qu'il y a des mesures entre autres spécifiques pour s'assurer qu'il y aurait pas de troubles avec la population locale? Par exemple, l'autre fois, lorsque nous sommes allés à la rencontre préparatoire, je crois, on s'est fait dire qu'il y avait deux (2) restaurants au total dans Cacouna, si je me trompe pas, dont un était ouvert, qui n'est ouvert que saisonnièrement. Alors je pense que c'est des questions quand même importantes à traiter. Monsieur Wilkinson.

2490

**PAR M. PAUL WILKINSON:**

Monsieur le Président, un premier commentaire! J'aimerais préciser que ça fait trente (30) ans et plus que je travaille principalement en milieu autochtone au Québec et ailleurs au Canada. Pendant cette période, j'ai travaillé avec les Indiens Naskapis de la région de Shefferville, les Cris de la Baie James, les Inuits du Nord québécois et avec plusieurs autres Premières Nations.

2500

Entre autres choses, j'ai été directeur général d'une société naskapie qui travaillait à la Baie James entre la fin des années, disons entre 1978 et 1983. À mon expérience personnelle et selon ma connaissance de la littérature, je ne crois pas que le projet de la Baie James a eu pour effet d'aggraver les problèmes de consommation abusive de drogues et d'alcool parmi les membres des Premières Nations qui y travaillaient.

2505

Au début, l'alcool était interdit, après ça, vers la fin, l'alcool était vendu, mais sous des conditions contrôlées.

2510 Lorsque Énergie Cacouna prévoyait la construction et l'exploitation d'un campement pour certains de ses travailleurs, probablement ou potentiellement dans le parc industriel à Cacouna, nous avons essayé de vérifier si dans la littérature, il y avait des informations concernant les impacts potentiels d'un tel campement sur des aspects tels la criminalité.

2515 Selon les recherches que nous avons pu entreprendre, il y a une certaine expérience avec les campements de travail en régions éloignées, telles la Baie James, ailleurs au Canada, mais nous n'avons retrouvé aucune information sur des situations semblables à proximité d'une municipalité.

2520 Monsieur Van der Put a mentionné que pour diverses raisons, l'idée d'avoir un campement qui aurait regroupé quelques centaines de travailleurs a été abandonnée. Le CLD de la région de Rivière-du-Loup a entrepris une évaluation de la capacité d'hébergement des établissements, hôtels, motels, gîtes et couvert dans un rayon de vingt-cinq kilomètres (25 km) et plus du chantier.

2525 La conclusion de l'étude du CLD était que la capacité d'hébergement existait dans la région. Donc au lieu d'avoir un regroupement d'un nombre élevé de travailleurs de l'extérieur vivant à proximité de la paroisse et du village de Cacouna, on s'attend à ce que la main-d'œuvre recrutée de l'extérieur de la région soit éparpillée dans un rayon de vingt-cinq  
2530 kilomètres (25 km) et plus. Cela étant le cas, on en est venu à la conclusion que la possibilité que l'arrivée de cette main-d'œuvre contribuerait à la criminalité, à la consommation d'alcool ou de drogues n'était plus fondée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2535 Très bien, je vous remercie. Monsieur Gaumont.

**PAR M. CLAUDE GAUMOND:**

2540 Je vais juste répondre là-dessus! C'est un fait très intéressant, parce que nous autres, on a des informations qu'on va sortir dans nos mémoires qui viennent de la GRC, qui viennent des expérimentations qui ont été faites autant à la Baie James qu'en Abitibi, en Afrique, partout où les multinationales s'installent, il y a un désordre qui s'installe au niveau de l'environnement mais aussi du facteur humain.

2545 Et ce qui m'a étonné beaucoup, c'est de voir dans un projet qui allait impliquer l'être humain, qu'il y a absolument aucun psychologue qui ait donné des conseils dans vos mémoires ou dans votre étude d'impact. Je trouve ça un petit peu déplorable.

2550           Maintenant, la dernière chose que je vais dire avant de quitter, parce qu'on peut pas monopoliser la soirée, parce qu'on est déjà rendu jeudi puis tout le monde commence à être fatigué, je dirais que ce qui m'a vraiment un peu déçu, c'est de voir combien de jeunes professionnels d'entre trente (30) et trente-cinq (35) ans qui sont assis à construire des projets qui vont impliquer leurs enfants probablement, parce qu'ils vont tous en avoir un jour, parce  
2555 qu'ils sont pas très vieux, les gens qui sont les experts d'Énergie Cacouna actuellement, puis qui ont pas tenu compte que l'impact sur leur environnement, ça pourrait être l'impact dans leur cour demain matin. Aujourd'hui, c'est à Cacouna, demain, ce sera ailleurs; les pétrolières sont là pour faire de l'argent, absolument pas pour le bien-être de la population. Merci.

2560           **PAR LE PRÉSIDENT:**

                  Très bien monsieur Gaumont.

                  Avant d'inviter la prochaine personne, j'aurais monsieur Boulianne de Transports  
2565 Canada qui voudrait apporter une précision concernant certaines distances pour les méthaniers, monsieur Boulianne!

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

2570           Oui monsieur le Président. J'ai fouillé un peu dans ma documentation, et puis je voulais apporter un point de clarification concernant la question des distances!

                  Alors juste en introduction, ce que je voudrais mentionner, c'est que dans les zones non portuaires où c'est que l'espace de manœuvre est suffisant et que le trafic maritime est léger, la  
2575 distance de sécurité peut être assurée facilement via le Règlement sur les abordages.

                  Lorsque la zone de trafic maritime est élevée et que l'espace de manœuvre des navires est plus restreint, il existe, nous autres à Transports, on a une norme relative à l'organisation du trafic maritime, c'est un outil, c'est le TP1802.  
2580

                  À l'intérieur de ce TP là, c'est un guide pour ces situations-là, et puis à l'intérieur de ce guide-là, je vais vous lire la définition d'une zone de sécurité pour ces circonstances-là!

                  "Une zone de sécurité est une zone définie dont l'accès est limité à des personnes, à des navires ou à des objets autorisés par Transports Canada. Pour des raisons de sécurité et de protection du milieu, cette zone peut être stationnaire et délimitée par des limites fixes ou elle peut être décrite comme une zone autour d'un navire ou d'un objet qui se déplace."  
2585

                  Alors c'était pour mentionner qu'il existait quand même un outil pour faire ces évaluations-là. Cet outil-là, on peut l'utiliser en tout temps, à la demande des gens s'il y a des préoccupations.  
2590



Nous autres, dans le cadre du processus d'examen TERMPOL, on considère ça.

2595 Ensuite de ça, ce que je voulais mentionner, c'est qu'au niveau des zones portuaires, où c'est que l'espace de manœuvre est très restreint ou restreint, il existe une publication de SICTO, SICTO c'est pour la Société internationale de navires-citernes transporteurs de gaz et des opérateurs de terminal qui manipulent du gaz! Alors le nom de cette publication-là, c'est LNG Operation in Port Interior, les opérations du LNG dans les ports. Alors à l'intérieur de ce guide-là, 2600 il existe aussi des instructions, des outils pour déterminer certaines distances.

L'autre chose aussi que je voulais mentionner, c'est que le TP1802 canadien est fondé aussi sur les normes de l'OMI. Alors ça, ce sont des recommandations qui peuvent être utilisées, des outils pour déterminer dans un contexte local quelle pourrait être la zone de sécurité. 2605

Alors au niveau international, il y a pas vraiment de règlement pour ça, c'est plutôt local dans un port particulier, dans une zone particulière. Ils vont utiliser des outils comme ça pour établir des distances.

2610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

2615

---

**DAMIEN DUBÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2620 Nous allons maintenant inviter monsieur Damien Dubé.

Bonsoir monsieur.

2625

**PAR M. DAMIEN DUBÉ:**

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires! Je m'appelle Damien Dubé, toujours membre du comité du oui à titre personnel et à titre de représentant des débardeurs de Gros-Cacouna oeuvrant à Gros-Cacouna.

2630 Lors de ma première intervention, j'avais parlé des inquiétudes des débardeurs aussi face à la fermeture éventuelle des activités du port de mer ou en cas d'accident, incident.

Maintenant, depuis le début des audiences, plusieurs intervenants ont fait des interventions au sujet des oiseaux, des poissons, des ci puis des ça. Ici, on est dans une région 2635 où ce qu'il y a un taux de chômage très élevé, puis nos préoccupations, c'est d'avoir du travail.

2640 Quelles seraient les retombées économiques d'un port méthanier dans la région? Parce que chaque chose a un prix, comme disait si bien un de mes amis, c'est certain que s'il y avait une implantation d'un port méthanier, il va y avoir un prix à payer; il va y avoir un petit peu moins de quiétude dans le village, un petit peu plus de pollution, c'est certain, mais j'aimerais savoir l'équilibre avec les retombées économiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2645 Monsieur Van der Put – monsieur Dubé, est-ce que c'est pour la période de construction et la période d'exploitation, les deux (2) périodes?

**PAR M. DAMIEN DUBÉ:**

2650 Oui, les deux (2) parties. Parce que là, parce qu'en 1980, il y avait déjà un projet de terminal méthanier. Dans ce temps-là, tous et chacun étaient d'accord dans notre région pour dire que c'était un grand projet majeur pour la population.

D'ailleurs, j'ai des articles de journaux de cette époque:

2655 "En ce sens, le type de développement qu'offrirait un terminal méthanier à Gros-Cacouna ne peut être approuvé par la population environnante à condition qu'on ne lésine pas sur le facteur de sécurité qui nous oblige à être encore plus critiques et sélectifs dans le choix de développement à venir."

2660 Je présume qu'en 1980, aujourd'hui on est en 2006, j'imagine que les critères de sécurité ont grandement amélioré depuis ce temps-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2665 Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2670 Monsieur le Président, si j'ai bien compris la question, c'est de préciser les retombées économiques particulièrement pour la région, pour la localité?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2675 Régionales.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui, c'est ça. Alors madame Véronique Robichaud, je vais lui demander de faire une courte synthèse de l'ensemble des retombées économiques pour la région.

2680

**PAR Mme VÉRONIQUE ROBICHAUD:**

Oui monsieur le Président. Les impacts économiques ont été évalués pour deux (2) échelles, géographique c'est-à-dire pour la province de Québec, mais aussi ont été estimés pour la région économique du Bas-Saint-Laurent, la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

2685

Monsieur Dubé, je crois, est intéressé à la partie qui touche plus particulièrement le Bas-Saint-Laurent. Pour la période de construction, bien en fait, une petite parenthèse peut-être, sans vouloir être trop méthodologique! Mais pour vous dire simplement qu'on entend par retombées économiques l'activité en termes, mesurée en termes soit d'emplois, soit en termes de revenu qui est généré par le projet aux deux (2) phases qui nous intéressent.

2690

Donc la première phase qui est la phase de construction générerait pour la région, en termes de revenus, cent trente-quatre millions de dollars (134 M\$) et générerait de l'emploi pour deux mille six cent quatre-vingt-neuf (2689) personnes-année. On calcule généralement les emplois en personnes-année pour éviter des comparaisons de données à temps partiel, de travail saisonnier, de travail à temps plein. Donc on mesure en personnes-année, c'est-à-dire le travail qui peut être accompli par une personne au cours d'une année.

2695

Donc si le projet de port méthanier devait s'échelonner sur les trois (3) années tel que prévu, ça nous ferait donc en moyenne près de neuf cents (900) emplois dans la région par année.

2700

Maintenant, les emplois ainsi que les revenus sont mesurés pour la région, c'est là où la production a lieu, ça veut pas dire nécessairement que ce sont des gens de la région. On a estimé pour la période de construction à environ deux cents (200) emplois pour les emplois de construction qui pourraient être comblés à même des travailleurs de la région.

2705

Pour ce qui est de la phase d'exploitation, nous avons évalué l'impact économique sur la région à dix-huit millions de dollars (18 M\$). Rappelons que les dépenses d'exploitation se chiffrent à vingt-cinq millions de dollars (25 M\$), ce qui générerait de l'emploi pour quarante-six (46) personnes-année.

2710

Maintenant, étant donné que la phase d'exploitation aura lieu pendant quarante (40) ans et qu'on parle de dépenses annuelles, ce sont quarante-six (46) emplois qui seront créés année après année dans la région.

2715

2720

Et on a estimé à peu près à la moitié pour ce qui est des emplois directs, à peu près la moitié, donc des emplois directement au site qui pourraient être comblés par des gens de la région.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2725

Merci. Monsieur Dubé.

**PAR M. DAMIEN DUBÉ:**

2730

OK. Nous sommes dans une région qui a un taux de chômage frisant les douze pour cent (12 %). J'ai des membres actuellement qui ont de la misère à faire leurs timbres de chômage, comme l'expression si populaire le dit bien, nous sommes à proximité d'un parc industriel. Nous autres, les débardeurs, on forme un grand espoir, si le port méthanier arrive qu'à un moment donné, il y a des implantations d'industries dans le parc industriel pour que mes membres puissent travailler au chargement et déchargement de navires.

2735

Ma deuxième question: est-ce que le parc industriel est prêt à recevoir des industries qui seraient desservies par un éventuel gazoduc? Je crois que c'est peut-être monsieur Michaud!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2740

Là, vous parlez du parc industriel de Cacouna! Monsieur Michaud, quelle est l'ampleur, quels sont les espaces disponibles dans votre parc industriel actuellement, pour nous donner une petite idée de ce qui pourrait y être créé éventuellement?

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

2745

Oui monsieur le Président. Quand la construction du port s'est faite dans les années 1965 à 1980, les consultants de la municipalité à l'époque avaient recommandé à la municipalité de prévoir dans leur plan de zonage un parc industriel à grand gabarit, c'est-à-dire qui pourrait accueillir l'industrie, parce que c'était tout de même prévu à cette époque-là d'avoir du méthane.

2750

Alors le parc industriel qui est tout de même en superficie un des grands parcs industriels de la province est prêt à accueillir l'industrie à grand gabarit qui fonctionne pour la grande majorité au méthane.

2755

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous dites qu'une proportion assez importante d'espace disponible actuellement?

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

2760

C'est un des grands de la province, oui, en superficie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2765

Un de grands de la province qui a de l'espace de disponible?

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

2770

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dubé.

2775

**PAR M. DAMIEN DUBÉ:**

Ça répond à ma question, merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2780

Je vous remercie.

2785

---

**GÉRARD MICHAUD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2790

Nous allons maintenant inviter monsieur Gérard Michaud!

Bonsoir monsieur Michaud.

**PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

2795

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires! Ma question! Dans l'éventualité de versement de redevances monétaires promises par Énergie Cacouna, est-ce que des ententes ont été signées officiellement entre la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, la Première Nation malécite de Viger et le promoteur Énergie Cacouna en date de ce jour?

2800

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

2805 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Je suis désolé, monsieur le Président, j'ai pas bien compris la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2810

Des ententes pour des redevances?

**PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

2815

Des redevances qui ont été promises au village de Cacouna, à la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et la Première Nation malécite de Viger, et que monsieur Andrew Pelletier a mentionné même dans certains occasions qu'ils étaient en négociation et que c'était à la veille d'être signé.

2820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put, qu'en est-il de ce régime de redevances?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2825

Oui, maintenant j'ai compris, monsieur le Président. On parle d'une entente par rapport au paiement d'impôts fonciers et de taxes scolaires sur une période de quarante (40) ans visant l'exploitation du terminal, le paiement à la Municipalité de Cacouna.

2830

La Municipalité de Cacouna, de sa part, a décidé par l'entremise de cette entente, de répartir les montants qui lui seraient déversés avec d'autres parties, y compris ce que monsieur Michaud vient de soulever. Cette entente doit être approuvée par le ministère des Affaires municipales, par le gouvernement du Québec et cette approbation est actuellement en cours.

2835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Michaud, pouvez-vous nous donner des précisions à cet effet?

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

2840

Oui monsieur le Président. C'est six point cinq millions (6,5 M\$) de taxes qui seront versées à la municipalité, cinq point deux millions (5,2 M\$) qui iront en taxes municipales ou redevances. C'est parce qu'on est soumis à l'imposition.

2845 Or s'il y a par exemple, si c'est imposé pour trois point cinq millions (3,5 M\$) de taxes, de trois point cinq (3,5 M\$) à cinq point deux (5,2 M\$), ça sera des redevances pour aller chercher tout de même ce montant-là qui est aussi indexé.

Il y a le un point trois million (1,3 M\$) qui ira en taxes scolaires.

2850 Comme au niveau de la municipalité, il aurait été probablement impossible de charger ce montant de taxes là à la municipalité; ce qui avait été regardé avec le ministère des Affaires municipales, c'était de charger à la compagnie le maximum possible, et ce qu'on n'était pas capable de justifier dans notre budget, on le partageait avec la MRC qui, elle, à ce moment-là, peut faire un autre partage avec les autres municipalités, parce qu'on considère que ce projet-là est d'ordre régional.

2855 En outre, on avait, étant donné que les Malécites faisaient partie, pas un peu, mais fait partie des us et coutumes de la Municipalité de Cacouna, on avait jugé bon qu'il y avait cent cinquante mille piastres (150 000 \$) de redevances qu'on leur donnerait, et comme notre voisin immédiat était Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, on a aussi, dans l'entente, jugé bon d'accorder cinquante mille piastres (50 000 \$) annuellement à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

2860 Par contre, cette entente-là, comme disait monsieur Van der Put, est soumise à l'approbation d'une loi privée qui serait accordée à la municipalité, qui sera déposée dans les jours qui suivent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Michaud.

2870

**PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

2875 Mais il y a pas encore d'entente d'acceptée de la part de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de la Première Nation malécite de Viger, officiellement? C'est des propositions que vous avancez, puis eux autres, l'ont pas acceptée encore.

Le Village de Cacouna l'a acceptée, mais la Première Nation malécite de Viger ne l'a pas encore acceptée.

2880 **PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

Non, mais vous comprendrez que c'était l'argent qu'on avait à disposer. On a fait une offre aux Malécites, si les Malécites veulent pas du cadeau, on le reprend tout simplement. C'est la même chose pour Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. C'est une offre qu'on fait.

2885

On a jugé bon de faire ça, mais c'était pas l'obligation de la municipalité de le faire. Par contre, on voulait que ce soit dans la loi spéciale, parce qu'une municipalité, si c'est pas encadré dans une loi spéciale, elle n'a pas le pouvoir de faire un cadeau à une autre municipalité.

2890 **PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

Mais s'ils veulent pas l'accepter avant la loi, c'est pas nécessaire de passer une loi pour ça, s'ils en veulent pas? Actuellement, il y a rien d'accepté.

2895 **PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

S'ils en veulent pas, la MRC serait très heureuse de prendre ce montant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2900

Monsieur Michaud, votre deuxième question s'il vous plaît.

**PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

2905

Ma deuxième question! Considérant des retards non prévus de la Première Nation malécite de Viger à utiliser l'aide financière pour une participation à l'examen d'évaluation environnementale, il y a une promesse de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) devant être versés pour une participation à l'examen d'évaluation environnementale dis-je, étant donné la remise en cause de la gouvernance au sein de la Première Nation malécite de Viger, les autorités gouvernementales seront-elles en mesure d'effectuer des liens de communication dans un contexte plus large avec la collectivité autochtone et les autres nations frères malécites, algonquins du Québec et du Canada qui s'unissent actuellement pour appuyer les revendications de la Première Nation malécite de Viger?

2910

2915

Et sur ce, j'ai envoyé de la documentation qu'il y a d'autres bandes indiennes du Québec et du Nouveau-Brunswick qui ont signé pour faire partie des revendications.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2920

On pourrait diriger votre question, j'essaierais du côté de Transports Canada, étant donné que c'est lui qui a des installations dans le secteur.

Est-ce que c'est vous qui avez des contacts avec la nation malécite de Viger?

2925

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Monsieur Bastien va prendre la réponse.



**PAR M. DENIS BASTIEN:**

2930

J'ai effectivement eu des contacts à différentes reprises avec la Première Nation malécite de Viger, pour discuter des obligations fédérales à l'égard des Premières Nations et dans ce contexte-là, de quelle façon eux voyaient les impacts du projet sur leur Première Nation.

2935

Par contre, comme monsieur Michaud l'a soulevé, il y a une difficulté concernant la gouvernance de la Première Nation à ce moment-ci, depuis un certain temps dans le fond, et ça amène une difficulté dans les échanges.

2940

Il y a eu aussi des contacts avec le Conseil Mi'gmaq qui est le regroupement des trois (3) communautés mi'gmaq de long de la Baie des Chaleurs. Ils ont été bien informés des audiences qui avaient lieu, ils ont eu différentes informations sur ce qui se passait ici à Cacouna et c'est tout ce que je peux vous donner comme information pour l'instant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2945

J'ai pas compris la fin de votre phrase?

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

2950

C'est tout ce que je peux vous donner comme information pour l'instant, c'est la situation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2955

Monsieur Michaud, un complémentaire?

**PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

2960

C'est comme gouvernement, c'est un gouvernement, la Première Nation malécite de Viger.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

2965

**PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

2970

De toute façon, aujourd'hui pour votre information puis terminer, j'ai été informé par une communication téléphonique avec un représentant autochtone du Nouveau-Brunswick qu'ils sont actuellement en réunion spéciale avec dix (10) autres bandes indiennes du Nouveau-Brunswick et du Maine au sujet du terminal méthanier et leurs droits ancestraux sur le territoire de Gros-Cacouna. Il m'a demandé de la documentation qui a été envoyée par fax.

2975 Et également, j'ai reçu un téléphone du Grand Chef Jean Genest qui m'a demandé d'inscrire son nom dans le registre public pour pouvoir intervenir lors de la prochaine séance publique comme on a ce soir. On a essayé de le rejoindre pour descendre au plus vite ce soir, mais il était trop tard.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2980 Et ça, c'est monsieur?

**PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

2985 Jean Genest, le Grand Chef Jean Genest. J'ai donné le numéro de téléphone à monsieur Fillion qui s'occupe des relations, puis là, je souhaiterais que vous communiquiez avec lui pour exprimer, donner suite à la demande qu'il m'a faite cet après-midi. Parce que moi, je vais le rappeler demain matin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2990 Écoutez, je sais pas si monsieur Genest pouvait venir ici ce soir?

**PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

2995 Non, il demeure à Québec. Il était à Québec aujourd'hui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, il était à Québec, c'est pour ça.

3000 **PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

C'est pour ça, il m'a téléphoné de Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3005 Écoutez, dans un premier temps, on pourrait peut-être lui suggérer, à ce stade-ci, étant donné qu'on termine notre première partie d'audience ce soir, s'il a des questions, il peut nous les envoyer par écrit.

3010 Ce qui est important de souligner aussi, c'est que nous allons être à Cacouna dans la semaine du 12 juin pour la seconde partie de l'audience publique et il nous fera plaisir de l'accueillir à ce moment-là.

**PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

3015

Il pourrait poser des questions à cette date-là s'il peut pas demain.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3020

On peut essayer de l'accommoder effectivement. Il peut nous poser des questions par écrit à court terme, sinon on pourra l'entendre en seconde partie. Ce qu'on peut faire, s'il a certaines questions, on prendra note de ses questions et on pourra les acheminer aux personnes-ressources concernées. On peut lui faire ça.

3025

Mais par contre, vous m'avez dit que notre conseiller en communication avait peut-être discuté avec lui, donc nous avons les coordonnées de monsieur Genest; ce qu'on pourra signifier, on s'assurera qu'on le contacte et qu'on peut lui proposer s'il veut à court terme de nous faire des questions par écrit. Ou on peut prendre note de ses questions, et que ça nous fera plaisir de l'accueillir en seconde partie d'audience.

3030

Ça fait que je vais faire en sorte que monsieur Genest puisse être contacté.

**PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

3035

Je vous remercie. Puis je compte sur vous pour faire le suivi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3040

Et moi, je compte sur Jean-Sébastien pour faire le suivi.

**PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

Merci.

3045

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3050

Monsieur le Président, si vous me permettez! Si vous jugez pertinent, il nous ferait plaisir de vous faire part des démarches d'Énergie Cacouna par rapport aux consultations et discussions avec la Première Nation malécite de Viger. Ça pourrait être fait par écrit ou si vous désirez une très courte synthèse sur place, c'est à votre goût?

3055

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3060 Je me souviens avoir lu sur les différentes démarches de communication publique que vous avez faites au courant des dernières années. Disons que nous sommes satisfaits de ce que vous expliquez dans votre texte, ça va!

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3065 Merci monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3070 Bienvenue.

---

**FRANÇOIS ROCHON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3075 Je voudrais appeler madame Micheline Lavoie! Madame Armande Santerre! Monsieur François Rochon.

3080 Bonsoir monsieur.

**PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

3085 Bonsoir monsieur le Président. Ma première question s'adresse au promoteur. En juin 2005 s'est tenue une assemblée publique d'information à Cacouna et on a discuté, j'avais posé à l'époque une question au niveau de l'approvisionnement et de l'alimentation en gaz naturel par les entreprises de Cacouna et de la région de Rivière-du-Loup.

3090 Cette question a été posée précédemment il y a environ dix (10) minutes, mais je la repose, parce que je considère qu'elle était peut-être incomplète.

3095 Donc est-ce qu'un an plus tard, donc aujourd'hui en mai 2006, est-ce qu'on est en mesure de me dire que oui, dans le parc industriel de Rivière-du-Loup et dans le parc industriel de Cacouna, il y a des entreprises industrielles ou commerciales ou autres qui vont être en mesure de s'approvisionner en gaz naturel?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du promoteur!

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3100

Oui monsieur le Président. Monsieur Lussier va aborder cette question.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

3105

Il y a trois (3) mois, nous avons eu une première rencontre avec la Chambre de commerce, avec plusieurs de ses membres, le Centre local de développement, pour parler d'un plan d'action pour évaluer les différents marchés qu'il y aurait à partir de Cacouna jusqu'à la tête de la connexion du gazoduc, pour pouvoir enfin desservir les différents marchés.

3110

Vous comprendrez que ça appartient, la juridiction provinciale, tout ce qui touche la distribution appartient à Gaz Métropolitain. Mais une chose à mentionner, un des membres de la Chambre de commerce, la compagnie JF Soucy a mentionné un intérêt certain pour le gaz naturel, et nous allons continuer les démarches avec la Chambre de commerce, pour bien identifier les marchés, faire un dossier qui justifierait la desserte par Gaz Métropolitain et nous

3115

allons supporter la Chambre de commerce dans ses démarches.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Rochon!

3120

**PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

En contre-question, monsieur le Président! C'est parce que ça avait été à peu près sensiblement la même réponse que j'avais eue en 2005!

3125

J'ai de la misère à comprendre un petit peu comment ça peut prendre autant de temps, parce que j'imagine que les entreprises industrielles de la région, on les connaît, on connaît leur localisation, c'est pas compliqué un sondage pour savoir en gros la consommation de gaz naturel qui serait nécessaire pour alimenter l'entreprise. On connaît ces chiffres-là, j'imagine que l'entreprise les connaît.

3130

Bon, déjà depuis septembre 2004 que le promoteur travaille sur son projet, mais on peut penser que ça, ça a été la date officielle de l'annonce, mais j'imagine que le promoteur caressait déjà le projet quand même depuis un certain temps avant l'annonce officielle en septembre 2004. Je trouve, personnellement, je trouve que c'est long un petit peu avant qu'on ait des chiffres plus précis dans cette matière-là.

3135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3140 Monsieur Lussier. Tout d'abord, hier, je me souviens d'une explication de monsieur Richard concernant les dessertes de la distribution du gaz naturel, ce que j'en comprends donc de l'explication aussi de monsieur Lussier.

3145 Monsieur Lussier a mentionné Gaz Métro, donc a pas mentionné Énergie Cacouna au Petro-Canada ou TransCanada.

3150 Monsieur Richard pourrait sans doute faire un court résumé de la façon que ça fonctionne. Si j'ai bien compris, normalement le territoire, la décision de desservir et de distribuer du gaz naturel auprès des industries et disons des hôpitaux et d'autres, des institutions, appartient à Gaz Métro, si je me trompe pas, monsieur Richard?

**PAR M. RONALD RICHARD:**

3155 Oui, c'est exact. Pour un territoire donné, c'est virtuellement tout le Québec, c'est une desserte exclusive à Gaz Métropolitain. Disons qu'ils ont un monopole, mais en contrepartie de ça, ils sont soumis à un régulateur, donc c'est la Régie de l'énergie qui les contrôle.

3160 Tout consommateur de gaz naturel au Québec, soit industriel, résidentiel, commercial, doit passer par Gaz Métropolitain, c'est une desserte exclusive. Même s'il y a un parc industriel qui est juste à côté du tuyau de transport, parce que le gazoduc dont on parle qui relierait Cacouna à Québec, c'est un tuyau de transport. Probablement TransCanada ou TQM, c'est des transporteurs, ils ne peuvent pas distribuer.

3165 C'est pour ça qu'eux ne peuvent pas vous répondre. Et même les gens déplorent que le projet de gazoduc ne soit pas inclus dans cette étape-ci; même s'il l'était, c'est la même problématique, c'est un transporteur, il ne peut pas vous donner une réponse pour la distribution. Seul Gaz Métro est en mesure de répondre.

3170 Eux, ce qu'ils font, c'est qu'ils font des analyses de rentabilité et si c'est rentable, soyez assuré, ils lèvent pas le nez sur des clients rentables.

3175 Donc pour desservir un parc industriel donné, un, ça prend la demande, il faut qu'ils regardent voir s'il y a une demande suffisante pour justifier le projet. Ils viendront pas faire des installations, du moins je crois pas, à moins qu'ils sont assurés d'un potentiel futur assuré, ils viendront pas installer au cas où un jour quelqu'un voudrait se brancher. Ça prendrait au moins, il y a un seuil minimal de volume qui rendrait ça intéressant.

3180 Ils vont le faire si c'est rentable. Pourquoi ils l'ont pas fait à date, pourquoi Rivière-du-Loup n'est pas desservie, c'est parce que vous êtes à peu près à deux cents kilomètres (200 km) du réseau de distribution actuel qui finit à Lévis, ils seraient obligés de faire un tuyau de

distribution deux cents kilomètres (200 km) de long plus les connexions locales. Donc pour le volume, ce qu'il pourrait y avoir, c'est manifestement pas rentable.

3185 Maintenant, s'il y a un tuyau de transport qui passe à, je sais pas, deux (2 km) ou cinq kilomètres (5 km) à côté, c'est pas du tout la même équation. On parle de faire deux kilomètres (2 km) pour relier le parc industriel au lieu de deux cents (200 km).

3190 Ça fait que s'il y a une demande raisonnable, les chances d'être relié sont extrêmement bonnes. C'est la meilleure réponse que je puisse vous donner.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça vous va monsieur Rochon?

3195 **PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

Bien, je trouve qu'elle est encore incomplète, on n'a toujours pas – c'est parce que ça, c'est des informations que j'avais déjà.

3200 C'est certain qu'on sait très bien que c'est Gaz Métro qui est responsable de la distribution, ça fait quand même plusieurs années que c'est comme ça, je pense que ça l'a d'ailleurs toujours été ou à peu près, peut-être pas au début de l'alimentation en gaz naturel, mais par la suite, ça fait quand même plusieurs plusieurs années je crois que c'est Gaz Métro qui est responsable.

3205 En tout cas, je suis plus ou moins satisfait de la réponse!

3210 C'est parce que c'est quand même, il faut comprendre que c'est un enjeu important, parce qu'il y a des individus, des gens qui ont pris en quelque sorte position pour le projet dans l'espoir que oui, la région allait être alimentée en gaz naturel, et on est rendu aux audiences publiques et ce n'est toujours pas fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3215 Vous pourrez nous en faire part aussi de ça plus détaillé dans votre mémoire.

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

3220 Si vous me permettez, monsieur le Président, je pourrais peut-être apporter un complément de réponse!

C'est évident que c'est Gaz Métro qui doit le faire et l'automne dernier, à une conférence qui se tenait à Matane sur l'énergie, les diverses sources d'énergie, il y a monsieur Jean Simard

3225 de Gaz Métro qui était un des conférenciers invités, et je lui ai, en assemblée, posé directement la question, si le pipeline passait tout près du parc industriel de Cacouna, est-ce qu'ils viendraient distribuer l'énergie. La réponse, il m'a dit que non seulement ils viendraient, mais si le potentiel était là, et on est sûr que le potentiel est là, ils viendraient distribuer l'énergie. Ça, c'est une chose qu'il a dite en conférence publique à une assemblée publique à Matane.

3230 L'autre point, on avait rencontré le directeur général du parc de Bécancour et il nous disait, à partir du moment où vous avez le gaz naturel, vous embarquez dans les ligues majeures et vous devez vous comporter comme des gens qui travaillent dans les ligues majeures. Donc si vous attendez après Gaz Métro quand les pelles vont faire la première industrie, ils vont dire, bien, quand ce sera fait, on viendra. Vous devez justifier dans vos budgets pour que le premier  
3235 demi-kilomètre de réseau soit fait par la municipalité, pour distribuer le gaz et lorsqu'elle est faite, vous le remettez à Gaz Métro qui de toute façon aura pratiquement l'obligation de le faire.

Et c'est sûr quand on a justifié notre cinq point deux millions (5,2 M\$) de taxes, dans ça était inclus sur la première partie pour faire des travaux d'infrastructures au parc industriel.

3240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

3245

Monsieur Rochon, votre deuxième question!

**PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

3250 Au niveau de l'étude d'impact du promoteur, notamment au niveau de l'impact sur le paysage, en considérant l'étude d'impact, on peut s'apercevoir que les effets sur le paysage sont très modestes, souvent minimes. Moi, j'ai consulté des sites internet notamment, puis j'ai aussi fait des recherches auprès de consultants qui sont spécialisés dans le domaine de l'étude des paysages.

3255

Ceci dit, quand on regarde le paysage, parce qu'il faut comprendre que je demeure tout proche du un point cinq kilomètre (1,5 km) avec une très belle vue sur le fleuve, quand on regarde les autres ports méthaniers sur la planète, on se rend compte que souvent, le paysage est défiguré de beaucoup, déstructuré et bref, considérablement altéré. Par contre, quand on consulte l'étude d'impact du promoteur, c'est modéré, c'est faible. Et je suis très sceptique par  
3260 rapport à l'étude d'impact, notamment au niveau des paysages.

D'ailleurs les terminaux méthaniers, entre autres de Boston, de Nantes ou ailleurs en France, sont très déstructurés. Les abords sont très déstructurés.

3265

Je me demandais, parce que pour avoir consulté et fait des recherches auprès de consultants, le consultant entre autres, bon il aurait fallu que je paie treize mille dollars (13 000 \$)



3270 de ma poche et malheureusement, j'ai pas cette somme, et bon, de sorte que ce consultant-là m'a dit, d'ailleurs ça va probablement être dans mon mémoire, mais il me disait que ça a été écrit, et le promoteur n'a pas fait de simulation visuelle, puis notamment en trois (3) dimensions et bref, les impacts visuels sont minimisés.

Est-ce que je pourrais avoir des précisions sur cette affirmation?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3275

Monsieur Van der Put, donc concernant vos simulations visuelles!

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3280

Oui. Je vais passer la parole à monsieur Cantin.

**PAR M. MARIO CANTIN:**

3285

Effectivement, monsieur le Président, quand on parle de l'impact visuel, on discute d'une situation qui est dans beaucoup de circonstances très personnelle. Pour les uns, ça dérange, et pour d'autres, ça dérange moins.

3290

Ce qui est également important de mentionner, pour faire l'étude d'impact visuel, on s'est servi d'une norme. Il existe une norme au Canada, elle provient de la Colombie-Britannique, qui prend en compte un champ de vision.

3295

Je pourrais même montrer une figure pour mieux expliquer la situation. Donc comment ça fonctionne cette méthode-là! C'est qu'on doit prendre un angle de vision de trente degrés (30°) par quarante degrés (40°) et à l'intérieur de ça, on doit, en fonction d'un point précis, on peut s'apercevoir rapidement qu'en fonction de la distance que l'on a, le pourcentage change.

3300

Ce que cette norme-là mentionne, c'est que lorsque le champ de vision est moins de un virgule cinq pour cent (1,5 %), c'est considéré de ne pas avoir de changement dans la perception.

3305

Si on regarde les conclusions de l'étude d'impact, ce qu'on mentionne, c'est que les changements ont entre un (1 %) et cinq pour cent (5 %) de notre champ de vision, et à partir de ça, il y a eu beaucoup de mesures, comme il a été présenté les dernières journées, différentes mesures d'atténuation supplémentaires qui ont été appliquées. Qu'on parle de l'aménagement, qu'on parle de la coloration des réservoirs qui ont été ajoutés aux mesures d'atténuation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3310 Donc en quelque sorte, c'est des simulations. Par contre, monsieur Rochon, vous parliez de simulations en 3D, est-ce que c'est des animations, trois (3) dimensions vous parliez?

**PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

3315 Ça peut être des animations effectivement, sauf qu'effectivement, ça le dit, c'est en trois (3) dimensions, puis pour le citoyen, bien, on est plus en mesure de percevoir les impacts réels.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3320 Parce que les simulations sont quand même, bon, c'est quand même des simulations qui tiennent compte de la perspective. On en a vu quelques-unes, il y en a dans l'étude d'impact et on en a vu aussi pendant la présentation du projet.

Oui monsieur Cantin!

3325 **PAR M. MARIO CANTIN:**

Monsieur le Président, les modélisations qui ont été réalisées dans le cadre de l'étude d'impact a pris en compte dix (10) situations, comme on peut voir les différents points sur la carte présentée actuellement. Donc sur l'île de Gros-Cacouna, au niveau du fleuve, au niveau de Rivière-du-Loup, au niveau de l'île Verte, au niveau du village.

Et toutes ces simulations-là, sont présentées dans l'annexe à l'étude d'impact sur l'environnement pour chacun des points.

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie. Je vous rappelle, chaque fois que vous présentez une diapositive, n'oubliez pas de nous la déposer par la suite. Je vous remercie.

3340 Oui monsieur Rochon!

**PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

3345 En complément, c'est parce que je me suis reposé cette question-là et je me suis dit, probablement que les impacts qui sont énoncés dans l'étude en question sont amoindris en raison de l'absence du gazoduc dans l'étude d'impact comme telle.

Parce que quand on regarde évidemment les autres ports méthaniers, il y a évidemment le pipeline puis le gazoduc qui sont là, et c'est ce qui explique qu'on voit d'innombrables

3350 conduites métalliques qui sortent d'un peu partout et bref, ça ressemble, je dirais pas que c'est  
ça, mais ça ressemble un peu à Ultramar à Saint-Romuald. Mais je sais très bien que Saint-  
Romuald, c'est une raffinerie.

3355 Mais c'est ça, je me suis dit, probablement que les impacts visuels qu'on peut voir sur les  
terminaux méthaniers ailleurs sur la planète, les abords sont fortement déstructurés en raison du  
gazoduc et des nombreuses conduites métalliques, conduites métalliques qui sont absentes de  
l'étude d'impact, compte tenu qu'on traite pas du gazoduc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3360 Monsieur Van der Put, pouvez-vous préciser, est-ce que vos simulations comprennent  
tous les équipements qui seraient visibles ou est-ce qu'elles en excluent certains dont le  
gazoduc?

3365 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Le gazoduc serait enfoui, alors il n'y aura pas d'impact visuel.

3370 La partie des installations pour le gazoduc, comme les équipements de "mesuration" ont  
été pris en compte dans l'ensemble des composantes du terminal qui était compris dans l'étude  
d'impact visuel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3375 Donc vous nous certifiez que vous avez pas oublié d'équipements, vous n'avez pas  
oublié aucun équipement pour faire vos simulations?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3380 C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3385 Très bien, je vous remercie. Voilà monsieur Rochon!

**PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

Je peux tu poser une autre petite question?

3390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Une petite question encore!

**PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

3395 Bien en fait, c'est un commentaire puis une petite question, là.

3400 C'est parce qu'hier soir, on a répondu, on a posé une question au niveau de la construction de ports méthaniers en Amérique du Nord, et monsieur Van der Put a mentionné qu'il y avait plusieurs chantiers ou plusieurs projets qui étaient autorisés en Amérique du Nord, puis même dans l'est du continent nord-américain, bref au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans la Nouvelle-Angleterre.

3405 Ma question est la suivante! Est-ce qu'il y a des zones habitées à proximité de ces ports méthaniers qui sont autorisés ou en construction?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

3410 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur le Président, la réponse est oui.

**PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

3415 Et à combien de kilomètres?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3420 Monsieur le Président, c'est différent dans tous les cas. C'est aussi peu que cinq cents mètres (500 m) dans certains cas; c'est plus que ça dans d'autres cas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3425 Donc c'est très variable. À quel endroit on peut obtenir des renseignements techniques?

J'avais vu une source, vous aviez montré une source, je crois, à votre diapo hier?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3430 Oui, la source était le Federal Energy Regulatory Commission, c'est leur site Web qu'on peut se renseigner davantage par rapport aux projets de terminaux méthaniers.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3435

Ça, c'est le Département d'énergie?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3440

C'est effectivement, ça fait partie du Département d'énergie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3445

Des États-Unis. Donc eux, ils ont différentes informations concernant les terminaux méthaniers?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3450

Effectivement, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

3455

**PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

J'ai pas compris l'adresse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3460

L'acétate a été déposé...

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3465

Oui effectivement. On peut projeter l'acétate pour voir si le site Web est indiqué dessus, je ne sais pas. Non, j'avais tout simplement indiqué la source.

Je pourrais vous faire parvenir le site Web si ça serait utile.

3470

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, s'il vous plaît.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3475

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc monsieur Rochon, ça vous va!

3480

**PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

Une dernière petite intervention toute courte...

3485

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce qu'on a plusieurs personnes au registre, si on veut pas finir à trois heures (3 h) du matin.

3490

**PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

C'est vraiment pas long. Dans le projet de Rabaska, le promoteur a fait une proposition aux habitations, aux gens qui demeurent à proximité du site, notamment par l'achat des maisons possible et ma question est la suivante!

3495

Est-ce qu'il serait possible, advenant que le projet franchisse l'étape du BAPE et qu'on va de l'avant avec le projet, est-ce que le promoteur a prévu une certaine somme d'argent pour l'achat possible de maisons qui seraient à proximité du site?

3500

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3505

Monsieur le Président, vu qu'il n'y a aucune résidence touchée par le périmètre de sécurité, cela ne s'avérerait pas nécessaire.

3510

Par contre, ce que nous avons fait, comme j'ai indiqué, nous nous sommes engagés sur le paiement d'impôts foncier, sur une période de quarante (40) ans, avec la municipalité, un montant très important qui permettra à la municipalité de réaliser différents projets, comme ils ont déjà indiqué, des améliorations d'infrastructures, il y a même eu mention de baisse de taux d'impôts. Tout ça, tous ces facteurs, je jugerais, aideraient à préserver la valeur foncière des domiciles avoisinants.

3515

Alors ce que je vois, c'est que le projet, au contraire, devrait avoir un apport positif par rapport aux valeurs domiciliaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3520

Très bien. Alors vous avez votre réponse, monsieur Rochon.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3525

Monsieur le Président, juste indiquer, je viens juste de me faire passer l'adresse du site Web du Federal Energy Regulatory Commission, c'est [www.ferc.gov](http://www.ferc.gov).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3530

Très bien.

---

**MARIE-JOSÉE HENRY**

3535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter madame Marie-Josée Henry!

3540

**PAR M. RONALD RICHARD:**

Monsieur le Président, j'aurais peut-être une petite précision que j'aimerais rajouter quant à la durée de la desserte exclusive de Gaz Métro dans la région!

3545

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y.

**PAR M. RONALD RICHARD:**

3550

Avant 1997 ou 98, je suis pas trop trop sûr, il y en avait pas de desserte accordée. Il y avait pas de gaz donc c'était pas un problème savoir qui distribuerait. C'est à ce moment-là que Gaz Métro, c'était une première tentative de diversifier les sources d'approvisionnement du Québec, il était question, je sais pas si vous vous rappelez, le projet Cartier, pas les éoliennes de maintenant, mais ça, c'était le projet de pipeline. Même chose, ils partaient de Saint-Nicolas et ils se rendaient à peu près ici à Rivière-du-Loup et là, ils bifurquaient, ils descendaient à Edmundston et ils allaient rejoindre le pipeline de Maritime Northeast dans lequel le gaz de l'île de Sable passe.

3560

Et à ce moment-là, je crois qu'ils ont pris des engagements assez formels, les différentes municipalités, sur le trajet dont Rivière-du-Loup qui vous desservirait comme distributeur. C'est

quand même un indice de l'intérêt. Et c'est à ce moment-là qu'ils sont allés devant la Régie de l'énergie et ils ont demandé d'étendre le territoire sur lequel il y avait la desserte, et je crois que c'est vingt-cinq (25) ans, c'est la durée de ces ententes de desserte là.

3565

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

3570

Madame Henry, votre première question.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

3575

Oui bonsoir. En fait, j'ai seulement une question, parce que j'ai besoin de mettre une petite mise en contexte pour bien situer ma question, alors j'en aurai seulement une!

3580

On a parlé brièvement hier du pont de glace de l'île Verte, alors en complément à ça! Le pont de glace à l'île Verte, c'est le moyen de transport actuellement environ deux mois et demi (2 ½) par année. De mai à novembre, il y a un traversier, donc qui couvre six (6) mois.

3585

Et deux (2) mois à l'automne et un (1) mois à six (6) semaines au printemps, selon les années, il y a un service d'hélicoptère pour couvrir les entre-deux saisons, donc la formation des glaces puis la débâcle au printemps. Ce service d'hélicoptère là est disponible pour la population avec un horaire très régulier, très précis. C'est de huit heures (8 h) à neuf heures et demie (9 h ½) le matin, de deux heures (2 h) à trois heures et demie (3 h ½) l'après-midi, lundi, mercredi et vendredi uniquement. En cas de mauvaise température ou de bris mécanique, le service est pas disponible, il est remis au lendemain.

3590

Alors c'est juste pour situer un peu la place du pont de glace dans l'année totale. Cette période d'hélicoptère là, bien, vous pouvez imaginer avec ce genre d'horaire là, qu'il y a beaucoup de contraintes au niveau de la vie quotidienne. Les gens, bon, pour faire leur épicerie, tout ça, ou avoir des rendez-vous, il y a des contraintes énormes. C'est une période aussi de l'année, la période hélicoptère, qui est la plus dispendieuse pour le transport. Alors les résidents doivent payer dix dollars (10 \$) donc vingt dollars (20 \$) aller-retour, et c'est subventionné par le ministère des Transports du Québec à un coût que je ne connais pas.

3595

Il y a pas de transport de matières dangereuses, donc les gens doivent stocker de l'essence ou du propane pour cette période-là. C'est juste des exemples un petit peu de ce que ça signifie.

3600

Donc si jamais il y avait pas de glace une année, ça étendrait la période d'hélicoptère à environ cinq mois et demi (5 ½) à six (6) mois en continu au niveau du transport, OK, juste pour situer un petit peu ce que ça veut dire! C'est aussi une période où les résidents permanents, il y en a certains qui quittent l'île, parce qu'ils peuvent pas vraiment composer avec ces



3605 contraintes-là, donc ils habitent l'île à l'année sauf durant la période hélicoptère, ils vont louer un appartement puis aller habiter ailleurs pendant ce temps-là.

Alors dans ce contexte-là, c'est sûr que si le pont de glace prend pas en hiver, c'est un impact majeur.

3610

Alors je voudrais revenir à l'information qu'on a reçue hier à ce sujet-là. Il y a eu un comité d'experts qui a été formé en janvier 2006, donc en janvier de cette année, bon, le pont de glace, actuellement, est formé depuis janvier, alors ce que je comprends, c'est qu'il est probablement arrivé avant la formation du pont de glace, il a pu observer le pont de glace tel qu'il est formé mais il a pas pu observer sa formation. Puis ce qu'il nous a dit aussi, le spécialiste, c'est qu'il nous a assuré hier qu'il y aurait pas d'effets pour détruire le pont de glace, dans le fond, quand il est déjà formé.

3615

Alors moi, ce qui m'interpelle à ce moment-ci, c'est quelles données ont été utilisées pour comparer en fait ou étudier toutes les conditions nécessaires à la formation de ce pont-là?

3620

Puis j'aimerais ça qu'on présente l'acétate qui s'intitule "Pas d'effets sur le pont de glace de l'île Verte", si possible, avec les quatre (4) raisons, en fait.

3625

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3630

Oui effectivement, je vais demander la projection de cet acétate et en même temps, je vais demander à monsieur Jorgito Tseng de se joindre à nous pour préciser, si j'ai bien compris la question...

3635

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

J'ai pas posé ma question encore!

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3640

Excusez-moi.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

3645

Avant de poser ma question, je vais simplement relire avec vous les quatre (4) points suivants. Alors selon le groupe d'experts, bon, voici les raisons pourquoi il y aurait pas d'effets!

"Le pont de glace et la banquise côtière adjacente en hiver sont éloignés de l'emplacement du terminal et de la route des méthaniers."

3650

Cet hiver, il était environ à huit kilomètres (8 km), selon le rapport qu'ils ont déposé. Je vais juste mentionner qu'il est pas toujours à la même place, le pont de glace, puis surtout pas en ligne droite comme il a été dessiné sur la carte. Alors il suit la côte, puis il est pas formé au même endroit à chaque année. Alors il est souvent plus à l'ouest qu'il l'a été cette année, l'année qui a été observée.

3655

"La banquise côtière entourant le pont de glace se reforme chaque année, elle est stable et ancrée à marée basse."

3660

Donc c'est vrai, sauf qu'il y a un chenal quand même qui demeure, et même à marée basse, il y a toujours plusieurs pieds d'eau dans le milieu. Puis quand le pont de glace brise ou il ouvre, bien, c'est au niveau du chenal en plein milieu. Alors aussitôt qu'il y a une brèche là-dedans, on peut plus passer en motoneige, donc notre pont de glace doit être fermé.

3665

"La banquise côtière résiste aux vagues de tempêtes hivernales."

C'est vrai, mais encore là, au niveau du chenal, il peut y avoir des impacts.

3670

"Les activités des navires sur les glaces environnantes n'ont eu, donc dans le passé, aucun effet à ce jour sur la banquise côtière."

Bien, c'est bien de lire ça, sauf que bon, ça prend pas en considération l'augmentation du trafic qu'on prévoit avec ce projet-là.

3675

Donc ma question est la suivante! Étant donné l'impact majeur qu'il y aurait sur la population hivernale de L'Isle-Verte de l'absence d'un pont de glace autant au niveau socio-économique que même, je pense, au niveau de la survie de l'existence de cette population-là en hiver, puis étant donné qu'il semble manquer des données au niveau de l'observation de la formation du pont de glace, pas juste le fait de le maintenir une fois qu'il est formé, quand on regarde le comité d'experts, c'est bien intéressant, il y a eu une personne de Cacouna qui a été consultée au niveau terrain, moi, ce que je demanderais au promoteur: est-ce que vous vous engagez à compléter votre étude de l'effet sur le pont de glace en consultant en fait les vrais experts du pont de glace qui sont les gens de L'Isle-Verte qui observent sa formation depuis leur tout jeune âge, qui en prennent soin, qui le sondent chaque jour, qui le balisent, qui décident s'il est sécuritaire ou pas, en fait les personnes qui auraient une observation sur place, quotidienne de ce qui influence le pont de glace?

3685

Donc une consultation formelle. C'est sûr que c'est pas des gens qui vont pouvoir vous écrire un rapport, mais ça pourrait peut-être être enregistré puis documenté pour compléter l'information.

3690

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Van der Put.

3695 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur le Président, comme vous savez, nous nous sommes engagés à déposer un document par écrit qui va synthétiser l'analyse réalisée par les experts.

3700 Par contre, je voudrais demander à monsieur Lussier d'aborder la question de la consultation que l'intervenante vient de soulever.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

3705 Je vous remercie beaucoup de vos commentaires, ils seront précieux, et on va faire suite à votre suggestion.

On va s'assurer que nos experts puissent rencontrer des personnes qui connaissent bien la situation du pont pour l'avoir vécue pendant plusieurs années, pour pouvoir nous donner justement l'information et confirmer les conclusions que nos experts ont sorties. Sans ça, au moins, on pourra avoir la meilleure information possible.

3710

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

3715 Oui, ce serait bien que ce soit perçu comme un échange justement d'information, puis pas juste pour les convaincre qu'il y aura pas d'impact. J'aurais deux (2) noms à vous soumettre de personnes-ressources dont la personne qui s'en occupe depuis des années. Ça va!

3720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

3725

Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait avoir les deux (2) noms tout de suite?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

3730 Si vous voulez. Oui, je leur ai demandé tous les deux (2) la permission. Monsieur Jacques Fraser et monsieur Gérald Dionne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3735 Ce sont les gens qui s'occupent de l'entretien?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

3740 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie beaucoup.

3745 **PAR Mme MARIE-JOSÉE HENRY:**

Merci.

3750

---

**MICHÈLE CHAMARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3755 Alors nous allons maintenant inviter madame Michèle Chamard!

Bonsoir madame.

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

3760

Bonsoir. Alors j'aurais des questions concernant le bruit, revenir un petit peu là-dessus. On en a parlé un peu avant le souper.

3765 D'abord moi, tout ce qui est présenté jusqu'à maintenant, quand je regarde la réalité de L'Isle-Verte, pour moi en tout cas, ça correspond pas à ce que je connais de L'Isle-Verte, quand on me dit que les décibels que ça va dégager, dans le sens où sur l'eau, le bruit court beaucoup. Si je prends juste par exemple devant ma porte, quand il passe deux (2) kayaks et que les gens se parlent, et c'est pas des gens qui crient, j'entends ce qu'ils me disent, ce qu'ils se disent. Alors j'ai de la misère à croire que j'entendrai pas le bruit d'un méthanier qui va être  
3770 amarré, enfin!

Ceci dit, le promoteur parle d'environ trente décibels (30 dBA). Ce que j'en comprends, c'est de façon générale en ce qui concerne les activités reliées au port. C'est ce que j'en  
3775 comprends.

Alors j'aimerais ça, si on pouvait ressortir l'acétate, je pense que c'est 5.4-11 qui réfère aux niveaux de bruit, en regard du poste A-5! J'aimerais savoir quelle était d'abord la nature des bruits qui ont été retenus pour produire ces données-là?

3780 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui, je vais passer la parole directement à madame Teresa Drew qui a effectué cette analyse.

3785 Juste pour préciser, c'était bien les bruits ambiants, si je me trompe pas?

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

La façon dont vous avez calculé, oui c'est ça, le bruit ambiant.

3790

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Alors la première colonne de chiffres, c'est bien ça?

3795 **PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

Oui.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3800

OK.

**PAR Mme TERESA DREW (PAR TRADUCTEUR):**

3805 Les niveaux de bruit ambiant ont été établis à travers des mesures à l'endroit A-5 qui représente la pointe sud de l'île Verte. Les mesures ont été prises durant l'hiver, il y avait de la glace sur le fleuve à cette époque et un minimum de bruit naturel.

3810 L'intention a été de capturer la période la plus tranquille de l'année. Est-ce que je pourrais avoir l'acétate 107 s'il vous plaît?

Pour pouvoir mettre en perspective les valeurs des bruits, une moyenne de douze (12) heures environ de trente (30 dBA) à trente-cinq (35 dBA), comme vous pouvez le voir, c'est vraiment très tranquille au niveau acoustique.

3815

La référence dont vous avez parlé, c'est-à-dire de pouvoir entendre les personnes qui font du kayak ou des bruits environnants reflète le fait que vous vous trouvez dans un environnement où les niveaux acoustiques sont naturellement bas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3820

Ça va madame Chamard?

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

3825

Oui, ça va bien. Alors j'aimerais qu'on me dise aussi, puis ça va faire comme, en tout cas j'espère que vous allez considérer ça comme une autre question!

3830

Ceci dit, on n'entend jamais parler, en tout cas à ma connaissance, j'ai pas entendu encore combien de décibels produirait un méthanier, parce que quand on en parle, je pense que c'est toujours en lien avec les activités, comme je disais tantôt, reliées au port, mais le méthanier qui passerait au nord de l'île Verte, accompagné de son remorqueur, peut dégager combien de décibels, ainsi que les trois (3) remorqueurs qui vont attendre au bout d'en haut, c'est-à-dire au bout ouest de l'île?

3835

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3840

Je vais encore passer la parole à madame Drew pour préciser!

**PAR Mme TERESA DREW (PAR TRADUCTEUR):**

3845

L'acétate 184 s'il vous plaît!

3850

À cause de l'intérêt par rapport au niveau acoustique du méthanier par rapport à l'île Verte, et également prenant en considération l'addendum marin par rapport à l'évaluation, ce qui a été identifié, c'est qu'il y aurait des moments où le méthanier pourrait être entendu. Nous avons faits quelques analyses supplémentaires.

3855

Les résultats qui sont présentés ici incluent des sons qui seraient produits par le méthanier et des remorqueurs. Comme on peut voir, les valeur acoustiques sont moindres que les valeurs moyennes, permettez-moi de vous le démontrer!

3860

Les valeurs prédites sont moindres que les valeurs moyennes, mais sont très similaires aux niveaux acoustiques les plus bas que nous avons mesurés.

Nous avons déterminé que lorsque le méthanier s'approcherait, il y aurait des moments où le méthanier et les remorqueurs seraient audibles sur une période d'environ de dix (10) à quinze (15) minutes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau, je vous remercie. Madame Chamard!

3865

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

Je sais pas si c'est parce que j'hallucine parce qu'il y a trop de fumée, mais de ce que j'en comprends, je comprends peut-être mal, mais c'est comme si finalement, ça va être moins bruyant sur l'île quand il va passer un méthanier que quand il en passera pas, c'est ça? Est-ce que je comprends bien ou je comprends pas?

3870

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce qu'on doit comprendre, c'est que selon la modélisation, c'est la contribution au bruit ambiant du méthanier serait très faible si on prend un niveau mesuré de trente-deux point deux (32,2) dBA dans les conditions mentionnées. Si la contribution au bruit du méthanier ferait en sorte qu'il y aurait pas d'augmentation perceptible du bruit, de ce que j'en comprends.

3875

3880

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

Un méthanier fait pas plus de bruit qu'une baleine qui souffle, c'est ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, peut-être qu'il pourrait y avoir une perception du bruit, ce que je comprends, mais selon leur évaluation, ce qu'on doit comprendre, c'est qu'il y aura pas d'augmentation significative du niveau de bruit.

3885

3890

Ça veut pas dire que vous ne le percevriez pas, d'après moi, là. Quand on connaît les bateaux, ça peut faire un bruit, bon, à plus basse fréquence, mais selon leur évaluation, au point de vue niveau sonore, ce serait disons mineur à très mineur. Peut-être sauf en condition, il y a une note en bas de page, condition d'inversion thermique forte. C'est ce que je comprends de l'explication.

3895

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

C'est sûr que j'ai pas besoin d'être convaincue du fait que je vais les entendre! On entend passer des bateaux qui sont beaucoup plus petits que ça, qui sont au nord de l'île Rouge, donc plus près de Tadoussac, très loin de nous, on les entend. On les voit même pas dans le brouillard, puis on les entend.

3900

J'aurais une dernière petite question qui est celle-ci! Combien de temps à l'avance ces remorqueurs doivent-ils être présents au bout ouest de l'île avant l'arrivée d'un méthanier?

3905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Combien de temps à l'avance, monsieur Van der Put!

3910 **PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

Et aussi, est-ce qu'ils doivent être en marche.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3915 Alors lorsqu'ils vont à la rencontre...

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

Quand ils attendent le méthanier.

3920

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put, j'imagine qu'ils devraient rester en marche, parce que sans ça, ils se mettraient à dériver selon les courants de marée. Oui monsieur Van der Put.

3925

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui monsieur le Président, si je pourrais demander l'acétate numéro 47 s'il vous plaît!

3930

Comme on voit ici, le méthanier à l'approche escorté par un remorqueur, comme madame Drew avait indiqué, c'est à ce point-ci que les autres remorqueurs viennent à la rencontre du méthanier. Et comme c'est indiqué, ce point se trouve à peu près à deux kilomètres (2 km) du terminal.

3935

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

J'ai pas demandé où est-ce qu'ils allaient être, j'ai demandé combien de temps à l'avance ils allaient arriver!

3940

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Monsieur Van der Put, est-ce qu'ils vont aller l'attendre là ou est-ce que quand lui arrive, ils vont aller à sa rencontre? Comment ça va se passer?



3945 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Pour préciser ça, je suis pas un expert en navigation, je préférerais demander au capitaine Fortier de préciser selon son expérience, normalement qu'est-ce qui se passe dans ce type de scénario là!

3950

**PAR M. JEAN FORTIER:**

Oui bonsoir. Généralement, on synchronise les passages. C'est lorsque le méthanier va s'approcher de l'île Verte, on va être en communication avec le terminal et les remorqueurs, puis on leur donne ce qu'on appelle notre ETA, notre temps estimé d'arrivée au point de rencontre, et les remorqueurs arrivent quelque temps avant, mais habituellement on synchronise.

3955

Je peux vous parler de ce qui se passe présentement à Québec. On arrive à peu près en même temps. Quand les pétroliers passent devant la ville, les remorqueurs sortent du bassin pour venir accompagner.

3960

Alors ça va être une manœuvre qui va ressembler à ça. Les remorqueurs vont quitter, je présume qu'ils vont être autour de la rade, dans la rade, pour venir à la rencontre du méthanier environ deux kilomètres (2 km) du terminal.

3965

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous estimez une attente maximale de quelques minutes, c'est votre estimé?

3970

**PAR M. JEAN FORTIER:**

Autant que possible, oui. Les remorqueurs n'auront pas d'avantages à sortir plus tôt, alors ils vont sortir pour faire la rencontre.

3975

Le seul cas où ils pourraient venir plus tôt, c'est s'il y avait des problèmes avec le méthanier, mais en temps normal, le remorqueur va sortir à la dernière minute.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3980

Très bien, je vous remercie.

**PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

Puis ça serait la même chose en tant de fort brouillard ou de fort vent, le gros brouillard épais comme on a souvent à l'île?

3985

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3990 Capitaine Fortier.

**PAR M. JEAN FORTIER:**

3995 Oui. La visibilité et le vent ne changeraient pas ces conditions-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Alors voilà madame Chamard!

4000 **PAR Mme MICHÈLE CHAMARD:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4005 Je vous remercie.

Nous allons faire une petite pause de quinze (15) minutes, donc nous allons reprendre à onze heures moins vingt (11 h -20)!

4010

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

4015

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
BERTRAND GAUDREAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4020

J'invite monsieur Bertrand Gaudreau à s'avancer!

Bonsoir monsieur.

4025

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Je croyais passer lundi, j'ai pas grande questions, mais je vais quand donner quelques réflexions, puis un commentaire sur ce qui s'est dit tantôt!

4030

On parlait d'acheminer du gaz naturel dans le parc industriel, ça prendrait d'abord une industrie assez importante, parce qu'on devait mettre une sous-station. Lorsque l'on parle d'un tuyau pressurisé à vingt-cinq mille livres au pouce carré (25 000 lb/po<sup>2</sup>), ça prend une sous-station, donc ça prendrait une industrie quand même assez importante.

4035

De quel ordre d'industrie que ça prendrait? J'aimerais avoir la réponse de monsieur Van der Put.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4040

Quel genre d'industrie aurait à se rallier, c'est ça que vous posez comme question?

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

4045

Oui, genre mille (1000) employés, cinq cents (500), deux cents (200)?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

4050

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4055

Monsieur le Président, d'abord une précision par rapport à une donnée que monsieur Gaudreau a donnée! La pression du gaz dans le gazoduc qui sortirait du terminal serait quatorze cent livres par pouce carré (1400 lb/po<sup>2</sup>) à peu près. Avant de rentrer dans un réseau de distribution, la pression est normalement beaucoup abaissée pour la réduire pour distribution industrielle ou commerciale, ça dépend des fins d'utilisation.

4060 Par rapport au type d'industrie qui pourrait utiliser du gaz naturel, le gaz naturel peut être utilisé pour fabriquer de l'engrais par exemple, le gaz naturel peut être utilisé pour fournir de l'énergie pour les procédés industriels, pour chauffage dans un espace, un bâtiment commercial. Il y a diverses utilisations bien sûr pour le gaz naturel.

4065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gaudreau.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

4070 Ça va. J'étais un peu erroné sur la pression, mais ça peut aller!

4075 Deuxième chose, quand j'étais jeune, on entendait parler d'Hubert Reeves puis de David Suzuki il y a vingt-cinq-trente (25-30) ans, on les trouvait peut-être marginaux, illuminés, on s'en occupait pas, ils donnaient des prévisions assez catastrophiques pour le futur. Je pense qu'on a les deux (2) pieds dedans.

4080 Puis aujourd'hui, en lisant le journal du Québec, je vais vous lire quelques paragraphes, je ferai pas la lecture du contenu, ça a été écrit par Laurent Soumis, il parlait du ministère de l'Environnement du Canada, Rona Ambrose:

4085 "Le Canada est sur le point de devenir la risée de la communauté internationale à cause de ce gouvernement et de son ministère de l'Environnement. Les groupes environnementalistes les plus influents et les plus crédibles de la planète menacent de boycotter les produits canadiens si le ministre de l'Environnement persiste à refuser d'honorer les engagements du Canada."

On parle toujours de Kyoto, là.

4090 "De plus, ils sont sur le point d'exiger la démission du Canada de la présidence de la Conférence internationale des partis qui se tient la semaine prochaine. Devant les caméras, le chef néo-démocrate, Jack Layton a soutenu qu'il ne pouvait plus présider la Conférence. Elle dit qu'on ne va pas respecter nos engagements pour Kyoto – on parle de madame Ambrose – c'est inacceptable a-t-il déclaré. La grande majorité des Canadiens appuient encore Kyoto."

4095 J'aimerais peut-être avoir un son de cloche du gouvernement fédéral, ministère de l'Environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4100 Environnement Canada! Votre question, ce serait un son de cloche sur...

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

4105 Sur ce qui s'est dit là-dedans à propos des gaz à effet de serre puis du gouvernement fédéral qui veut pas, je sais pas, moi, atteindre!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4110 Monsieur Breton.

**PAR M. LOUIS BRETON:**

4115 Monsieur le Président, c'est une question politique. Moi, je suis là pour répondre à un niveau technique, je suis désolé, mais je peux pas répondre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors vous avez la réponse du représentant d'Environnement Canada!

4120 **PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

OK. Bon, c'est à peu près tout. J'étais supposé de passer lundi avec mes questions, mais là! Bonjour.

4125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous avez d'autres questions, vous êtes le bienvenu pour nous les envoyer par écrit<sup>1</sup>

4130

---

**LAURIE PELLETIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4135 Madame Laurie Pelletier!

**PAR Mme LAURIE PELLETIER:**

4140 Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir madame.

4145 **PAR Mme LAURIE PELLETIER:**

Un gros merci de votre présence, votre travail, votre écoute.

4150 Donc j'ai vingt-six (26) ans, j'habite à Cacouna. Il y a deux (2) ans, par élection j'ai été élue pour représenter les jeunes de quinze (15) à trente (30) ans de la MRC de Rivière-du-Loup dans la Commission Jeunesse du Bas-Saint-Laurent, le comité aviseur auprès des maires et des préfets de la région du Bas-Saint-Laurent.

4155 Autrement dit, la Commission Jeunesse a comme mission de représenter, de promouvoir les intérêts de la jeunesse bas-laurentienne auprès des différentes instances.

Lors de l'annonce du projet il y a un an, la Commission m'a proposé de participer aux rencontres d'informations spéciales avec les organismes de la région, étant donné que je demeurais à Cacouna aussi, bon, ça facilitait les déplacements.

4160 Je me suis fait un devoir d'assister aux rencontres et de ramasser des documents. Depuis plus d'un an, bon, j'ai rencontré près d'une centaine de jeunes concernant ce sujet, j'ai pu recueillir les opinions. En résumé, je ne vais pas généraliser, mais la grande majorité des jeunes ne démontrent pas d'engouement pour un projet comme ça. Même que j'ai dénoté de l'inquiétude, de la révolte, de l'objection.

4165 Pourquoi, les jeunes me disent que ce n'est pas ce type de développement et ce n'est pas les conditions d'emploi qu'on désire voir s'installer en région. C'était un point.

4170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une forme d'opinion et je demanderais aux gens d'exprimer leur opinion en seconde partie de l'audience. Pour la première partie, nous demandons aux gens de venir poser des questions pour compléter l'information.

4175 **PAR Mme LAURIE PELLETIER:**

Ma question s'adresse à vous, donc ça met la question dans le contexte!

4180 Le 3 décembre 2005, j'ai proposé aux membres de la Commission de regrouper le comité de L'Isle-Verte afin de procéder à une consultation jeunesse officielle et au dépôt d'un mémoire au nom de la jeunesse. La proposition a été rejetée par les deux (2) permanents de la Commission, donc des salariés et non des membres, pour deux (2) principales raisons! Premièrement, c'était un projet local. À ma grande surprise, les promoteurs, il y a deux (2) mois environ, se sont présentés sur la rue Lavoie à Rimouski à la Conférence régionale des élus pour faire la promotion de leur projet. Monsieur Michaud l'a encore confirmé ce soir, il s'agit d'un projet régional.

Deuxièmement, les élus s'étaient déjà prononcés en faveur du projet, donc il était mal vu de par les jeunes de présenter un document dans l'opposition.

4190

Donc dans un contexte démocratique, vous comprendrez ma frustration. Je désire quand même émettre un mémoire et j'aimerais savoir comment je dois m'y prendre, parce que je commence à!

4195

J'aimerais que vous me disiez, est-ce que ma signature est suffisante, en précisant mes implications? Est-ce que dans mon mémoire, je dois rediscuter de ce contexte-là ou je dois refaire mes devoirs, c'est-à-dire de recueillir des signatures, dates de naissance et adresses, pour justifier ce que j'avance dans mon mémoire?

4200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non. Vous voulez faire un mémoire, vous voulez présenter votre opinion, c'est votre point de vue. Bon, toute personne, groupe ou municipalité par exemple, bon, peut venir présenter un mémoire. Donc ça veut dire qu'on peut avoir un mémoire à titre purement personnel, on peut représenter un groupe lorsqu'on est mandaté ou on peut représenter une association, une municipalité, une entreprise.

4205

Alors le mémoire est ouvert à tout le monde. Donc vous exprimez votre vision des choses en relation avec le projet bien entendu, en relation avec le mandat actuel de la Commission bien entendu. C'est aussi simple que ça.

4210

Si vous voulez avoir plus d'information, sur notre site, on a des indications pour aider les gens, sur le site internet, comment faire un mémoire.

4215

**PAR Mme LAURIE PELLETIER:**

Oui, ce n'est pas le premier mémoire que je déposerais, là. Mais j'aimerais que vous me demandiez quoi insérer dans mon mémoire, c'est-à-dire que si je veux prendre la parole pour les cent (100) jeunes qui m'ont demandé de transmettre leur voix, est-ce que je dois les mentionner, leur demander leur signature pour justifier ce que j'avance dans le mémoire?

4220

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non. Bien, bien entendu si vous représentez un groupement, vous dites, je représente un regroupement de cent (100) jeunes, vous allez pas avoir la signature bien entendu individuelle de chacun de ces jeunes-là. De toute façon, si vous dites que vous représentez tel groupe, nous, on assume que vous représentez ce groupe-là. Si c'était pas le cas, bien, j'imagine que les gens que vous dites que vous représentez, bien, le feraient savoir.

4225

4230 Mais non, non, vous avez pas besoin de ce genre de validation là, on se comprend dans cette optique. Vous dites pourquoi vous venez, par exemple, et vous avez consulté qui pour faire ce mémoire-là, etc. Aussi simple que ça.

**PAR Mme LAURIE PELLETIER:**

4235 D'accord. Est-ce que mon mémoire aurait plus d'impact, plus de poids si la Commission Jeunesse titrait le mémoire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4240 Ce qui est important, ça fait plusieurs fois que nous le mentionnons, ce qui est important dans un mémoire, bien entendu les gens donnent leur opinion, ça, c'est important. Ils vont aussi, ce qui est intéressant, c'est de mettre ordinairement qu'est-ce qui fait qu'ils ont cette opinion-là. Donc c'est-à-dire l'argumentaire, les raisons pourquoi ils sont en faveur ou en défaveur d'un projet.

4245 La Commission, elle, s'attarde aux arguments et non nécessairement, parce que sans ça, ça deviendrait un sondage, la Commission pourrait faire simplement un référendum ou un sondage, non, c'est pas comme ça du tout!

4250 C'est l'argumentaire, peu importe qui est le groupe, que ce soit un groupe de deux (2) ou un groupe de cinq mille (5000), c'est l'argumentaire qui est important pour la Commission.

**PAR Mme LAURIE PELLETIER:**

4255 Parfait, un gros merci.

4260 Deuxièmement, aux États-Unis, les autorités locales américaines n'entendent plus permettre de telles installations à moins de treize kilomètres (13 km) des zones habitables. Voilà une loi déficiente au Canada qui permettrait à Énergie Cacouna de s'établir à un point cinq kilomètre (1,5 km) des habitants de Cacouna.

4265 Les promoteurs se pressent de répondre qu'ils respectent les règlements environnementaux fédéraux et provinciaux en place, mais en réalité, ces normes sont, selon moi, peu sévères et désuètes.

Les questions s'adressent à monsieur Rochon. Est-ce vrai de dire que si les normes américaines actuelles étaient existantes en vigueur au Québec, le projet d'Énergie Cacouna ne pourrait s'installer comme il entend le faire à Cacouna?



4270 Deuxièmement, vous nous parlez de 1990, y a-t-il eu des amendements, des mises à jour sur les lois de sécurité environnementale, en tenant compte de l'arrivée de projets précipités et massifs en énergie au Québec, au Canada?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4275 Monsieur Rochon, concernant les normes d'implantation, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire?

**PAR M. YVES ROCHON:**

4280 Bien, je pourrais prendre la question en différé, parce que ce serait plus madame Théberge qui a regardé cet aspect-là au niveau des normes américaines.

4285 C'est sûr que ce que l'on fait, c'est qu'on n'a pas toutes les normes de tous les États, ce serait un travail assez fastidieux, mais je pourrais quand même fournir peut-être demander à madame Théberge de fournir un tableau synthèse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4290 Pour faire un tableau, on a une norme CSA qui fixe certaines distances, ce serait peut-être intéressant d'avoir un tableau comparatif avec les normes en vigueur, en tout cas un tableau qui ferait ressortir les points de convergence et les points de divergence!

**PAR M. YVES ROCHON:**

4295 D'accord.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4300 Monsieur le Président, si vous le voulez, je peux vous apporter une précision par rapport aux États-Unis!

4305 La localisation de terminaux méthaniers aux États-Unis est sous la juridiction fédérale gérée par le Federal Energy Regulatory Commission. La norme qu'ils utilisent pour déterminer les périmètres de sécurité autour des installations de terminaux méthaniers et qui détermine les distances entre les installations et d'autres utilisations du terrain avoisinant est la norme NFPA59A.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4310 Très bien, merci. Monsieur Breton!

**PAR M. LOUIS BRETON:**

4315 Oui, c'est un complément d'information pour madame. Elle parlait de modifications au  
niveau des réglementations, j'aimerais spécifier que le Règlement sur les urgences  
environnementales de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement a été adopté en  
2003, et dans son annexe, il y a des substances qui sont listées. Le gaz naturel liquéfié est  
4320 dans l'annexe, et pour cette raison, le promoteur doit déposer un plan d'urgence  
environnementale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4325 Très bien. Madame Pelletier.

**PAR Mme LAURIE PELLETIER:**

4330 Merci. Avant de terminer, j'aimerais rappeler que deux (2) principaux enjeux sociaux du  
Canada sont la diminution des écarts entre les classes sociales et la diminution des gaz à effet  
de serre. J'espère des autorités qu'ils agissent en ce sens, c'est-à-dire de dire non à un projet  
de cette sorte-là.

4335 J'ai un gros dossier à régler avec la Commission, mais je vais faire suite, je vous en  
promets, monsieur le Président, merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4340 Bienvenue.

---

**HUGUETTE GUÉRETTE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4345 Je vais inviter madame Huguette Guérette!

Bonsoir madame.

4350 **PAR Mme HUGUETTE GUÉRETTE:**

4355 Bonsoir messieurs, bonsoir monsieur le Président. Alors mon nom est Huguette  
Guérette, je suis présidente du regroupement des citoyens pour le terminal méthanier et je suis  
citoyenne de Cacouna depuis ma naissance.

Ma question s'adresse à vous, monsieur le Président! Depuis le début des audiences, une demande de récusation a été demandée, certaines autres questions semblent remettre en question le travail de la Commission et de son mandat.

4360 sPourriez-vous faire une comparaison entre le travail du Bureau d'audiences publiques au Québec et ce qui se fait ailleurs au Canada et aux États-Unis?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4365 C'est très complexe, parce que disons, si on prend les États-Unis, bon, chaque État a sa procédure, disons. Peut-être que dans le Midwest américain, ils vont plus référer aux exigences minimales fédérales, mais si on prend le Nord-est des États-Unis, la Nouvelle-Angleterre entre autres, bon, les procédures vont ressembler à celles du Québec. Bien entendu, dépendamment des États, il va y avoir des commissions qui vont aviser, d'autres commissions sont décisionnelles, donc vont rendre des décisions.

4370

Si on prend l'exemple du Vermont, le Vermont est peut-être l'état américain qui fait le plus d'auditions, on pourrait le dire comme ça, parce que c'est un État de huit cent mille (800 000) habitants, et l'État est divisé en huit (8) ou neuf (9) petites régions où les projets, même s'ils sont très petits, que ce soit une rue avec dix (10) maisons, peuvent faire l'objet d'auditions publiques, et les projets plus litigieux peuvent se retrouver devant un "board", une commission de l'État, ainsi de suite.

4375

En Ontario, il existe aussi une procédure, ça fait longtemps que je l'ai regardée, je ne sais plus si je suis à jour sur comment ils fonctionnent, mais il y a certains types de projets qui sont assujettis en Ontario aussi. Et à l'époque, l'Ontario s'était un peu inspirée d'ailleurs du Québec pour faire sa loi, et aussi la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale qui a été adoptée ou mise en vigueur autour de 94 ou 95, si je me souviens bien, qui a fixé un régime pancanadien pour les activités fédérales et dans le cas où le gouvernement fédéral doit émettre un permis.

4380

4385

Bien entendu, toutes ces procédures-là vont varier un peu même d'une province canadienne à l'autre. Mais le BAPE est quand même une procédure du BAPE qui existe depuis au-delà de maintenant vingt-cinq (25) ans, et quand même au-delà de deux cent trente quelques projets qui ont été soumis au BAPE jusqu'à maintenant, le BAPE est quand même un organisme qui a pas mal d'expérience dans le domaine. C'est ce qu'on peut en dire pour faire une histoire relativement courte.

4390

**PAR Mme HUGUETTE GUÉRETTE:**

4395 OK. Ma deuxième question s'adresse au gouvernement! J'aimerais que vous nous réexpliquiez pour bien comprendre la place du gaz naturel liquéfié dans la Stratégie énergétique du gouvernement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4400

Alors du côté du ministère des Ressources naturelles, monsieur Richard!

**PAR M. RONALD RICHARD:**

4405

Oui, l'histoire de la diversification de nos sources, je croyais l'avoir expliquée tout à l'heure. Est-ce que vous voulez que je reprenne l'explication?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4410

Pouvez-vous peut-être préciser votre question à monsieur Richard?

**PAR Mme HUGUETTE GUÉRETTE:**

4415

Dans le fond, c'est que je veux savoir qu'est-ce que ça peut apporter de bon? Parce que je trouve qu'on met beaucoup en doute le gouvernement et vos personnalités, vos personnes en jeu, et ma première question était un petit peu pour savoir si ailleurs dans d'autres provinces, les gens des gouvernements ou les gens du BAPE sont toujours un petit peu contraints comme ici à être un petit peu, est-ce que c'est vrai, tu sais, la confiance que les gens ont avec auprès de tous vous autres dans le fond?

4420

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4425

Bien, c'est certain que ça doit ailleurs aussi qu'au Québec, ça doit brasser dans certains projets, c'est bien certain, lorsqu'il y a des enjeux, les gens ont des choses à cœur, c'est normal que des fois, il peut y avoir un peu plus de tension dans les dossiers. Ça, il faut s'attendre à ça bien entendu.

4430

Bon, du côté du BAPE, on essaie d'avoir une procédure la plus, bon, elle est définie il y a vingt-cinq (25) ans, il y a des petits ajustements au départ, mais très vite la procédure actuelle a immergé, comme celle semblant être la plus optimale. Bien entendu, ça n'évite pas nécessairement des prises en question ou des débats, mais ce qui est important du côté du BAPE, c'est de marcher par transparence. Tout ce que la Commission utilise pour son évaluation, bien, c'est accessible au public.

4435

Donc on considère que ces pratiques-là sont les meilleures façons de pouvoir conseiller, on pourrait dire, puis ainsi de suite. Et aussi la réserve extrême que le BAPE fait preuve, c'est qu'on dit que le BAPE parle par ses rapports, point à la ligne. Donc ça veut dire que de mon côté, j'ai pas de commentaires à faire avant le mandat, pendant le mandat et après le mandat. Donc nous, on fait notre job et comme on dit, notre meilleure synthèse, c'est que le BAPE parle par ses rapports. Je pense que ça résume très bien le rôle du BAPE.

4440

**PAR Mme HUGUETTE GUÉRETTE:**

4445 Bien, je vous remercie beaucoup. Puis je pense que ça méritait tout simplement d'être  
clair dans nos esprits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4450 Je vous remercie.

---

**GILLES NADEAU**

4455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter monsieur Gilles Nadeau.

4460 Bonsoir monsieur.

**PAR M. GILLES NADEAU:**

4465 Bonsoir monsieur le Président. Moi, j'aimerais avoir l'avis d'un expert sur le son, mais  
pas de ceux du promoteur, sur la méthodologie exacte qui a été utilisée pour les tests de bruit  
du promoteur, parce que lors des prises de données sonores, Énergie Cacouna est venue à  
cinq mètres (5 m) à l'est de ma maison avec leur trépied de prise de données...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4470 Approchez-vous du micro!

**PAR M. GILLES NADEAU:**

4475 Faut tu que je recommence au complet?

4480 Alors j'aimerais avoir l'avis d'un expert sur le son, sur la méthodologie exacte qui a été  
utilisée pour les tests de bruit du promoteur. Parce que lorsque lors des prises de données  
sonores, Énergie Cacouna est venue mettre un trépied de prise de données à cinq mètres (5 m)  
du coin est de ma maison, le point A-4, et le vent dominant sort d'ouest et le lendemain dans la  
soirée, le promoteur est revenu ramasser le trépied, aller le positionner dans une trouée du  
boisé voisin exactement dans le plein centre de la trouée.

4485 Et veuillez aussi m'expliquer comment un dynamitage peut-il être plus silencieux que le son ambiant actuel que j'entends? C'est comme dire que dix (10) voitures en marche font plus de bruit qu'une voiture arrêtée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4490 On va poser la question à monsieur Rochon concernant la méthode d'évaluation du bruit du ministère.

**PAR M. GILLES NADEAU:**

4495 Pour le son précis, moi là, pas quelqu'un qui est général.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4500 Bien, vous voulez pas l'avis du promoteur, donc il nous reste monsieur Rochon qui peut nous décrire, mais disons qu'on va y aller de cette façon-là!

Mais on peut adresser la question, si vous avez des points précis, monsieur Rochon n'est pas un spécialiste en bruit non plus, mais si vous avez des questions précises, on pourrait les prendre par écrit...

4505 **PAR M. GILLES NADEAU:**

4510 Dans les études que j'ai faites, moi, j'ai toujours pensé, quand on fait une étude, il faut pas changer la référence. C'est toujours le même point. Mais dans ce cas précis, pourquoi ont-ils changé le trépied du coin est de la maison qui est à l'abri du vent dominant et sont allés le positionner exactement dans le centre d'une trouée qui donne sur le vent sur le terrain voisin?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4515 Bien, il faudrait peut-être poser la question au promoteur, pourquoi!

**PAR M. GILLES NADEAU:**

C'est tu une de leur donnée invalide qu'ils parlent?

4520 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Il faudrait d'abord, monsieur le Président, préciser le site en particulier dont monsieur Nadeau parle.

4525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est A-4.

4530 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Il faudrait avoir la carte qui indique les points d'échantillonnage pour les bruits.

**PAR M. GILLES NADEAU:**

4535 La figure 5.4-11.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur le Président, à quel point référons-nous?

4540

**PAR M. GILLES NADEAU:**

A-4.

4545 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Et la question, si j'ai bien compris, était la raison pour laquelle l'instrument a été relocalisé, est-ce que, monsieur le Président, j'ai bien compris?

4550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4555

Merci.

**PAR Mme TERESA DREW (PAR TRADUCTEUR):**

4560 Pour la position A-4, nous avons fait deux (2) essais pour obtenir des données ambiantes. Seulement une a eu du succès, puisqu'il y a eu une malfunction dans l'instrument utilisé. En fait, il n'a pas bien été programmé.

4565 Il faudrait que je vérifie à savoir laquelle de ces positions a été utilisée en fin de compte dans l'évaluation même.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4570 Vous pourriez spécifier ce point-là et on pourra avoir une réponse par écrit après vérification!

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4575 C'est bien, on fera un suivi, monsieur le Président.

**PAR M. GILLES NADEAU:**

4580 Puis le restant de la question, c'est m'expliquer exactement comment tu peux arriver à une donnée qu'un dynamitage de cent cinquante-huit décibels (158 dBA) peut être plus silencieux que ce que j'entends présentement? Est-ce une moyenne sur une (1) heure, douze (12) heures, vingt-quatre (24) heures?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4585 Alors monsieur Van der Put, si vous pouvez nous montrer le tableau qui prend en compte le dynamitage?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4590 Oui, il faudrait projeter le tableau qui montre les bruits pour la période de préparation du site, le dynamitage.

**PAR Mme TERESA DREW (PAR TRADUCTEUR):**

4595 Dans l'évaluation, en fait, ce qui est dit est que le dynamitage sera entendu. Les bruits qui proviennent du dynamitage dureront moins d'une seconde à la crête de la pression de cent cinquante-huit (158 dBA). Des sons résiduels des pierres qui tombent suivront à l'intérieur d'une minute.

4600 Est-ce qu'on peut avoir le tableau 5.4-11 s'il vous plaît?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4605 C'est ça, ici ce qu'on a sur le tableau, c'est un niveau équivalent sur douze (12) heures.

**PAR Mme TERESA DREW (PAR TRADUCTEUR):**

Oui, c'est exact.



4610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous avez pas fait une évaluation par exemple sur un niveau horaire lorsqu'il y a du dynamitage, qu'est-ce que ça donne comme niveau de bruit?

4615 **PAR Mme TERESA DREW (PAR TRADUCTEUR):**

Oui, j'ai demandé que le tableau justement de cette évaluation démontre le niveau acoustique au niveau A-4, au moment du dynamitage. Dans l'évaluation, c'est sous la rubrique  $L_{max}$ .

4620

Dans l'évaluation, au moment du dynamitage, l'impact potentiel a eu une cote haute en fait. Par contre, malheureusement les chiffres sont un peu petits, mais les critères que nous avons utilisés ont comparé les niveaux de bruit les plus hauts au moment du dynamitage. Les niveaux ont été documentés par rapport à un critère qui documente donc le niveau de dérangement possible d'événement de bruit à court terme, comme par exemple le dynamitage.

4625

L'ampleur du bruit a été cotée comme étant haut pour le dérangement. De manière générale, l'évaluation a coté ceci comme étant moyen, parce que ces événements ont un horaire durant le jour et les dynamitages les plus importants ne devraient avoir lieu qu'une fois par jour.

4630

**PAR M. GILLES NADEAU:**

Si je comprends bien, le dynamitage a été ramené sur douze (12) heures? Le bruit? C'était ça ma question.

4635

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Non, dans ce tableau-là, il a été ramené à une (1) heure. Vous avez pas le bruit ponctuel, mais ce que ce tableau-là nous dit, c'est que vous êtes près de quatre-vingts décibels (80 dBA) pour l'heure la plus bruyante chez vous. Vous avez la quatrième colonne, la deuxième valeur avant la fin de la colonne, c'est quatre-vingts décibels (80 dBA).

4640

**PAR M. GILLES NADEAU:**

Ça a été ramené sur une (1) heure au lieu de douze (12)!

4645

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Pardon?

4650

**PAR M. GILLES NADEAU:**

C'est sur une heure que ça a été ramené.

4655

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Oui.

4660

**PAR M. GILLES NADEAU:**

OK. Ça explique pourquoi un méthanier qui passe quinze (15) minutes en avant de chez vous, tu l'entends pas?

4665

**PAR Mme TERESA DREW (PAR TRADUCTEUR):**

Je m'excuse de vous interrompre! Cette valeur ici sous  $L_{max}$  se trouve sur une période d'une minute.

4670

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Pourquoi donc la légende de la colonne explique que c'est l'heure la plus bruyante?

**PAR Mme TERESA DREW (PAR TRADUCTEUR):**

4675

Il devrait y avoir une note sur ce tableau définissant  $L_{max}$  comme étant la crête durant cette heure.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4680

Donc au point A-4, ce que l'on doit comprendre du dernier tableau, ce serait sur une durée, c'est un bruit impulsif. Si on prend la première colonne, donc la dernière ligne de la première colonne indique les bruits impulsifs, des bruits d'impacts, de très courte durée. C'est ce qu'on doit comprendre?

4685

**PAR Mme TERESA DREW (PAR TRADUCTEUR):**

C'est exact.

4690

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc le niveau de bruit en tenant compte de différents facteurs, c'est la préparation du chantier et dynamitage, on a un niveau à ce moment-là sur une période de quelques secondes, c'est ce qu'on doit comprendre. Le tableau 5.4-11 à la page 5.122.

4695 **PAR M. GILLES NADEAU:**

Puis dans le tableau 5.4-11, c'est sur douze (12) heures que c'est ramené ensuite?

4700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non. Le 5.4-11, c'est pas sur douze (12) heures.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

4705 Le tableau que vous avez demandé qui soit affiché ou qui a été affiché au début, c'était le niveau moyen sur douze (12) heures. Mais ce qu'on vous dit, c'est que le bruit, lorsqu'il va y avoir un impact fort, ce que vous devriez entendre chez vous sur une minute ou moins, c'est un bruit qui équivaut à quatre-vingts décibels (80 dBA). Alors que sur douze (12) heures, c'était de l'ordre de quarante (40 dBA) ou cinquante (50 dBA), je me rappelle plus, mais il y avait une  
4710 différence notable.

**PAR M. GILLES NADEAU:**

C'est le même bruit ramené sur douze (12) heures, ah bien oui!

4715

**PAR M. YVES ROCHON:**

Monsieur le Président, peut-être juste une petite information pour comprendre un peu comment la méthode se fait, parce qu'on parle, on ramène sur douze (12) heures, c'est parce  
4720 que les critères sont sur douze (12) heures. C'est une façon que les critères sont utilisés au niveau du ministère de l'Environnement et sur lesquels le promoteur s'est basé, c'est des critères répartis sur douze (12) heures.

Ce qui arrive, quand il y a des bruits comme ça de dynamitage, puis il faut bien  
4725 comprendre que c'est pas parce qu'il y a pas d'effet sur le dBA douze (12) heures qu'on l'entend pas. C'est parce qu'on répartit un bruit sur douze (12) heures puis on le compare avec une norme.

Ce qui a été rajouté à la méthode, à la note 98-1, puis on a déposé la méthode qui  
4730 mesure le bruit, ce qu'on fait, c'est qu'il y a des paramètres K qu'on appelle, puis vous pourrez voir l'explication des paramètres K, puis c'est comme une pénalité.

Quand l'activité fait des bruits d'intensité comme ça, comme du dynamitage, tout ça,  
4735 c'est comme s'ils paieraient une pénalité de plus. On augmente leur bruit généré sur douze (12) heures; dans ce cas-là, ils l'ont augmenté de cinq (5) dBA, puis là, ça nous permet de comparer, c'est pour comparer par rapport à la norme douze (12) heures.

4740 Mais il faut faire attention, puis eux ont été un peu plus loin dans leur analyse, c'est-à-dire qu'ils ont comparé la norme douze (12) heures du ministère, mais ils ont aussi évalué des impacts de ça en les mesurant sur une heure, en les mesurant sur une autre fréquence, pour bien faire comprendre qu'effectivement, du dynamitage, c'est du bruit, puis on va l'entendre. Mais en répartissant selon les méthodes sur douze (12) heures, bien, ça fait que c'est là qu'on peut le comparer à une norme.

4745 C'est mathématique, c'est une façon de comparer, ça en vaut une autre, mais c'est celle qu'on applique au ministère de l'Environnement, pour tous les projets où ce qu'on veut évaluer le bruit.

4750 Ce qu'on demande souvent, nous, au niveau du dynamitage, quand il y a des projets de dynamitage, on va demander au promoteur, parce que c'est sûr que c'est pas agréable entendre des "blasts", excusez l'anglicisme, ce qu'on va demander, c'est de déposer un plan d'information, d'avertir les gens qu'à telle heure, il va y avoir un sautage ou des choses comme ça, pour que les gens sachent que quand ils entendent ce bruit-là, bien, c'est un sautage qui arrive au chantier.

4755 C'est des éléments incontournables, ça fait du bruit. Ça, je pense que le promoteur, c'est pas parce qu'il veut le cacher qu'il le met sur douze (12) heures, c'est pour se comparer à la norme qui est dans la méthode.

4760 **PAR M. GILLES NADEAU:**

OK pour votre explication, je comprends, mais je suis pas sûr que la majorité des personnes va comprendre ça.

4765 Je vais passer à ma deuxième question!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4770 J'avais cru que c'était votre deuxième question. La première c'était sur les méthodes, la méthodologie du promoteur! Et là, on est passé au dynamitage.

**PAR M. GILLES NADEAU:**

4775 Puis il m'a expliqué pourquoi...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Une courte question, allez-y!

4780 **PAR M. GILLES NADEAU:**

Ma deuxième question: advenant lors des manœuvres d'accostage que les vents se lèvent brusquement et viennent du nord, ce qui arrive assez souvent à Cacouna, provoquent des grosses vagues de plus de deux mètres (2 m) de hauteur, que pourrait-il arriver au méthancier près des gros piliers, les quais ou quelque chose du genre?

4785 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Près des ducs-d'Albe, près des piliers du poste d'amarrage, OK!

4790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

4795 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui, capitaine Fortier s'il vous plaît!

4800 **PAR M. JEAN FORTIER:**

Oui, suite à des essais sur simulateur des limites ont été établies quant aux vents. Les limites de vent ont été établies à vingt-cinq (25) nœuds pour les accostages et il a été aussi entendu que le navire ne devrait pas être à quai si pendant la période de déchargement, on s'attendait à ce que les vents soient supérieurs à vingt-cinq (25) nœuds.

4805 Il va devoir y avoir une surveillance, s'informer des vents pour les prochaines vingt-quatre (24) heures, s'assurer que pendant que la période où le méthancier sera à quai, que les vents ne seront pas supérieurs à vingt-cinq (25) nœuds.

4810 **PAR M. GILLES NADEAU:**

Et vos prévisions, parce que souvent, j'habite directement en face du port, en quinze (15) minutes, ça peut se lever. C'est tu cinq (5) minutes d'avance? En quinze (15) minutes, ça se lève à Cacouna, ça va vite!

4815 **PAR M. JEAN FORTIER:**

On parle de conditions...

4820 **PAR M. GILLES NADEAU:**

D'ailleurs, il y a un navire...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4825 Si vous voulez pas parler les deux (2) en même temps s'il vous plaît!

**PAR M. GILLES NADEAU:**

4830 ... en voulant sortir, en 2001...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai mal compris votre question.

4835 **PAR M. GILLES NADEAU:**

D'ailleurs ça s'est levé tellement vite, un navire en 2001 qui a rentré dans le quai à cause d'un phénomène de ce genre!

4840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Fortier.

**PAR M. JEAN FORTIER:**

4845 Les conditions de vent sont généralement, quand on suit la météo, ne nous offrent pas autant de surprises que ça. Les vents sont assez prévisibles avec des conditions météorologiques.

4850 Et si c'est sur la limite, autour de vingt-cinq (25), on peut s'attendre à ce qu'il y ait des bourrasques, que ce soit supérieur, à ce moment-là il y aura pas d'accostage. Mais si c'est des vents moindres et on a les conditions météo qui vont être suivies et rigoureusement, on va éviter de s'approcher du terminal si les vents sont pour être supérieurs à vingt-cinq (25) nœuds.

4855 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Si jamais ça se produisait lorsque le méthanier est en train de s'amarrer ou a commencé à décharger, qu'est-ce qui est prévu?

4860 **PAR M. JEAN FORTIER:**

Ce qui est prévu, au début de l'accostage, c'est très peu probable, parce que si les conditions, on va pouvoir voir une (1) heure ou deux (2) avant d'arriver quelles seront les conditions.

4865

Ce qui peut arriver, c'est une fois à quai, si les conditions commencent à se détériorer, et qu'on prévoyait que le vent viendrait supérieur à vingt-cinq (25) nœuds, le navire devra quitter.

4870 Alors il y a une zone qui va devoir y avoir une surveillance étroite des conditions météos. Exemple, on accoste le navire, il vente dix (10) nœuds, tout à coup les conditions, puis on prévoit pas de vents supérieurs à vingt-cinq (25) nœuds, mais dans le courant du déchargement, le vent se lève puis là, on s'aperçoit, puis là, les conditions météos, les nouveaux bulletins nous annoncent que des vents, non pas de vingt-cinq (25), mais de trente-trente-cinq-quarante (30-35-40), des mesures rapides vont être prises pour sortir le méthanier, 4875 le navire, avant que les vents deviennent supérieurs à vingt-cinq (25) nœuds.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4880 Ça vous va!

**PAR M. GILLES NADEAU:**

4885 Donc ça pourrait arriver, justement selon une situation de même, que là, ils ont pas le temps, puis là, le bateau se fait, comment on peut dire ça, frapper sur les quais et défoncer par la suite?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4890 Est-ce que c'est possible que ça arrive? Ce serait ça votre question. Monsieur Fortier.

**PAR M. JEAN FORTIER:**

4895 J'ai pas compris.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

4900 Mais en fait, de ce que vous venez de nous dire, monsieur Nadeau en infère que donc OK, ça pourrait arriver, puis le bateau pourrait être projeté contre les piliers. Et qu'est-ce qui pourrait arriver à ce moment-là?

**PAR M. JEAN FORTIER:**

4905 Si le navire était projeté, bien, je vous dis que la météo va être surveillée de près pour éviter que des vents supérieurs à vingt-cinq (25) nœuds soient présents pendant que le navire est à quai.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

4910 Je vais continuer dans le scénario de monsieur Nadeau! Mettons que ça arrive, est-ce qu'il y a au moins des dispositifs de sécurité, quelque chose qui va faire une zone tampon entre le pilier et le méthanier?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4915 Peut-être que je pourrais suggérer monsieur Jorgito Tseng pour nous parler des équipements qui seront sur les caissons, justement, des équipements pare-chocs, mais je vais demander à monsieur Tseng d'expliquer brièvement de quoi il s'agit!

4920 **PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):**

Le méthanier est protégé d'empêcher de frapper les caissons par un nombre de pare-chocs, si vous voulez, qui sont attachés aux ducs-d'Albe de réception. Ces unités sont conçues pour pouvoir absorber des chocs supplémentaires à ceux qui sont causés par les vents.

4925 Et même s'il devait y avoir des rafales de vent qui devaient arriver subitement, ces pare-chocs auraient suffisamment de capacité d'absorption d'énergie vu qu'ils ont été conçus pour cette situation.

4930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Nous vous remercions. Monsieur Nadeau.

**PAR M. GILLES NADEAU:**

4935 Ce n'est pas ce que leur pilote d'origine indienne m'a répondu. Il m'a répondu que ça pourrait faire une brèche.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4940 Merci.

---

**PHILIPPE BÉLANGER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4950 Monsieur Philippe Bélanger.



Bonsoir monsieur.

**PAR M. PHILIPPE BÉLANGER:**

4955 Bonsoir monsieur le Président, messieurs. J'aimerais apporter une précision sur le déplacement vers l'ouest de la jetée, me permettez-vous?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4960 Une précision!

**PAR M. PHILIPPE BÉLANGER:**

4965 Le promoteur a procédé à l'alignement du réservoir numéro 1 derrière le réservoir numéro 2 par mesure d'atténuation visuelle à partir du village. Donc ce n'était pas nécessairement pour la protection de la colonie des guillemots.

4970 Ma première question! Une compagnie pétrolière possède un terrain à l'est du rocher de Gros-Cacouna. La compagnie pourra-t-elle établir un terminal pétrolier sur sa propriété et également partager et utiliser sécuritairement le corridor d'accès du terminal méthanier?

S'il y avait un problème, un corridor sécuritaire pourrait-il être envisagé à partir du chenal nord pour le terminal méthanier?

4975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4980 Monsieur Lussier va prendre cette question.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

4985 Nous sommes au courant, monsieur le Président, qu'Irving est propriétaire d'une partie de l'île de Gros-Cacouna. Ils avaient mentionné il y a plusieurs années leur intention de construire, nous croyons, un terminal, ce qu'on a entendu à travers les discussions qu'on a eues avec certains citoyens.

4990 Mais à ce moment-ci, Énergie Cacouna n'a jamais entendu qu'il y avait possibilité de développement dans ce secteur-là par la compagnie Irving.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4995           Ça correspondrait à quel lot, ça?

**PAR M. CARL LUSSIER:**

5000           C'est la partie est de l'île de Gros-Cacouna.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              Où il y a les chalets?

5005           **PAR M. CARL LUSSIER:**

              Entre autres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5010           Donc les chalets qui sont là, le terrain appartient à Irving, c'est ce qu'on doit comprendre?

**PAR M. CARL LUSSIER:**

5015           J'ai pas cette information-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5020           Monsieur Michaud.

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

5025           Oui monsieur le Président, la partie est de l'île appartient à Irving. Par exemple, où les propriétés des chalets sont, les terrains ont été vendus par Irving aux propriétaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5030           OK. Donc c'est Irving qui a revendu une parcelle?

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

5035           Irving a vendu certaines parcelles pour accommoder les gens qui voulaient avoir des chalets.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, très bien, je vous remercie.

5040 **PAR M. PHILIPPE BÉLANGER:**

Pour complémentaire, est-ce que monsieur Michaud pourrait m'informer des intentions potentielles d'Irving avec le reste des terrains?

5045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Michaud.

5050 **PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

L'île, il y a deux (2) ans, la partie de l'île était à vendre, et on avait eu des contacts avec Irving et ils ont un promoteur immobilier de la région qui a essayé de vendre ces terrains-là.

5055 Depuis le temps, on n'a pas réentendu parler de rien. Mais je pense qu'Irving serait toujours, s'il y avait acheteur, serait vendeur de cette partie-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et c'est un terrain qui est zoné quoi, monsieur Michaud?

5060

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

Il y a une partie qui est zonée résidentielle ou touristique, si on veut.

5065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Il y a pas de zonage industriel là?

5070 **PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

Non, absolument pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5075 Donc il y aurait pas possibilité d'implantation sans une modification au zonage, c'est ce qu'on doit comprendre.

**PAR M. PHILIPPE BÉLANGER:**

5080           Monsieur le Président, je me pose encore des questions pourquoi il y avait un  
représentant alors qui assistait aux réunions de présentation de la part du promoteur? Si Irving  
n'avait pas l'intention de faire une installation quelconque!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5085           Je comprends mal votre question. Il y avait un représentant d'Irving?

**PAR M. PHILIPPE BÉLANGER:**

5090           Oui monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5095           Où?

**PAR M. PHILIPPE BÉLANGER:**

Aux présentations faites par le promoteur.

5100           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

5105           Je m'excuse, monsieur le Président. Est-ce que vous pourriez faire répéter la question  
s'il vous plaît?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5110           Monsieur Bélanger affirme que lors de certaines rencontres de consultation qu'Énergie  
Cacouna aurait tenues, il y aurait eu un représentant d'Irving qui aurait été sur place?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

5115           Ce que je me souviens, c'est que lors d'une journée porte ouverte, nous avons réalisé  
six (6) journées porte ouverte durant les deux (2) dernières années, il y avait un homme qui  
était un retraité d'Irving avec lequel on s'est entretenu durant la tenue de cette journée porte  
ouverte.

5120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il n'était pas invité par...

5125 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Non, non, c'était juste quelqu'un qui a assisté à la journée porte ouverte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5130

Alors monsieur Bélanger!

**PAR M. PHILIPPE BÉLANGER:**

5135

Je n'ai pas eu de réponse. On pourrait peut-être supposer que oui, ils sont encore propriétaires des terrains, oui ils ont encore la possibilité d'une installation d'un terminal pétrolier.

5140

Alors à ce moment-là, est-ce qu'ils pourraient faire bon ménage entre le méthanier et le pétrolier?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5145

Pour l'instant, ce que je semble comprendre, c'est que le zonage ne le permet pas. Ils sont propriétaires du terrain, donc du côté de Transports Canada, cette partie-là du Gros-Cacouna, est-ce que c'est dans le territoire de la zone portuaire de Cacouna?

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

5150

Monsieur Bastien va apporter les précisions à ce sujet.

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

5155

Bon, concernant les propriétés d'Irving, la compagnie a communiqué avec Transports Canada il y a déjà plusieurs années, ça fait plus que deux (2) ans, nous a demandé si on était intéressé. On a dit qu'on n'avait pas d'intérêt.

5160

Depuis ce temps-là, je pense que c'est en 2000 ou en 2001, c'est à ce moment-là que le marais était une propriété de Transports Canada, tout ce secteur-là, c'était une propriété de Transports Canada, et ça l'a été transféré, ce qu'on appelle transfert de gestion de maîtrise, ou cédé au Service canadien de la faune, parce qu'on se rendait compte qu'on n'aurait pas de développement là avec l'usage, le développement de l'usage qui s'était fait au cours des dernières années en matière d'ornithologie et autres.

5165 Et je crois bien que par rapport aux terrains d'Irving, c'est venu comme les enclaver par rapport aux prétentions qu'ils pouvaient avoir il y a très longtemps, au moment de la construction du port, avec ces terrains-là. C'est la meilleure information que je peux vous donner.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5170 Donc vous n'avez pas vent de projet de terminal pétrolier dans ce secteur-là?

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

5175 On n'a jamais entendu de projet d'aucune sorte de la part d'Irving.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5180 Et ce secteur-là ne fait pas partie de la zone portuaire de Cacouna?

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

5185 Ça pouvait être envisagé probablement il y a trente (30) ans ou il y a vingt-cinq (25) ans ou plus, mais maintenant qu'il y a la zone verte, si on veut, entre la partie portuaire, le havre et ce secteur-là, c'est difficile de l'envisager de cette façon-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5190 Alors monsieur Bélanger, donc à ce stade-ci, on peut pas parler de projet. De toute façon, s'il y avait un projet, il faudrait qu'il soit soumis aux évaluations environnementales. Mais pour l'instant, on est un peu dans l'hypothétique.

**PAR M. PHILIPPE BÉLANGER:**

5195 Lorsque l'on parle de zonage spécifique, je remarque souvent des revirements de situation où on change très rapidement le zonage en question pour accommoder un promoteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5200 Monsieur Michaud, de quelle façon vous pourriez modifier le zonage? C'est bien dans le territoire de votre municipalité, ça?

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

5205 Ce territoire-là est zoné conservation et il est pas question d'industrie là. Et si on décidait de modifier le zonage, la municipalité peut pas le faire sans aller en consultation au niveau de ses citoyens.

Je pense que ce serait impossible de faire ça.

5210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du schéma d'aménagement de la MRC, est-ce que le terrain est zoné conservation lui aussi?

5215

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

C'est ce que l'aménagiste vient de me confirmer. Ce serait conservation.

5220

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça limite les possibilités de développement en terminal pétrolier.

**PAR M. PHILIPPE BÉLANGER:**

5225

Monsieur Michaud parle de consultation, je lui rappelle que je n'ai pas été consulté dans la paroisse, soit pour ou contre le projet présent.

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

5230

Monsieur le Président, ce que je viens de vous dire, c'est que pour changer un usage, l'usage dans un secteur donné, dans une zone donnée, le conseil municipal peut pas changer ça sans consulter ses citoyens.

5235

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la loi. À quelle loi vous référez à ce moment-là, dans votre cas, dans le cas de Cacouna?

5240

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

Lorsqu'un usage n'est pas permis dans une zone et qu'on veut ajouter un usage, à ce moment-là il y a une consultation au niveau des citoyens, à moins qu'au niveau de la MRC, cet usage-là ait déjà été accordé.

5245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis au niveau de la MRC, il le serait pas?

5250 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Monsieur le Président, je viens juste de vérifier au schéma d'aménagement sur la cartographie. Ce secteur-là, effectivement, au schéma d'aménagement en vigueur est affecté à la conservation. Et un changement au schéma d'aménagement nécessite aussi une

5255 consultation publique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc monsieur Bélanger, ça répond à votre première question!

5260

**PAR M. PHILIPPE BÉLANGER:**

Je veux être totalement rassuré qu'il n'y aura pas de terminal pétrolier.

5265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, ça dépend, en fonction de l'information, c'est à vous à vous positionner sur l'information qui est donnée. Mais ça me paraît clair qu'il y a plusieurs obstacles préalables avant d'aboutir à un projet de terminal pétrolier à cet endroit-là, donc des modifications au schéma d'aménagement, au zonage municipal, l'obligation de soumettre un projet aux évaluations environnementales. Donc il y a un paquet d'étapes disons légales à franchir. C'est ce qu'on peut vous dire à ce stade-ci.

5270

**PAR M. PHILIPPE BÉLANGER:**

5275

Très bien. Je vais passer à ma dernière question!

Le promoteur devrait-il ériger le réservoir numéro 1 sur l'emplacement prévu du réservoir potentiel numéro 3 et ainsi, réduire l'impact environnemental et rencontrer

5280

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

5285



**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

5290 Monsieur le Président, l'aménagement du terminal proposé prend en compte plusieurs facteurs. Il faut respecter les distances entre différentes composantes dans un terminal, selon la norme Z276 qui a été mentionnée auparavant durant ces audiences.

5295 Aussi le Code national du bâtiment. Monsieur Bélanger lui-même a soulevé le point d'aspect visuel, ça a été pris en compte aussi dans l'aménagement.

5300 Aussi, on a pris compte dans notre aménagement l'aménagement d'un potentiel troisième réservoir si nécessaire pour agrandir la capacité du terminal, pour répondre à une hausse dans les marchés du gaz naturel qui est quelque chose qui est prudent au point de vue des affaires, de prévoir la possibilité d'une hausse dans les marchés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voulez maintenir l'option du troisième réservoir?

5305 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

5310 C'est bien documenté, comme j'avais indiqué auparavant, dans la réponse QC-018 remise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, parmi les réponses à leurs questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous avez la position du promoteur concernant les réservoirs!

5315 **PAR M. PHILIPPE BÉLANGER:**

Merci messieurs.

5320

---

**GASTON HERVIEUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5325 Nous allons maintenant inviter monsieur Gaston Hervieux!

Bonsoir monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

5330

Bonsoir. Une précision concernant le rapport d'audience concernant le projet de terminal méthanier à Cacouna, rapport d'enquête et d'audience publique du BAPE 1981, la page 33, à peu près au milieu de la première colonne:

5335

"Quant aux outils présentés à la Commission pour évaluer le risque associé au transport du GNL, notons l'analyse intégrée de routes mentionnée par le ministère des Pêches et Océans et le procédé d'évaluation TERMPOL utilisé par la garde côtière."

Une autre précision très brève, toujours à la même page, 33, deuxième colonne:

5340

"De plus, le ministère fédéral considère qu'un plan d'urgence en cas de déversement de GNL doit être envisagé. Un plan régional d'évacuation très rapide en moins d'une heure de la population."

5345

C'était dans son mémoire d'Environnement Canada à la page 7.

Une demande au BAPE! Si c'est possible d'obtenir des documents écrits. De fournir en dBA pour chaque source de bruits qui seront produits à l'usine de GNL en exploitation.

5350

Une deuxième demande au BAPE...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est quoi votre première demande?

5355

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

La première demande, c'est de fournir en dBA, c'est-à-dire les décibels, la mesure de décibels pour chaque source de bruits qui sera produite à l'usine de GNL en exploitation.

5360

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Hervieux, si vous voulez, vous pouvez déposer par écrit les questions. Si vous me les posez verbalement, je vais...

5365

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Non, c'est une demande que je fais pour obtenir ça par écrit, que ce soit déposé au dossier.

5370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non. Si vous la posez là, ça va compter pour vos questions! Pour moi, c'est une question.

5375

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

On va l'oublier. Parce que j'ai une question plus importante!

5380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez nous la poser par écrit. C'est parce que je préférerais que vous nous déposiez ça par écrit ou que vous nous envoyiez ça par fax, ce serait plus facile de gérer, compte tenu de l'heure tardive, et allez à vos questions essentielles, ce serait apprécié.

5385

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Parce que vous savez, une parenthèse! Habituellement, un processus d'audience permet à tous les citoyens de poser des questions jusqu'à épuisement des questions. Il y a beaucoup de citoyens qui auront pas...

5390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Jusque selon les besoins de la Commission. On essaie d'accommoder les choses, comme je vous dis, les questions techniques, on peut les prendre, on l'a dit, elles vont être bienvenues, on va les acheminer.

5395

Ça fait qu'on va y aller avec les questions les plus importantes!

5400

Je demande votre collaboration.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Je vous remercie. Ici, j'adresse une question, c'est pas une présentation, mais je suis obligé de lire certains numéros d'articles de lois pour poser la question.

5405

Alors la question va s'adresser à Environnement Canada et au ministère des Ressources et de la Faune du Québec. L'article 32 de la Loi sur les espèces en péril interdit de nuire, de harceler. À 33, d'endommager ou de détruire la résidence. À 73, le ministre ne donne pas d'accord ou de permission si l'activité touche l'espèce de façon insidieuse en mettant en péril la survie ou le rétablissement de l'espèce.

5410

5415 Dans le cas du projet d'Énergie Cacouna, on a l'intention de nuire à plusieurs espèces d'oiseaux, poissons et mammifères marins. Sur quarante mille cent soixante-neuf (40 169) espèces évaluées, seize mille cent vingt-cinq (16 125) sont menacées d'extinction. Un (1) amphibien sur trois (3), un (1) oiseau sur huit (8) et un (1) mammifère sur quatre (4) sont en péril. Le Soleil, 4 mai 2006, page 19.

5420 Je voulais préciser, la Loi sur les espèces en péril 2003 s'applique aux territoires fédéraux et elle vise à empêcher la disparition ou l'extinction des espèces fauniques, faciliter le retour des espèces déracinées ou menacées à la suite des activités humaines et gérer les espèces à statut particulier de façon à les empêcher de devenir des espèces en voie de disparition.

5425 C'était référé à la QC-071 page 2 de 3.

5430 Plusieurs principes ont été énoncés par des organisations vouées à la protection de l'environnement. Le déversement zéro prôné par l'USEPA et la Commission mixte internationale, CMI, de même que l'élimination virtuelle des substances toxiques persistantes du programme MISA de l'Ontario et de l'ACIMI en sont des exemples.

5435 Depuis l'entente sur les toxiques signée par les gouvernements et les premiers ministres du pourtour du Canada sur les toxiques signée par les gouverneurs et les premiers ministres – excusez, j'ai tourné en rond – stipule qu'aucune nouvelle source de ces polluants ne devrait être acceptée, de même l'ACIMI dans l'entente de 1987 stipule que la réduction des sources générant des contaminants, particulièrement les substances toxiques doivent être encouragées partout où cela est possible. Cela démontre bien l'intérêt généralisé pour la protection des écosystèmes aquatiques et le retour vers une qualité plus naturelle.

5440 Alors la question! Quand une espèce de l'avifaune, faunique, poisson, mammifère marin, etc., sont menacés, en péril, est-ce que le principe de précaution doit primer pour assurer le développement durable et l'avenir des générations futures ou peut-on rajouter d'autres sources de contaminants?

5445 Précision pour fins de réponse! Quand on est rendu à classer une espèce en péril en voie de disparition, menacée, cela signifie-t-il qu'on peut encore rajouter des contaminants ou est-ce que c'est terminé?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5450 Monsieur Breton.

**PAR M. LOUIS BRETON:**

5455 Effectivement, le principe de précaution s'applique. Monsieur faisait référence à la Loi sur les espèces en péril. Plus tôt aujourd'hui, j'ai mentionné l'article 79.

5460 Actuellement, au niveau de la Loi sur les espèces en péril, on est à l'étape d'évaluation environnementale, et c'est à cette étape-ci maintenant qu'on doit s'attarder. Et l'autorité responsable ou les autorités responsables doivent respecter l'article 79.2 et, comme je disais, doivent procéder à l'évaluation des impacts sur les espèces en péril, et s'assurer que les mesures d'atténuation qui seront mises en place et les programmes de suivi respectent le plan de rétablissement.

5465 Donc à l'heure actuelle, on ne peut invoquer dès maintenant une intention tant et aussi longtemps que les mesures d'atténuation n'ont pas été proposées par le promoteur ou appliquées.

5470 Si le promoteur éventuellement n'appliquait pas les mesures d'atténuation qui sont en accord avec le plan de rétablissement, effectivement il pourrait éventuellement s'en tirer, on pourrait éventuellement soit commencer une enquête puis regarder au sujet du promoteur, soit l'application de mesures d'atténuation ou éventuellement, ça pourrait être une offense à la Loi sur les espèces en péril.

5475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le sanctionner, c'est ça?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

5480 Exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5485 Très bien. Monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

5490 C'est pour compléter, est-ce que ça signifie finalement que si le promoteur a une intention et qu'il répond pas aux normes que vous exigerez, est-ce que ça signifie aussi que son projet ne sera pas accepté?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

5495 Actuellement, au niveau de l'évaluation environnementale, comme je vous dis, on regarde les mesures d'atténuation de façon très pointue pour s'assurer qu'il répond au plan de rétablissement.

5500 Et dans les conditions qui seront exigées et à ce niveau-là, j'expliquais qu'il y a une complexité administrative, parce qu'on travaille de concert avec les gens du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour ce qui est de la gestion du faucon pèlerin, donc ensemble, on va convenir des mesures d'atténuation. Mais s'il y avait manquement, il y aurait matière à enquête et éventuellement possiblement une sanction.

5505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si le promoteur voulait pas se plier aux mesures d'atténuation que vous demandez, il ne pourrait pas opérer, en tout cas ne pourrait pas construire son terminal, c'est ça? Non, oui?

5510

**PAR M. LOUIS BRETON:**

5515 C'est qu'à l'heure actuelle, ce qu'on va faire, et de concert avec les gens du ministère du Développement durable, des gens du ministère des Ressources naturelles, c'est de s'assurer qu'au départ, avant les autorisations, les mesures d'atténuation vont nous satisfaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5520 Si les mesures proposées ne vous satisfont pas, vous donnerez pas disons votre OK pour le projet, c'est ça?

Vous allez vous assurer que la Loi sur les espèces en péril, les plans de rétablissement sont suffisamment protégés?

5525 **PAR M. LOUIS BRETON:**

L'autorité responsable, parce que la loi fédérale, l'article 79.2 vise les autorités responsables. Et c'est eux qui devront s'assurer que le promoteur applique les mesures d'atténuation.

5530

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends ça, mais ils vont vous consulter?

5535 **PAR M. LOUIS BRETON:**

Oui, effectivement.

5540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans ce cas-ci, le MRNF, mais pour les aspects qui couvrent votre ministère, ils sont tenus de vous consulter?

5545 **PAR M. LOUIS BRETON:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5550 Très bien. Monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

On va s'en tenir à ça pour le moment.

5555 L'autre question! Cette question-là, ce serait intéressant aussi d'avoir l'avis d'Environnement Canada. On a ici une méthode de calcul des objectifs environnementaux de rejets pour les contaminants du milieu aquatique qui vient du ministère de l'Environnement, de la Direction du suivi de l'état de l'environnement, qui date d'octobre 1991, qui a été révisée en 5560 2001, gouvernement du Québec.

On peut lire à la page 5 dans ce qui concerne le calcul de la charge tolérable:

5565 "La charge tolérable pouvant être déversée dans un cours d'eau est définie comme la charge permettant de respecter les critères de qualité protégeant les usages de la ressource eau. La charge associée à un critère de qualité, charge maximale moins la charge déjà présente dans le milieu, charge amont, permet de définir la charge tolérable n'entraînant pas de dépassement des critères de qualité à la limite d'une zone de mélange définie."

5570 Dans le dossier de draguage décennal de la MIL Davie en 1992, le rapport numéro 52, on a fait déclasser les critères de Vigneault et al, à savoir qui ont déterminé qu'ils n'avaient aucun fondement légal et aucun fondement scientifique et qu'ils ne permettaient pas de définir à partir de quand on affectait la santé publique, la flore et la faune.

5575 Et sur ça, on aurait pu aussi déclasser les critères qui servent à évaluer la politique des sols contaminés qu'on classait encore moins crédibles encore que la politique de Vigneault et al. Et ça remet aussi en question la Politique relative aux eaux qui est basée sur la structure de

la Politique des sols contaminés. Et la Politique relative aux eaux, c'est important à souligner, c'est que de par sa classification, elle fait du fleuve Saint-Laurent un égout à ciel ouvert.

5580

Ce qu'on remarque dans le document concernant la méthode de calcul pour le rejet des contaminants en milieu aquatique, c'est que cette méthode-là vise particulièrement sur la dilution, et on peut utiliser ça aussi pour la qualité de l'air dans un sens parallèle. On miserait sur la dispersion, la diffusion. On parle de panache de dilution, de panache de dispersion, et on mentionne dans ce document-là qu'on va tenir compte pour ce faire, pour calibrer le milieu, de considérer la bioaccumulation et aussi les effets de synergie.

5585

Alors la question que je me pose entre autres, c'est concernant, est-ce qu'on fait des analyses physico-chimiques à chaque fois qu'on va engager l'autorisation d'un déversement ou d'une autorisation de déverser pour définir les effets de synergie, de bioaccumulation et finalement, c'est quoi la charge totale qu'on peut se permettre de rejeter dans l'environnement? Que ce soit parallèlement pour la question de la dispersion et la dilution.

5590

Alors la question que j'aimerais vous poser, c'est: ne croyez-vous pas qu'on peut emmener par cette méthode une saturation de plusieurs contaminants en respectant les normes?

5595

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En fonction de la Politique des objectifs de rejets, environnementaux de rejets, monsieur Rochon!

5600

**PAR M. YVES ROCHON:**

Tout d'abord, je dois dire que les critères de qualité de l'eau de surface n'ont aucun rapport avec la pratique des sols contaminés.

5605

Je vous demanderais de vous référer, sur le site internet, on expose les critères de qualité de l'eau de surface et chacun des critères ont été déterminés selon des seuils, des niveaux, selon des recherches scientifiques au niveau international. Ça a aucun rapport.

5610

Deuxièmement, pour répondre plus précisément à votre question, dépendant des situations, on peut demander au promoteur de faire des bioessais. On a une série de cinq (5) types de bioessais. Un bioessai, en fait, c'est qu'on prend l'eau de l'effluent industriel puis on le met en présence d'espèces, puis là, bien il y a tout un protocole scientifique qui est intégré, qui permet de définir les taux de mortalité de l'espèce en fonction de la quantité d'effluent qui est émis. En gros, ça ressemble à ça. Et avec ça, on est capable de mesurer les effets synergiques des polluants et tout ça.

5615



5620 On peut aussi demander effectivement au promoteur avant toute chose de faire une analyse physico-chimique de différents polluants. Actuellement, la position du promoteur dans le dossier, il y a deux (2) effluents, il y a l'effluent du procédé industriel et il y l'effluent qui va être du bassin de rétention. Le bassin de rétention nous pose peu de problèmes, parce que c'est assez traditionnel ce qu'on retrouve là. C'est de l'eau de ruissellement de l'usine.

5625 On sait aussi que toutes les eaux qui peuvent être en contact possible avec des huiles et graisses vont transiter par un système séparateur eau-huile, alors normalement, pour ce genre de bassin là, on s'en tient à des normes standardisées au niveau des rejets qui sont à peu près les mêmes au niveau du Québec.

5630 Pour ce qui est, bon, on parle des huiles et graisses, concentration C10, C50, ça mesure les huiles et graisses, on va demander les matières en suspension.

5635 Aussi, puis on va demander le pH, parce que dans ce dossier-là, en construction, on sait qu'il y a du béton qui se fait, pour s'assurer que les bétonnières ne sont pas lavées sur place, ça crée des problèmes de pH, bien on demande le pH au bout de la ligne, pour s'assurer que ça, c'est maintenu.

Ça va être une surveillance qui va être sur le terrain tout le temps.

5640 Pour ce qui est de l'eau qui sort, là, on est en analyse actuellement à définir qu'est-ce qu'on va demander en fonction des OER. Contrairement à ce que vous dites, le promoteur a pas le droit de diluer, quand on parle de dilution, c'est un facteur qui est dans le milieu. On calcule le panache de dispersion, puis il y a une évaluation qui est faite au niveau de la dilution.

5645 Mais dans le plan d'eau, on peut pas dire, un promoteur peut pas diluer son effluent avec de l'eau propre pour essayer d'atteindre les critères. Ça, c'est évident qu'il peut pas faire ça.

5650 Donc actuellement, on est à analyser quels sont les OER qu'on va demander et quelle approche qu'on va suivre avec ça, parce que c'est une nouvelle industrie, c'est sûr, on connaît assez bien le procédé industriel, on sait que c'est un brûleur qui brûle du gaz puis que l'eau barbotte là-dedans.

5655 On s'attend pas à avoir des problématiques de micropolluants ou de polluants importants selon les avis des spécialistes, mais on va quand même procéder au départ à des analyses physico-chimiques, puis probablement des bioessais aussi pour s'assurer qu'il y a pas de problématiques de toxicité avec cet affluent-là. Et s'il y en a, bien, on va effectivement calculer des OER et on va exiger que le promoteur rende compte de ces OER en faisant les traitements appropriés.

5660

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Rochon. Monsieur Hervieux.

5665

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Bien, c'est que dans le fleuve Saint-Laurent, finalement, quand vous allez faire votre échantillonnage, ça veut pas dire qu'au moment où vous le faites, il va y avoir nécessairement suspension ou de passage des contaminants qui sont en présence. Ça peut varier.

5670

C'est un peu comme si vous allez faire un échantillonnage à la sortie d'un incinérateur. Vous pouvez avoir une qualité de l'air X, puis dix (10) minutes après ou même une (1) minute après, ça peut être différent, ça peut être d'autre chose. Puis ça dépend ce qui se passe dans le milieu.

5675

Il y a plusieurs facteurs qui peuvent intervenir. Puis moi, je me dis, en quelque sorte, de quelle façon vous pouvez garantir que les rejets qu'on va retrouver, des nouveaux rejets qu'on va retrouver dans le milieu, que ce soit un milieu marin ou un milieu terrestre, que ça viendra pas interférer dépendamment où ils vont tomber avec autre chose qui va créer des synergies qui dépassent ce que vous aurez analysé? Puis qui entraîneront pas de la bioaccumulation même chez l'humain ou autrement, dépendamment de l'état de la personne puis de son vécu, etc.

5680

En tout cas c'est toutes des questions que moi, je doute de la pertinence de ces tests-là.

5685

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Rochon.

5690

**PAR M. YVES ROCHON:**

Il faut bien comprendre qu'on n'est pas dans un secteur au niveau du fleuve qui est très problématique. On n'est pas dans les Grands Lacs ou dans le lac Ontario où ce que là, on a vraiment plusieurs problématiques de critères puis d'effets de synergie.

5695

Dans le secteur ici, il y a pas vraiment d'influence industrielle, d'eaux usées en amont et d'autant plus, comme j'ai dit, on s'attend pas, c'est pas une usine qui fait du chimique, on n'a pas de procédé chimique dans l'usine qui nous permettrait de croire qu'on va avoir des HAP ou des substances problématiques de ce genre-là.

5700

Donc on s'attend pas à avoir des grosses problématiques à traiter avec le genre de plan qu'on a, mais on va quand même, puis le promoteur l'a offert dans ses réponses aux questions et commentaires, on va quand même, on passe toute la batterie de tests pour s'assurer qu'il y a

5705 pas une trace de micropolluant. Il y a une question qui a été posée au promoteur à cet effet-là, j'ai plus la question, probablement que le promoteur s'en souvient plus que moi!

On va faire les batteries de tests pour s'assurer qu'on n'a pas cette problématique-là, mais actuellement, on n'a pas l'impression qu'on va avoir ce genre de problème-là dans ce cas-  
5710 là bien précis.

Chaque procédé industriel est décortiqué quand on fait l'analyse, puis on agit selon chaque problématique qu'on rencontre.

5715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Rochon. Ça vous va!

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

5720 Non, il y a un parallèle. C'est que je voulais vous demander, au niveau de la dispersion atmosphérique, parce que finalement, c'est à peu près les mêmes items, vous parlez de faire des analyses au niveau des eaux, mais au niveau de la dispersion atmosphérique, il y a quand même des risques de contamination. Alors qu'est-ce que vous faites dans ces circonstances-  
5725 là?

Parce que vous dites toujours "on va", alors ça veut dire qu'à l'heure actuelle, on n'a pas de données, on n'a pas de références. Puis c'est pour ça que j'avais quelque chose à demander à la Commission, mais on m'a dit que si je transformais ça, cette demande-là, ça devenait une question, alors j'ai pas pu emmener ça. C'était tout un enchaînement.  
5730

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Hervieux, c'est des éléments que vous pourrez traiter dans votre mémoire  
5735 relativement au projet.

Oui monsieur Breton, vous vouliez ajouter un commentaire?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

5740 Oui, un complément sur les rejets dans le milieu aquatique. Monsieur le Président, j'aimerais vous rappeler la Loi sur les pêches et l'article 36.3 qui est administré par Environnement et qui dit en gros qu'il est interdit de rejeter des substances LSR dans l'habitat du poisson qui est administré par Environnement Canada. Donc le promoteur devra également  
5745 se conformer à la Loi sur les pêches et à cet article.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie. Alors ça vous va, monsieur Hervieux!

5750

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

C'était pour la qualité de l'air, c'est toujours le ministère de l'Environnement, alors qu'est-ce que vous faites pour les émanations? Il y a des gens qui ont parlé de CH<sub>4</sub>, il y avait toutes sortes de produits d'ailleurs que c'était pas clair comme ça.

5755

Puis les analyses, on n'a pas vu ça dans les études d'impact, on a vu les critères, on a vu, bon, des concentrations, mais au niveau de ce que vous appelez la bioaccumulation ou des effets de synergie, on n'a pas eu grand-chose là-dessus sur ces émanations.

5760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Rochon.

5765

**PAR M. YVES ROCHON:**

Encore là, c'est un autre groupe qui s'occupe de la qualité de l'air. Ce qu'on a analysé actuellement, puis quand je dis "on va", c'est parce que notre analyse environnementale, nous, on est à l'étape qu'on commence l'analyse environnementale pour donner une position à notre ministre là-dessus.

5770

Donc ça fait partie de notre analyse qui va commencer avec les experts qui sont là-dessus.

5775

Les normes de qualité de l'air sont fixées, puis j'ai donné le long titre qui explique toute la façon dont chacun des polluants sont normalisés comme tels. Donc de la façon qu'on peut faire un suivi, c'est d'avoir un mesurage amont-aval.

5780

Encore ici, comme je l'ai dit, la dernière fois, c'est sûr qu'on n'a pas vraiment d'éléments comme des bioessais au niveau de la qualité de l'air, ça se fait pas, c'est une approche paramètre par paramètre, mais il reste quand même qu'on a une connaissance du comportement de chacun de ces paramètres-là sur la santé et, comme je l'ai dit un peu plus tôt, ce qu'on voit au niveau de l'exploitation, ça nous cause pas trop de problèmes, un peu pour ce que j'ai dit pour l'eau, ça se répète aussi pour l'air. C'est un brûleur à gaz finalement qui barbotte dans l'eau.

5785

Donc on s'attend pas à des grosses problématiques d'émissions au niveau de l'exploitation, mais au niveau de la construction, comme je l'ai dit un peu plus tôt, dans notre

5790 analyse environnementale, on va être plus exigeant, parce qu'on trouve que le promoteur  
s'approche des limites sur plusieurs polluants.

5795 Pour nous, l'effet de la synergie, on le calcule comme ça. Si un promoteur sur plusieurs  
substances approche les limites de qualité, pour nous, ça allume des lumières rouges puis ça  
nous dit qu'il faut travailler avec le promoteur pour qu'il réduise ces polluants-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci monsieur Rochon. Alors monsieur Hervieux, nous vous remercions!

5800

---

**LUCILLE BOUCHARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5805

Nous allons maintenant appeler madame Lucille Bouchard!

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

5810 Je vais faire juste une petite précision! Pour les méthaniers, les ports méthaniers des  
États américains qu'on avait dit qui sont montrés sur les acétates, par contre, j'ai omis de dire  
qu'ils étaient en eaux profondes au large, la plupart, sauf Everett à Boston. Les plus près, puis  
eux autres, ils veulent l'envoyer au large.

5815 Ceci fait, mes questions, ça va être pour Environnement Canada! Un "blast" éclaté ou  
un "blast" bourré qu'on appelle, je parlais de deux (2) sortes hier, il y a toujours des émanations  
de poussière jaune, jaunâtre, puis la sécurité, nous, en travaillant dans les mines, un "blast",  
c'est un "blast". De la dynamite, c'est de la dynamite. On a une période de vingt-vingt-cinq  
5820 (20-25) minutes, des fois trente (30), selon la grosseur, avant de sortir à l'extérieur, de respirer  
ces émanations nocives. C'est les normes de sécurité.

Moi, je demanderais à Environnement Canada, est-ce qu'eux peuvent me dire, parce  
que nous, on fonctionnait avec les normes d'Environnement Canada?

5825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Breton, donc en ce qui concerne la poussière créée, bon les poussières donc  
à base de nitrate entre autres causées par les dynamitages!

5830 **PAR M. LOUIS BRETON:**

À l'heure actuelle, je suis pas en mesure de répondre à cette question.

5835 Ce qui est réglementé par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, c'est les particules deux point cinq (2,5).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5840 OK. Donc les matières particulaires fines. Est-ce qu'on pourrait vérifier, monsieur Cantin, hier, vous avez indiqué le type d'explosif qui était pour être utilisé pour le dynamitage...

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

5845 On a dit qu'on donnerait l'information, lundi je crois, lundi qui s'en vient.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais poser certaines informations.

5850 **PAR M. MARIO CANTIN:**

Hier, on a directement donné la référence à la question à laquelle on référerait. Si je me trompe pas, c'est la Q-023, donc toute l'information est là.

5855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

5860 On pourrait trouver, essayer de réfléchir, parce que bon, il existe différents types d'explosifs, donc pour la dynamite. Du côté de monsieur Rochon, peut-être que monsieur Rochon pourrait nous trouver, j'imagine...

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

5865 Monsieur le Président, m'a dire une chose, j'ai travaillé trente (30) ans, la dynamite, de la dynamite, c'est de la dynamite. Il y a beaucoup de sortes, mais de la dynamite, ça restera toujours de la dynamite.

Il y a toujours une émanation de poussière jaunâtre. C'est du soufre, ça sent, ça sent mauvais, mais aussi, ça l'apporte pas juste des particules, là. Tu as pas le droit, c'est Environnement Canada, nous autres, on fonctionnait avec la loi d'Environnement Canada.

5870 Donc je verrais pas pourquoi les promoteurs diraient qu'il y a deux (2) poids deux (2) mesures.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5875 On va faire des vérifications! On peut demander, du côté de monsieur Rochon, de vérifier quels sont les types de précautions à prendre lorsqu'il y a du dynamitage, voir si quelqu'un, un spécialiste de la qualité de l'air du côté du ministère?

**PAR M. YVES ROCHON:**

5880 Bien, d'entrée de jeu, je vous dirais que le Règlement sur la qualité de l'air s'applique à toutes les émissions au Québec. Alors si votre employeur ne suivait pas ces réglementations-là, il était non réglementaire.

5885 Je vais vérifier avec les spécialistes au niveau de l'application de ce règlement-là pour le cas précis de la dynamite, c'est quoi les émissions ou c'est quoi les problématiques qui peuvent en émaner.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5890 Parce qu'à titre d'exemple pas tellement loin des bureaux du BAPE, l'année passée il y a eu peut-être pendant quatre-cinq (4-5) mois certain, une fois par jour il y avait un dynamitage dans un édifice situé à proximité. Donc ça veut dire, j'imagine qu'il devait y avoir des restrictions dans l'usage du type d'explosif, étant donné qu'on est dans le Vieux-Québec, donc  
5895 une zone qui est très densément peuplée.

Ça fait que monsieur Rochon pourrait peut-être réussir à nous donner des précisions par écrit sur ces restrictions-là.

5900 **PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Moi je parle les normes d'Environnement Canada.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5905 Pour l'instant, monsieur Breton...

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

5910 Monsieur Rochon me parle d'Environnement Québec, lui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5915 Oui, mais je pense qu'ils ont des spécialistes du côté de la qualité de l'air, à moins que monsieur Breton veuille faire la recherche!

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Environnement Canada n'ont pas de spécialistes...

5920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas qu'ils ont pas de spécialistes, mais du côté du ministère, au point de vue terrain, sûrement que des gens au ministère de l'Environnement du Québec, mais si monsieur Breton veut le vérifier lui aussi!

5925

Disons que je suis confiant que du côté de monsieur Rochon, qu'on trouverait les normes pour la qualité de l'air mais qui tiendraient compte sûrement des normes d'Environnement Canada.

5930 **PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Parfait, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5935

On peut faire ça comme ça.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

5940

Je vais passer à une autre question, ma dernière question! Il y a toujours une zone d'exclusion obligatoire. En 81, la zone d'exclusion était de cinq (5 km) à huit kilomètres (8 km). On est en 2006, on est à un kilomètre point deux (1,2 km), des fois un kilomètre (1 km), puis on nous dit qu'on va faire un port méthanier avec du bruit, toutes sortes de choses. Moi, là, non, il y a quelque chose qui va plus à quelque part.

5945

Moi, je demanderais à Environnement Canada, avec tout ce qui s'est passé à Ottawa aujourd'hui en plus, demain on va en savoir plus, c'est pas être alarmiste! En 81, Environnement Canada dit cinq (5 km) à huit kilomètres (8 km). Aux États-Unis, l'organisme Pipeline Safety Trust disent eux autres huit (8 km) à treize (13 km). Il y a plus un port méthanier qui va se faire. La raison, c'est qu'ils se sont fait prendre, la santé des gens, donc ils ont dit maintenant, c'est ça. Puis c'est parfait, moi, je trouve.

5950

Les personnes humaines doivent passer avant le matériel. Le grand Cacouna, tout l'est du Québec, on dormira pas avec des bouchons ni avec des "warm up", comme j'ai vu à Boston. Des gens nerveux, des bouchons! Non. Eux autres, ils peuvent pas le faire tasser, c'est trop tard.

5955



5960 C'est pour ça qu'ils ont travaillé sur une loi. Moi, je me demande, monsieur le Président, au Canada et au Québec, c'est de valeur, mais on est "suiveux" de nos amis américains, on les suit. Ils font quelque chose, on suit dans la vague. Pourquoi qu'on suivrait pas cette vague-là qui est une vague très très prudente, une vague qui est avant-gardiste, puis une vague qui est sérieuse?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5965 Alors monsieur Rochon, du côté des normes – non, excusez-moi, je voulais l'adresser à monsieur Breton! J'avais en référence le fameux mémoire d'Environnement Canada de 1981.

5970 Je sais pas si nous, de notre côté, il y a moyen de mettre la main, c'est dans les archives du BAPE, ce mémoire-là, mais de votre côté, monsieur Breton, pensez-vous que ça peut être possible?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

5975 J'ai commencé effectivement, parce que ça fait plusieurs fois qu'on fait référence à ce document-là, donc j'ai entamé des recherches pour obtenir une copie de ce mémoire-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5980 Nous allons faire la même recherche du côté des archives du BAPE!

**PAR M. LOUIS BRETON:**

5985 Je crois qu'il existe à notre bibliothèque.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

5990 Monsieur le Président, pour aider, nous avons ce mémoire avec nous, nous pouvons le déposer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5995 OK, avec la permission d'Environnement Canada, étant donné que c'était Environnement Canada. Ça va, monsieur Breton?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

6000 Oui, effectivement, sans problème. Sauf que j'aimerais peut-être amener une certaine réserve!

6005 Le document à l'heure actuelle, je pense que la Commission, avant de réutiliser les conclusions de ce rapport-là, j'aimerais bien qu'on puisse, nous, revoir les conclusions qui étaient émises à cette époque. La réglementation a changé beaucoup. Comme je vous disais maintenant, il y a le Règlement sur les urgences environnementales au sein d'Environnement Canada qui a apparue. Les technologies ont changé, les connaissances au niveau du gaz naturel liquéfié ont changé beaucoup depuis cette période.

6010 Donc je pense qu'on peut citer le travail qui a été fait à ce moment-là, mais de là à l'utiliser systématiquement dans les conclusions, je pense que...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On comprend ça, 1981!

6015 **PAR M. LOUIS BRETON:**

Donc c'est pour ça que si la Commission le souhaite, on peut réviser ces conclusions-là. Mais à l'heure actuelle, pour nous, ça reflète pas notre position actuelle.

6020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, on en prend bonne note. Alors si vous voulez le faire, vous allez nous envoyer la révision, vous pensez que ça prendrait combien de temps à produire cette révision?

6025 **PAR M. LOUIS BRETON:**

Présentement, j'ai aucune idée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6030

OK. Mais vous vous engagez à nous faire ça?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

6035

Oui, je pense que pour nous, c'est important. Ce document-là a tellement été utilisé au cours de la semaine, les gens ont fait beaucoup référence à ce mémoire-là, je crois que pour nous, il est important de revoir les conclusions de ce rapport-là à la lumière des nouvelles technologies.

6040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Madame Bouchard.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

6045

Monsieur le Président, je suis contente d'entendre ça, parce que surtout que je me dis, 81-2006, il faut pas banaliser. Plus on s'en va, plus on est dans l'incertain. Vaut mieux prévenir que guérir, c'est ce que je dis, moi.

6050

Monsieur le Président, on retardera pas plus longtemps. Je suis contente de voir qu'Environnement Canada prenne en considération, parce que franchement, moi, je trouve qu'en 81, c'était des très bonnes mesures, que les États-Unis dans le moment, ils ont une mesure encore plus forte, puis avec ce qu'on a entendu aujourd'hui, ce qui s'est passé à Ottawa, il va s'en passer encore d'autres, on va tous suivre ça, puis c'est ensemble qu'on va réussir à être sécuritaire puis à garder nos coins de pays comme on les aime, avec de la "bonne" air pour préserver la santé des gens.

6055

6060

Juste en terminant, moi, je voudrais dire à monsieur le maire de Cacouna, je voudrais que vous lui demandiez s'il nous a gardé un coin de terrain dans notre parc industriel pour faire une usine de montage pour les éoliennes! Je terminerais là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6065

Monsieur Michaud.

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

S'il y a un promoteur qui vient nous rencontrer, il y a de la place amplement.

6070

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Merci. Merci monsieur le Président, merci messieurs les Commissaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6075

Bienvenue.

6080

---

**DANIELLE PITRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6085

Je vais maintenant inviter madame Danielle Pitre!

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

Rebonsoir.

6090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon matin!

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

6095

Je serai brève. Je vais juste d'emblée revenir sur les commentaires qui ont été faits tout à l'heure sur la position de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Je vais quand même vous répéter que je suis là mandatée par la Corporation des propriétaires pour la conservation de l'île et pas du tout par la municipalité. Donc je veux pas porter une opinion ou vous donner des informations détaillées.

6100

Ce que je veux faire par contre, c'est vous dire que ce que j'ai entendu tout à l'heure n'est pas tout à fait le reflet du statut des discussions entre la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et la Municipalité de Cacouna ou la MRC, par rapport aux redevances et au partage des redevances, et que si ces informations-là peuvent être pertinentes pour vous, évidemment je verrai à ce que la Municipalité vous fournisse un document par écrit du statut de ces discussions puis de la nature de ces discussions.

6105

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6110

OK.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

6115

Ça fait que vous me le direz, puis on y verra.

Mes questions, celles qui restent concernent encore le chenal sud. C'est comme une obsession!

6120

J'aimerais avoir des détails sur le feu de positionnement qui a été mentionné à l'addenda sur le transport maritime. Je voudrais savoir où il va être situé exactement sur l'île.

6125

En fait, la nature de ma question porte à vérifier s'il est possible qu'une portion de terrain puisse être expropriée. Je voudrais savoir si quelqu'un peut être susceptible d'être expropriée d'une partie de son terrain pour poser le feu, je veux savoir exactement où il va être.

Et j'aimerais savoir de quelle façon il va être alimenté en énergie. J'ai compris qu'il va être opéré à partir des navires, mais je veux savoir comment il est alimenté; est-ce qu'on parle de photovoltaïque, est-ce qu'on parle d'électricité!

6130

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc des détails, oui, monsieur Van der Put!

6135

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur le Président, le feu de positionnement sera alimenté à l'énergie solaire.

Par rapport à son positionnement, j'appellerais monsieur Tseng pour préciser!

6140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si c'est possible, d'avoir une figure.

6145

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui, j'allais justement demander la figure Q186-1, "Aide terrestre à la navigation".

**PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):**

6150

Ces phares ont été proposés pour la sécurité du déplacement des méthaniers et quant à leur positionnement, il y en aura un près du quai – OK!

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

6155

Madame Pitre, vous parliez de celui situé à l'île Verte? Or, on n'a pas l'île Verte sur cette image-là. Est-ce que vous avez une image avec la position du feu à l'île Verte?

**PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):**

6160

Je m'excuse de la confusion, mais le phare qui était illustré n'était pas celui de l'île Verte!

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

6165

Peut-être qu'un autre serait la trajectoire du méthanier dans la proximité du port de Gros-Cacouna, c'est la carte qui démontre l'île Verte aussi. Oui, celle-là.

**PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):**

6170

Oui. Donc nous suggérons un phare positionné à l'extrémité sud de l'île Verte. À part pour la construction même de ce phare, je ne suis pas au courant de tout processus d'expropriation.

6175

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Peut-être monsieur Neuhoff pourrait préciser nos connaissances par rapport à qui ça appartient, le territoire où serait considéré d'implanter ce phare. Monsieur Neuhoff s'il vous plaît!

6180

**PAR M. WOLFGANG NEUHOFF:**

Monsieur le Président, le terrain appartient à la famille Fraser de l'île Verte.

6185

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Pitre, on a le nom du propriétaire.

6190

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

De toute façon, on verra en ce qui concerne les modalités, j'imagine.

6195

Ma dernière question va porter sur l'érosion des berges. L'utilisation du chenal sud du fleuve fait en sorte que le trafic maritime va être augmenté près de l'île. On sait que toute la partie est jusqu'en Gaspésie connaît des problèmes d'érosion des berges assez graves déjà, dus au fait que la banquise se fixe pas aussi fortement qu'avant à cause des changements climatiques.

6200

On se demandait, en hiver comme en été, dans quelle mesure le passage des méthaniers pourrait exacerber ce problème d'érosion des berges, soit en maintenant de la glace libre, donc en empêchant la banquise ou nuisant à la formation de la banquise? Ce que je remets en doute après ce que j'ai vu hier, mais je veux quand même poser la question.

6205

Et aussi, au niveau des vagues que les méthaniers vont causer qui sont pas présentes en ce moment, qui vont s'ajouter aux vagues qu'on a naturellement avec la marée!

6210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

L'effet combiné, là, de ce qui est là déjà.

6215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il y a des aires assez vaseuses, j'imagine entre l'île Verte même et la terre ferme.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

6220

Non, mais moi, je parle du chenal où va passer le bateau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6225

Donc le navire va circuler dans une certaine zone.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

Oui, parce que du côté nord, on n'a pas de vase, on est directement en eau libre.

6230

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté nord de l'île.

6235

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

Du côté nord de l'île, c'est le chenal sud où vont passer les bateaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6240

Monsieur Van der Put, donc le navire est-il susceptible, particulièrement par temps calme, est-ce que vous avez évalué l'effet des vagues causées par le navire le long de l'île Verte notamment?

6245

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur le Président, je vais passer la question à monsieur Cantin.

**PAR M. MARIO CANTIN:**

6250

Monsieur le Président, comme il a été indiqué dans la partie d'étude d'impact, bon, on parle aussi d'étude de référence où il y a eu des études justement au niveau des vagues et dans l'étude d'impact.

6255 Il a été déterminé que l'énergie qui serait transmise à l'eau justement qui génère la vague serait moins forte que la vague normalement présente à l'île Verte. Et ça, pour plusieurs raisons.

6260 Le sillage du bateau, la vitesse à laquelle que le bateau aura à ce moment-là. Donc tout est bien indiqué qu'il y aurait pas d'impact sur l'érosion à l'île Verte dans l'étude d'impact.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

6265 Quand vous dites moins forte, c'est tu du même ordre de grandeur ou si c'est d'un ordre de grandeur beaucoup inférieur? Juste pour qu'on puisse avoir une image de l'importance relative de l'apport supplémentaire.

**PAR M. MARIO CANTIN:**

6270 Ce que je pourrais mentionner, c'est quand même d'un bon ordre en termes d'énergie et rajoutez à ça la fréquence que le méthanier passera. Si je reviens ici, je demanderais le tableau 5.3.7! Pointe d'en haut, île Verte, île Rouge. Ça prendrait l'autre, 5.3.6!

6275 Je vais vous rapporter le tableau, j'ai pas la correspondance d'un par rapport à l'autre sur les deux (2) tableaux. Donc je rapporterai le tableau en référence.

Mais la réponse est que l'énergie est quand même moins faible et d'autant plus que la fréquence également au niveau du passage.

6280 Madame Pitre mentionnait et ça, on l'a pris en compte aussi, c'est la circulation des navires dans le chenal sud présentement. Donc dans le fond avec le passage des méthaniers, on doublerait à ce moment-ci la circulation maritime dans le secteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6285 Très bien, je vous remercie.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

6290 Est-ce que l'impact de cet accroissement du trafic a été mesuré par rapport à l'impact que ça va avoir sur la formation de la banquise?

6295 Est-ce qu'on a examiné l'impact que le passage des brise-glaces aurait sur la formation de la glace au nord, parce que les problèmes d'érosion viennent de là en particulier? C'est que la banquise est de moins en moins solide à chaque hiver.



Est-ce qu'on a mesuré l'impact des brise-glaces régulièrement en hiver sur la formation de la banquise?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6300

En hiver?

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

6305

Oui, en hiver.

**PAR M. MARIO CANTIN:**

6310

Cette information-là, je peux pas vous la transmettre. Le spécialiste au niveau du processus côtier, je vais simplement lui référer la question pour revenir avec une réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6315

Donc la réponse sera déposée.

**PAR Mme DANIELLE PITRE:**

Merci beaucoup.

6320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bienvenue.

6325

---

**DENIS OUELLET**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6330

J'appelle monsieur Denis Ouellet!

**PAR M. DENIS OUELLET:**

Bon matin!

6335

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon matin.

**PAR M. DENIS OUELLET:**

6340

J'aurais deux (2) questions. Première question, est-ce que le fait que les réservoirs sont enclavés dans un mur de ciment, si on veut, est-ce que ça pourrait réduire l'aire de protection sur le dessus de l'île, pour permettre à disons de laisser une partie plus grande vraiment pour les amateurs, les ornithologues et les gens qui vont visiter les lieux puis tout ça?

6345

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai mal compris votre question. C'est le fait que les réservoirs...

6350

**PAR M. DENIS OUELLET:**

Les réservoirs sont enclavés dans un mur de pierre, si on veut...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6355

Oui, le système de protection à double paroi, quelque chose comme ça?

**PAR M. DENIS OUELLET:**

6360

Non, je parle de la paroi du mur, la paroi de pierre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La falaise! Est-ce que la falaise offre une protection?

6365

**PAR M. DENIS OUELLET:**

Oui, est-ce que ça pourrait permettre de faire un genre de protection pour permettre aux gens de se rapprocher peut-être plus du port méthanier ou même aller voir les oiseaux et faire de la marche dans ce coin-là sans que ce soit clôturé? Ça pourrait être clôturé plus loin peut-être?

6370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On a vu qu'il y avait différentes discussions cet après-midi, entre autres sur soit installer une clôture, mais pour éviter des impacts, s'il y avait des affiches demandant aux gens de pas approcher de la falaise, et je me souviens qu'au début de l'audience, on avait mentionné que la falaise est très haute, hier on a pu le voir pendant la visite du site, si c'était sage que les gens s'approchent de la falaise!

6380

**PAR M. DENIS OUELLET:**

Oui, d'avoir la permission, d'être sécuritaire, mais plus proche de la falaise, si on veut.

6385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour avoir une vue sur les installations!

**PAR M. DENIS OUELLET:**

6390

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6395

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

6400

Je dirais tout simplement qu'il faut qu'on assure la sûreté de notre terminal. On devra délimiter le périmètre et là, je parle pas du périmètre de sécurité, je parle tout simplement du périmètre du terminal lui-même. Et pour contrôler l'accès bien sûr au terminal et une partie de ce contrôle de l'accès serait l'accès qui serait possible de la montagne.

6405

Alors le public serait interdit de s'approcher trop bien sûr pour les deux (2) raisons pour assurer la sûreté du terminal et aussi leur sécurité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6410

Monsieur Ouellet.

**PAR M. DENIS OUELLET:**

6415

Mon autre question, c'est une question qui porte à réflexion plutôt qu'à une réponse! Si on regarde, si on se fie à la conjoncture actuelle du marché international, il y a des nouveaux gros joueurs dans le marché du pétrole, je parle de la Chine qui est en pleine expansion, on sait qu'ils sont en train de remplacer les vélos par des autos, puis des usines, puis tout ça, puis eux autres, ils ont besoin énormément de pétrole, ils vont chercher ça un peu partout dans le monde.

6420

Je pense que le projet du port méthanier peut nous assurer un approvisionnement énergétique, si on veut, propre qui pourrait permettre de passer les quarante (40) prochaines années, nous assurer un approvisionnement sûr pour les quarante (40) prochaines années.

6425 Il y a des pays qui ont fait des transferts, qui ont fait des choix écologiques, entre autres, je crois que c'est le Brésil qui a converti les automobiles à l'éthanol qui provient de la canne à sucre, je suis pas sûr si c'est le Brésil ou quel pays au juste, et puis cette semaine, le président Bush aux États-Unis a annoncé aussi la même chose, que le pétrole, il pourrait le remplacer par de l'éthanol qui viendrait de la production de maïs.

6430 Si on regarde ça, à part de ça, il y a aussi le fait qu'il y a des autos électriques qui s'en viennent sur le marché. C'est toutes des choses qui font qu'il y a aussi le fait que l'hydroélectricité, ça cause quand même des problèmes d'environnement, dans la construction de ça, il y a des sites qui sont détruits, l'habitat faunique qui est détruit, puis même l'habitat humain aussi, puis l'énergie nucléaire, je suis pas prêt à ça.

6435 Je pense, ma question, est-ce qu'on peut passer à côté d'un port méthanier ici à Gros-Cacouna, justement si on se fie à ce qui va se produire dans les quarante (40) prochaines années? Je pense qu'on est aussi bien de se positionner comme il faut.

6440 C'est une question à réflexion plutôt qu'à réponse!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6445 Comme j'ai dit tout à l'heure, c'est une question mémoire! Je vais vous inviter à présenter un mémoire...

**PAR M. DENIS OUELLET:**

Ça va faire partie de mon mémoire, c'est sûr.

6450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien

**PAR M. DENIS OUELLET:**

6455 Je voudrais en passant vous remercier de l'attention que vous portez à nos questions. Je vous félicite pour votre patience et votre professionnalisme de tout le monde, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6460 Bienvenue. Je vais maintenant inviter monsieur Claude Bernier! Monsieur Bernier nous a quitté.

6465 Je vais inviter madame Lynda Dionne qui était la dernière personne inscrite au registre!

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6470           Donc ceci veut dire que nous allons mettre fin à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet de terminal méthanier Énergie Cacouna.

              Alors je suis convaincu, mes collègues vont partager mon opinion, ça nous a fait plaisir d'être parmi vous cette semaine. Nous allons bien entendu revenir dans la région dans la  
6475 semaine du 12 juin pour entendre les mémoires. Nous ne serons pas ici bien entendu, la Commission va siéger à Cacouna même.

              J'oublie le nom exact du centre, c'est la salle municipale, le nom de la salle exact, déjà, monsieur Michaud?

6480

**PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

              C'est la salle municipale sur le terrain de l'église.

6485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Alors nous invitons les gens à venir assister aux travaux de la Commission. J'invite les gens à venir en grand nombre présenter leur opinion devant la Commission. Bien entendu, les intentions de mémoire, les communiquer le plus rapidement possible à madame Gélinas, madame Monique Gélinas à l'arrière de la salle. Vous pouvez la contacter aussi par ligne  
6490 1-800, on a le numéro exact en arrière.

              Plus tôt vous vous inscrivez pour les mémoires bien entendu, ça vous donne la possibilité de choisir les meilleures places pour la présentation en fonction des cédules que nous avons. Bien entendu, les derniers à se manifester seront les derniers servis. Alors je  
6495 vous encourage à vous manifester tôt.

              Sur ce, je vous remercie. Je veux remercier du côté du promoteur pour les réponses aux questions.

6500

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

              Merci à vous, monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

6505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et je veux également remercier chaleureusement les personnes-ressources, et vous saluerez les personnes qui sont venues cette semaine, vous transmettez les salutations de la Commission et les remerciements de la Commission à vos collègues.

6510

Je vous remercie et je remercie également le personnel du BAPE qui a aidé la Commission dans ses travaux ainsi que les gens aussi du BAPE en arrière et aussi le personnel de l'Agence canadienne et de d'autres ministères fédéraux qui travaillent avec nous sur la Commission.

6515

Alors je vous souhaite une bonne fin de soirée. Et bien entendu, effectivement mon collègue me le fait remarquer, et les participants qui sont aussi venus en grand nombre, et on apprécie leurs questions.

6520

Alors bon début de nuit, merci beaucoup!

6525

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

6530

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.